

SÉANCE DU 11 JUILLET 2008

CONVOCAATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le VENDREDI 11 JUILLET 2008 à 18h30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- BUDGET ANNEXE ZAC SAINT QUENTIN OUEST : CRÉATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2008
- POLITIQUE TARIFAIRE
- LANCEMENT DE LA TROISIÈME TRANCHE DE L'OPÉRATION URBAINE «BEAUVAIS CŒUR DE VILLE, CŒUR DE VIE» DANS LE CADRE DU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE)

Administration Générale, Travaux et Vie Associative

- MARCHÉ DE TRAVAUX DE TIRAGE DE FIBRE OPTIQUE – APPELS D'OFFRES OUVERTS
- ACQUISITION VÊTEMENTS DE TRAVAIL – APPEL D'OFFRES OUVERT
- TRAVAUX SITE AGEL II
- CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT JEUNESSE ET ASSOCIATIONS DE QUARTIER AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS POUR LA CONDUITE DE DIVERSES OPÉRATIONS DE TRAVAUX
- PROGRAMMATION ELISPACE – SECOND SEMESTRE 2008
- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2008 – ASSOCIATION I.F.E.P.
- AVENANT N°1 À LA CONVENTION VILLE DE BEAUVAIS / BOUC VOLLEY

Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville

- IMPLANTATION D'UN TERRAIN DE FUTSAL SUR LE QUARTIER SAINT-JEAN : CONVENTION PARTENARIALE

Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire

- ASSOCIATION LES AMIS DU CINÉMA RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement

- CESSION DE TERRAIN QUARTIER SAINT-JEAN LIEU-DIT 'LES LONGUES RAYES'
- CESSION EL AMRANI RUE DES PRIMEVÈRES
- CESSION PARCELLE À LA SCI PARIS PICARDIE
- RÉTROCESSION PARCELLE AM 477 CENTRE COMMERCIAL CAMARD
- RÉTROCESSION VRD – ESPACES VERTS RUE GASTON JOUANNET – CHARLES BONFILS – RUE LÉON BLOT
- AMÉNAGEMENT BOIS QUEQUET – ACQUISITION MAISON – CESSION TERRAIN
- PAIEMENT DES INDEMNITÉS CULTURALES À L'EARL DEWULF
- ABANDON SERVITUDE DE COUR COMMUNE RUE DU PRÉ MARTINET
- TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES 2008 – FONDS DE CONCOURS
- SERVICE DE L'EAU POTABLE – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE – EXERCICE 2007
- COMITÉ DE PILOTAGE DE L'AGENDA 21
- PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ FORUMINVEST FRANCE

Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse

- SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE ACOMPTES
- OPÉRATION 'UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ'
- DÉLÉGATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Le vendredi 11 JUILLET 2008 à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Ville de BEAUVAIS, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : *Mme Caroline CAYEUX*

PRÉSENTS : *M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PLA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, Mme Priscille DIKONGUE-NYABEN, M. Jacques DORIDAM, M. François GAIRIN, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile LALOÏ, M. Ali DJENADI, Mme Odette BLEIN, M. Serge ADAM, M. Armand BORGNE, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE (arrivé au dossier n°2 et départ au dossier n°5), Mme Béatrice PERNIER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU, Melle Cécile CHAMORIN, Melle Farah JEDDI, Melle Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE (arrivée au dossier n°2), Mme Brigitte MOUALEK, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, M. Xavier CNOCKAERT, M. Thibaud VIGUIER, M. Mehdi RAHOUI*

ABSENTS : *Mme Fatima ABLA (au dossier n°1) Mme Jacqueline MENOUBE (au dossier n°1)*

POUVOIRS : *Mme Claire BEUIL représentée par Mme Elisabeth LESURE ; Mme Marie-Anne FIZET-GORIN représentée par Mme Catherine THIEBLIN ; Mme Claire LEROY représentée par M. Franck PLA ; Mme Francine PICARD représentée par Mme Lucienne BERTIN ; M. Richard HAUDOIRE représenté par M. Charles LOCQUET (au dossier n°1 et à partir du dossier n°6) ; Mme Malika BOUBEKER représentée par M. Mamadou LY ; Mme Fatima ABLA représentée par Mme Jacqueline MENOUBE (à partir du dossier n°2) ; Mme Sylvie HOUSSIN représentée par Mme Anne ROUIBI-GEFFROY*

Date d'affichage	:	18/07/2008
Date de la convocation	:	04/07/2008
Nombre de présents	:	36 au dossier n°1 38 du n°2 au n°5 37 à partir du n°6
Nombre de votants	:	43 au dossier n°1 45 à partir du n°2

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est :
Mademoiselle Hélène DE NATTES

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, vous avez trouvé sur vos tables la délibération n°9 concernant la programmation de l'Elispac qui est modifiée en raison du tirage au sort de la ligue qui ne s'est effectué que le 7 juillet dernier. Si vous le voulez bien, une délibération n°28 supplémentaire concernant l'exposition Le printemps de l'Industrie. Je vais mettre au vote, si vous acceptez cette délibération supplémentaire. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il y aura donc une délibération n°28 et je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour et je donne la parole à Jean-Marie JULLIEN.

BUDGET ANNEXE ZAC SAINT-QUENTIN OUEST : CRÉATION ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2008

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des

Collectivités Territoriales, le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Sur la base du rapport de présentation joint et du document budgétaire conforme à l'instruction comptable et budgétaire M14,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer le Budget Annexe ZAC Saint Quentin Ouest
- d'adopter le Budget Primitif 2008 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses de 1 140 000 € l'exercice	Recettes de 1 140 000 € l'exercice
Total : 1 140 000 €	Total : 1 140 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Dépenses de 1 120 000 € l'exercice	Recettes de 1 120 000 € l'exercice
Total : 1 120 000 €	Total : 1 120 000 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 7 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le rapport de présentation.

M. JULLIEN : Merci, Madame le Maire. Vous vous souvenez, nous avons eu lors d'un précédent Conseil Municipal un débat sur la création de la ZAC Saint Quentin Ouest. Je rappelle qu'il s'agit d'une ZAC avec une maîtrise publique et il faut maintenant rentrer dans les actes de cette création, d'une part en créant le budget annexe permettant de mettre en œuvre la décision du Conseil municipal et bien sûr par une deuxième délibération, incluse dans ce rapport N°1, d'adopter le budget primitif 2008 afin de pouvoir réaliser les opérations prévues au cours de l'année. Je vous propose au titre de cette opération de mettre en œuvre en fonctionnement 1 140 000 euros d'opérations et 1 120 000 euros au titre de l'investissement. Vous en avez le détail dans le dossier M14 qui vous a été communiqué. Il s'agit essentiellement de mettre en œuvre aussi les acquisitions foncières, les études diverses et la mise en route de toutes ces opérations de façon à ce que cette ZAC Saint-Quentin Ouest puisse entrer dans la réalité, de manière à ce que nous puissions démarrer les opérations, sachant que ce secteur totalise 24 hectares.

Mme LE MAIRE : Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Le premier vote sur la création du budget. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pardonnez-moi, je vérifie le nombre de votants avec les pouvoirs. Qui a donné des pouvoirs dans l'opposition ? Vous êtes 7 ?

M. VIGUIER : Nous sommes pour le moment 7 puisque Mme MENOUBE va nous rejoindre et sera à ce moment-là porteuse du pouvoir de Mme ABLA.

Mme LE MAIRE : Très bien, donc 7 abstentions, le reste est favorable. Ensuite, s'agissant de l'adoption du budget primitif 2008, même vote ? Vous vous abstenez ? D'accord, donc 7 abstentions.

POLITIQUE TARIFAIRE

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Le présent rapport a pour objet de procéder aux ajustements des tarifs municipaux.

Ces nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1er septembre 2008, sauf indication contraire.

DÉSIGNATION	2008
Enfance / Jeunesse	
Point cyber espaces multimédia	
Abonnement résident CAB jeunes de 8 à 18 ans (consommables compris)	8,80 €
Abonnement résident CAB adultes (consommables compris)	14,30 €
Abonnement résident CAB famille (consommables compris)	36,30 €
Abonnement non résident CAB jeunes de 8 à 18 ans (consommables compris)	15,40 €
Abonnement non résident CAB adultes (consommables compris)	26,40 €
Abonnement non résident CAB famille (consommables compris)	48,40 €
Titulaire de la carte CBJ selon tranches horaires	Gratuit
Sorties familiales - Carnet F (VERT)	
Sans coût d'entrée – participation adulte (dit tarif A)	6,00 €

Sans coût d'entrée – participation enfant (dit tarif B)	3,30 €
Avec coût d'entrée <10 € - participation adulte (dit tarif C)	8,00 €
Avec coût d'entrée <10 € - participation enfant (dit tarif D)	4,40 €
Avec coût d'entrée de 10 € à 15 € - participation adulte (dit tarif E)	11,00 €
Avec coût d'entrée de 10 € à 15 € - participation enfant (dit tarif F)	5,50 €
Avec coût d'entrée supérieur à 15 € - participation adulte (dit tarif G)	13,20 €
Avec coût d'entrée supérieur à 15 € - participation enfant (dit tarif H)	6,50 €
Tarifification des animations de quartier - Carnet A (BLEU)	
Sans coût d'entrée (sorties à la mer...) (dit tarif A)	2,30 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique moins de 4,50 € (dit tarif B)	2,30 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique de 4,51 € à 6 €	3,50 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique de 6,01 € à 7,50 €	4,60 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique de 7,51 € à 10,50 €	5,80 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique de 10,51 € à 13,70 €	8,10 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique de 13,71 € à 16,80 €	9,30 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique de 16,81 € à 19,80 €	12,50 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique de 19,81 € à 23 €	16,50 €
Animation ou sortie - entrée ou achat spécifique de plus de 23 €	19,90 €
Séjour court par jour (1 nuitée au moins)	8,20 €
Stage technique encadrement ville	7,20 €
Stage technique avec prestation extérieure	10,00 €
Stage d'approfondissement ou qualifiant	20,00 €
Beauvais Raid Aventure (2 jours+1nuit)	27,50 €
Soirée de Gala Nuit des Artistes	5,00 €
Club sciences et nature : Accueil de 2 h 30 le mercredi en alternance H20 et Ecospace, tarif annuel	20,00 €
Activités de découverte les samedis et périodes vacances, H20 ou Ecospace	2,20 €
Activités / Équipements sportifs et de loisirs	
École municipale de sport	
Droits d'inscription (pour un an)	20,00 €
Base nautique - activités (la 1/2 heure)	
Pédalos, barque	6,00 €
Base nautique - location de matériel (les 2 heures)	
Dériveur	7,70 €
Planche à voile	7,70 €
Canoë Kayak	7,70 €
Optimist	7,70 €
Combinaison	2,20 €
Base nautique - Embarcation particulière	
Mise à l'eau pour les propriétaires de bateau	8,50 €
Abonnement mensuel (mise à l'eau pour les propriétaires de bateau)	33,00 €
Descente du Thérain en Kayak, à partir de 12 ans, par groupe de 12 personnes maximum, encadrement par un moniteur et sur réservation (Entrée en vigueur au 21 juillet 2008)	15,00 €

École de Voile et de Kayak - stage initiation ou perfectionnement (la semaine)	
Résident CAB – moins de 18 ans	23,10 €
Résident CAB – plus de 18 ans	46,20 €
Non résident CAB – moins de 18 ans	46,20 €
Non résident CAB – plus de 18 ans	88,00 €
Groupe scolaire hors 1 ^{er} degré - mise à disposition du matériel (les 2 heures)	33,00 €
Groupe scolaire hors premier degré ou association - mise à disposition du matériel et d'un moniteur (la séance)	63,00 €
Mise à disposition des Équipements sportifs	
Salle des sports / heure	7,50 €
Terrain de plein air / heure	3,60 €
Piscine : le couloir / heure	39,60 €
Piscine : les 4 couloirs / heure	117,70 €
Piscines	
Titulaire de la carte CBJ selon tranches horaires	gratuit
Moins de 25 ans (l'entrée)	1,60 €
Adultes (l'entrée)	2,20 €
Abonnement moins de 25 ans (12 entrées)	16,00 €
Abonnements adultes (12 entrées)	22,00 €
Titulaire de la carte Privilège selon tranches horaires	gratuit
Baignade du Plan d'eau du Canada	
Titulaire de la carte CBJ selon tranches horaires	gratuit
Moins de 25 ans (l'entrée)	1,60 €
Adultes (l'entrée)	2,20 €
Abonnement moins de 25 ans (12 entrées)	16,00 €
Abonnements adultes (12 entrées)	22,00 €
Pêche au Plan d'eau du Canada (petit plan d'eau sauf partie Sud)	
Abonnement à l'année (26 ans dans l'année)	55,00 €
Abonnement 18 - 25 ans (18 ans dans l'année)	33,00 €
Abonnement de 15 jours consécutifs	22,00 €
Abonnement à la journée	5,50 €
Abonnement pour personnes handicapées à 80%	gratuit
Abonnement moins de 18 ans	gratuit
Concours par jour et par pêcheur :	
- de 18 ans	33,00 €
+ de 18 ans	55,00 €
Occupation du domaine Public	
Occupations commerciales du domaine public	
Marchés	
Marché du mercredi	
par abonné, par mois/mètre linéaire	3,70 €
par volant, par jour/mètre linéaire	1,30 €
Marché du samedi	
par abonné, par mois/mètre linéaire	6,00 €
par volant, par jour/mètre linéaire	2,00 €
Marché de quartier	
par abonné, par mois/mètre linéaire	1,90 €
par volant, par jour/mètre linéaire	0,50 €
Espace piéton et place Jeanne Hachette	
Démonstrateur et posticheurs mercredi et samedi/jour	12,50 €
Redevance d'animations & promotion du marché du centre ville	
Forfait mensuel par emplacement pour le marché du mercredi	5,00 €

Forfait mensuel par emplacement pour le marché du samedi	5,00 €
TARIFS CONVENTIONNÉS AVEC LES COMMERÇANTS	
Marchands ambulants et forains	
Hyper Centre (à l'intérieur de l'anneau de circulation)	
Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	30,00 €
Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	242,00 €
Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait journalier	36,00 €
Limité à 8 mètres linéaires maximum avec branchement-forfait mensuel	415,00 €
Centre-ville (entre l'anneau de circulation et les boulevards)	
Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	17,50 €
Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	171,00 €
Périphérie (à l'extérieur des boulevards)	
Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait journalier	6,00 €
Limité à 8 mètres linéaires maximum sans branchement-forfait mensuel	118,00 €
Exposition de voitures sur le domaine public	
Par voiture et par jour	11,50 €
Animation foraine de juin sur le domaine public (au m2 par jour)	
Métiers jusqu'à 50 m2	3,50 €
Métiers de 51m2 à 100 m2	3,00 €
Métiers de plus de 100 m2	2,50 €
Caravane-forfait par fête	36,50 €
Carrousel Place Jeanne Hachette	
Par mois	427,00 €
Terrasses	
Terrasses de plein air en Centre-Ville (le m2 par an)	18,00 €
Terrasses de plein air hors centre-ville (le m2 par an)	8,00 €
Terrasses fermées (le m2 par an)	36,00 €
Étalages non réfrigérés pour saillie mobile sur la voie publique (le m2 par an)	13,00 €
Porte-revues ou menus, tourniquets, congélateurs, distributeurs électriques ou non, rôtissoires, étals réfrigérés et plaques électriques (le m2 par an)	34,00 €
Occupation commerciale du domaine public par les véhicules 2 roues à moteurs	
le m2 par an, dans la limite de 12 m2	55,00 €
Manifestations	
Spectacle de variétés payant sous chapiteau-par jour	830,00 €
Spectacle de variétés payant sous chapiteau-caution	1 793,00 €
Cirque, spectacle organisé par un comité d'entreprise -par jour	427,00 €
Cirque, spectacle organisé par un comité d'entreprise -caution	1 793,00 €
Mise à disposition de la place du jeu de Paume (totalité de la partie centrale délimitée par les barrières)-par jour	830,00 €
Mise à disposition de la place du jeu de Paume (totalité de la partie centrale délimitée par les barrières)-caution	1 793,00 €
Mise à disposition de la place du Jeu de Paume (surface inférieure à 50% de la partie centrale délimitée par les barrières)-par jour	473,00 €
Mise à disposition de la place du Jeu de Paume (surface supérieure à 50% de la partie centrale délimitée par les barrières)-caution	1 793,00 €

Mise à disposition de la place Jeanne Hachette-par jour	533,00 €
Mise à disposition de la place Jeanne Hachette-caution	1 793,00 €
Exposition ou vente sur le domaine public de moins de 100 m2-par jour	140,00 €
Exposition ou vente sur le domaine public de plus de 100 m2-par jour	182,00 €
Vente en camion magasin	
Forfait par jour	146,00 €
Taxis	
Forfait par mois	19,00 €
Emplacements vente de fleurs	
Toussaint, Rameaux	27,00 €
Sanitaires publics	
Sanitaires publics	0,30 €
Chalet du plan d'eau	
Avril, mai, juin, juillet, août et septembre (avec terrasse)/ le mois	180,00 €
Autres mois de l'année où seul le chalet est ouvert/ le mois	90,00 €
Terrain de camping	
Forfait emplacement, un adulte et un véhicule (la nuitée)	6,30 €
1 adulte supplémentaire (la nuitée)	2,30 €
1 enfant – de 2 ans (la nuitée)	gratuit
1 enfant de 2 à 6 ans (la nuitée)	1,10 €
1 véhicule supplémentaire (la nuitée)	1,50 €
Caravane 2 essieux (la nuitée)	23,00 €
Consommation EDF (10 ampères)	2,70 €
Animaux (la nuitée)	0,60 €
Cimetières	
Concession de terrains	
Concession	
10 ans enfants	33,60 €
10 ans adultes	75,00 €
30 ans	270,00 €
50 ans	650,00 €
M2 supplémentaire	
10 ans enfants	48,30 €
10 ans adultes	54,00 €
30 ans	162,00 €
50 ans	449,00 €
Droits annexes	
Superposition de corps	
10 ans	32,00 €
30 ans	75,00 €
50 ans	140,00 €
Perpétuelle	715,00 €
Réunion de corps	
10 ans	16,50 €
30 ans	48,50 €
50 ans	81,50 €
Perpétuelle	388,00 €
Droits de creusement de fosses	
1 ^{er} corps	165,00 €
2 ^{ème} corps	192,50 €
3 ^{ème} corps	220,00 €
Droits d'ouverture de caveaux	
Avant ou arrière caveau	93,50 €
Caveau parisien	44,00 €

Remise en état des allées par la Ville	
Fourniture, mise en oeuvre et cylindrage de tarmacadam	30,00 €
Dépose et repose bordures de trottoirs (le ml)	23,75 €
Dépose et repose de caniveaux (le ml)	27,00 €
Droits de pose et repose monument	15,50 €
Droits de construction de caveaux	27,00 €
Dépôts provisoires	
1 ^{er} mois	53,00 €
2 ^{ème} et 5 ^{ème} , par jour	1,75 €
6 ^{ème} au 12 ^{ème} , par jour	3,45 €
Columbarium	
Location d'une case - 10 ans	75,50 €
Location d'une case - 30 ans	270,00 €
Droits d'ouverture d'une case	71,50 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	35,00 €
Droit d'exhumation	15,00 €
Vacation de police mesures de surveillance prescrites à l'occasion des inhumations, exhumations et transports de corps	15,25 €
Divers	
Facturation inter/intra collectivités (CAB/Ville)	
Huissiers (tarif horaire)	24,50 €
Administration générale	
Communication du fichier électoral (Production d'un CD)	2,75 €
Communication du fichier électoral (Production d'une disquette)	1,83 €
Communication du fichier électoral par feuille A4 noir et blanc	0,18 €
Duplicata de la carte Beauvais Jeunesse (1er duplicata)	9,00 €
Duplicata de la carte Beauvais Jeunesse (2ème duplicata)	17,00 €
Expédition des copies ou extraits d'actes d'état civil (tarif par page) - de plus de cent ans (non modifiable décret n°2001-771 du 28 août 2001)	3,00 €
Expédition des copies ou extraits d'actes d'état civil (tarif par page)- de moins de cent ans	0,00 €
Photocopie de documents administratifs (tarif par page)	0,15 €
Restauration scolaire	
Repas enfant (plateau et pique-nique également)	
Beauvais et Agglo (compensation de la différence par Agglo) Calcul du quotient 0,50 + (QF-180) x 3,6/440	0,50 € à 4,10 €
Repas enfant (plateau et pique nique également) facturé à l' Agglo qui compensation de la différence pour les familles	5,25 €
Repas enfant (plateau et pique nique également) extérieur	5,25 €
Accueil avec repas préparé (PAI) Beauvais et Agglo	1,00 €
Accueil avec repas préparé (PAI) extérieur	2,00 €
Plateau repas anti allergie fourni par la ville	4,50 €
Repas fourni au CCAS	6,15 €
Repas fourni au COS	4,40 €
Surveillant	1,60 €
Repas adulte commensal	5,25 €
Stagiaire ville non rémunéré	0,50 €
Prestations extérieures	12,00 €
Stationnement en parking souterrain Clemenceau	
Tarifs horaires	
0H30	0,00 €
1H00	0,60 €
2H00	1,20 €

3H00	1,80 €
4H00	2,40 €
5H00	3,00 €
6H00	3,60 €
7H00	4,20 €
8H00	4,80 €
9H00	5,40 €
10H00	6,00 €
24H00	6,00 €
Les tarifs des abonnements sont maintenus	
Abonnement jour	45,00 €
Abonnement nuit	38,00 €
abonnement permanent - 7/7 jours - 24/24 heures	65,00 €
Matériels (tarifs journaliers)	
Matériels	
Barnum	25,00 €
Barrière	1,50 €
Chalet	25,00 €
Grille d'exposition	1,20 €
Guérite	26,00 €
Plateau (module 2x2)	20,00 €
Podium bâché 6x3	147,00 €
Podium bâché 6x4	194,00 €
Podium course bâché 4x2,5	130,00 €
Podium roulant 6x3,5	178,00 €
Podium roulant 7x5	260,00 €
Praticable 2x1	7,00 €
Tente 5x10	170,00 €
Banc	2,30 €
Chaise	1,00 €
Porte manteau	3,00 €
Pupitre	16,00 €
Table	3,40 €
Table Brasserie	2,30 €
Cimaise	5,60 €
Écusson	1,00 €
Mat	2,30 €
Panneau de signalisation	6,00 €
Pavillon, Drapeau, Oriflamme	4,00 €
Plot béton	1,60 €
Plot chromé	6,00 €
Isoloir	18,00 €
Urne	18,00 €
Panneau d'affichage électoral	3,80 €
Matériels de sonorisation	
Porte voix	9,30 €
Pupitre Itec	58,00 €
Sono à piles	16,00 €
Sono enceinte amplifiée	32,00 €
Sono officielle ou spectacle 2000 W	247,00 €
Sono ligne 100 volts	32,00 €
Sono kermesse	32,00 €
Matériels électriques	
Armoire électrique 12Kw Triphasé	62,00 €
Armoire électrique 36Kw triphasé	103,00 €
Câble 5G10 h07 rnf 50 mètres	20,00 €

Câble 5G16 h07 rnf 50 mètres	29,00 €
Câble 5G25 h07 rnf 50 mètres	42,00 €
Coffret électrique 36Kw Triphasé 32	38,00 €
Coffret électrique Monophasé	20,00 €
Projecteur 2000 watts	15,00 €
Projecteur 500 watts	3,80 €
Prestations annexes	
Camion Nacelle	84,00 €
Camion VL	42,00 €
Fourgonnette	28,00 €
Chariot de chantier	44,00 €
Balayeuse	76,00 €
Compresseur	18,00 €
Mini-Chargeur	35,00 €
Camion sono	29,00 €
Pelle à pneus	106,00 €
Camion PL	71,00 €
Mini-Balayeuse	29,00 €
Laveuse	47,00 €
Hydrogommeuse	42,00 €
Mini Pelle chenille	64,00 €
Rouleau auto porté	47,00 €
Personnel	
Encadrement (H normale; H sup.)	28,00 €
Agent d'exécution (H normale; H sup.)	25,00 €
Salles Municipales	
Salle du Franc Marché Banquet - Location journalière	342,00 €
Salle du Franc Marché Banquet - Caution	342,00 €
Salle du Franc Marché Réunion - Location journalière	112,00 €
Salle du Franc Marché Réunion - Caution	112,00 €
Salle de Marissel, Voisinlieu, Saint Just des Marais - Location journalière	90,00 €
Salle de Marissel, Voisinlieu, Saint Just des Marais - Caution	90,00 €
Salle de réunion de Saint Just - Location journalière	56,00 €
Salle de réunion de Saint Just - Caution	56,00 €
Salle Tour Saint Lucien, Rue Notre Dame du Thil - Location journalière	84,00 €
Salle Tour Saint Lucien, Rue Notre Dame du Thil - Caution	84,00 €
Pré Martinet - Amphithéâtre - Location journalière	270,00 €
Pré Martinet - Amphithéâtre - Caution	270,00 €
Pré Martinet - Salle de réunions - Location journalière	56,00 €
Pré Martinet - Salle de réunions - Caution	56,00 €
Maison de quartier Soie Vauban, Hector Berlioz, Jean Moulin, Argentine - Tarif week-end	202,00 €
Maison de quartier Soie Vauban, Hector Berlioz, Jean Moulin, Argentine - Caution	202,00 €

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 9 voix contre, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. JULLIEN : Il s'agit d'une délibération classique que les conseils municipaux de France et de Navarre adoptent traditionnellement en début d'été. Il s'agit d'adopter les tarifs pour

l'année scolaire qui va démarrer le 1^{er} septembre 2008 jusqu'au 31 août 2009. Vous en avez donc le détail dans votre rapport, je vous épargnerai la lecture de l'ensemble des tarifs mentionnés. Je peux simplement vous dire qu'il s'agit bien sûr d'un réajustement qui pourra permettre à certains de penser qu'il est relativement important mais il reste néanmoins modéré car je précise que 25 tarifs sont complètement maintenus, donc aucune augmentation, que 160 tarifs évoluent entre 0,1 % et 10 %, ce qui représente plus de la moitié de ces tarifs. 84 tarifs sont augmentés de plus de 10 % et qu'il y a 7 nouveaux tarifs concernant des prestations nouvelles qui sont offertes à l'ensemble des Beauvaisiens. Je précise également, pour avoir regardé un petit peu ce que faisaient nos collègues d'autres municipalités, nous restons complètement dans la norme de ce qui est adopté par des municipalités, tant de droit que de gauche, mais en fonction des éléments et des questions que vous pourrez poser, je pourrais éventuellement citer le nom des villes dont j'ai été amené à regarder les délibérations au titre de l'exercice 2008.

Mme ROUBI-GEFFROY : Après la lecture de cette délibération, plusieurs remarques se sont imposées immédiatement. Premièrement, il aurait peut-être été plus explicite d'indiquer les tarifs qui avaient été votés en 2007 à côté de ceux qui sont proposés aujourd'hui de façon à mieux évaluer les « ajustements » contenus dans ces tableaux. J'ai fait ce rapprochement et nous avons immédiatement remarqué que l'augmentation est, contrairement à ce que vous dites, de quasiment 10 % en général. Quels éléments objectifs peuvent motiver une telle hausse ? L'augmentation entre 2006 et 2007 était beaucoup plus faible. Le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux conduit-il aujourd'hui à faire payer beaucoup plus cher les services municipaux aux Beauvaisiens, en pensant que cette option sera moins visible pour les familles ? La deuxième remarque porte sur la tarification de la restauration scolaire. Elle se trouve en page 9 de ces 12 pages de tableaux et peut-être aurait-elle pu faire l'objet d'une délibération séparée parce que je pense que le sujet est d'importance. Pour un enfant beauvaisien de l'agglomération de Beauvais, le prix minimum du repas était en 2007 de 0,33 euro et le maximum de 3,10 euros. Vous proposez pour 2008 de 0,50 à 4,10 euros, soit une augmentation de 50 % pour le tarif le plus bas et 32,25 % pour le plus haut. Ces chiffres provoquent donc de ma part une vive désapprobation. Le prix de la restauration scolaire a bénéficié depuis longtemps à Beauvais d'un soutien appuyé, et heureusement, pour permettre à de nombreux enfants de pouvoir manger un vrai repas équilibré pour un prix qui restait abordable même pour des familles à revenus moyens ou faibles. Tout en sachant que le prix de revient total d'un repas est de 10,87 euros, puisque j'ai bien eu l'information en commission, il me paraît essentiel de continuer à faire un effort financier collectif important, d'une politique courageuse dans ce domaine. Ceci est-il compatible avec des objectifs annoncés d'harmonie sociale dans notre ville d'augmenter ces tarifs dans une telle proportion ? N'y a-t-il pas un réel danger de voir des familles faire le choix de ne plus inscrire leur enfant à la cantine pour cette raison ? La restauration scolaire fait aussi l'effort, dans le cadre du projet EPODE, de prévenir les problèmes de santé des enfants grâce à des repas équilibrés. Des enfants vont-ils donc échapper à ces actions de prévention ? Un enfant prend environ 110 repas par an, j'ai compté dans mes factures personnelles, la facture augmentera donc pour les familles entre 17 euros et 110 euros pour l'année. Certaines familles vont donc se trouver en difficulté pour régler leur facture qui aura fortement augmenté. Il me paraît préférable de permettre un paiement d'une facture raisonnable que d'orienter vers des demandes d'aide financière. Ceux qui autour de cette table ont une expérience du travail social savent que de nombreuses personnes ne feront pas la démarche auprès d'un organisme pour demander une aide. À l'heure où l'une des principales préoccupations des Beauvaisiens comme des Français est la baisse du pouvoir d'achat, la rentrée de septembre 2008 va réserver de mauvaises surprises à nos concitoyens.

M. JULLIEN : Comme je l'annonçais tout à l'heure, avant de prendre une position s'agissant de l'évolution de ces tarifs municipaux, nous sommes également allés voir ce qui se passait ailleurs de façon à rester cohérent avec ce qui se fait dans nombre de municipalités. Je peux simplement donc vous dire globalement que pour les tarifs les plus sensibles, et en comparaison avec de nombreuses municipalités, et notamment en ce qui concerne la restauration scolaire municipale, nous demeurons très compétitifs. Par exemple, sur la restauration, nos prix de base évoluent en fonction du quotient familial de 0,50 à 4,10 euros alors que les comparaisons sont les suivantes. Je vais par exemple prendre une municipalité socialiste comme celle de Grenoble, puisque j'ai la délibération votée à leur Conseil municipal du 7 juillet 2008, ils ont une tarification de 0,71 à 5,58 euros. Montreuil va de 0,50 à 4,44 euros, Lyon, de 0,67 à 3,94 ; Aix-en-Provence, de 0,80 à 3,76 euros ; Nanterre de 0,56 à 3,13 euros et j'en passe. Je comprends bien sûr, ma chère collègue, que l'augmentation de 0,33 à 0,50, mais je vous rappellerai tout de même qu'entre 2002 et 2007, l'augmentation a été de 2 centimes, puisqu'elle est passée de 0,31 à 0,33 euro, ce qui veut dire en clair, tenant compte de l'inflation, le prix avait baissé. Il ne faut pas non plus oublier que par rapport au coût de fabrication des repas, ce coût a largement évolué et il est de 10,87 en 2007. Pour un repas à 0,50 euro, la famille paie 4,6 % du prix du repas, ce qui est plutôt symbolique. Même pour la tranche maximale de 4,10 euros, nous avons une prise en charge par la famille de 37,7 %. Ceci veut dire que la différence est prise en charge par la collectivité toute entière. Je crois que nous pouvons parfaitement mesurer dans ce genre de situation l'effort social pris en charge par le budget général en faveur des familles pour les prix du repas. J'ajoute par ailleurs que pour les familles les plus en difficulté, il y a des aides complémentaires dans le cadre du plan d'harmonie sociale qui permet encore de réduire l'effort des familles. Je pense que compte tenu de l'examen de la situation, de la qualité de la prestation que nous accordons aux familles, que par ailleurs, le coût de la création de ces repas de qualité est tout de même relativement important et évolue compte tenu du coût des matières premières et également du coût du personnel affecté à la fabrication de ces repas, que nous avons été extrêmement raisonnables, et mieux, que nous avons pratiqué – nous avons continué à le faire au travers de ce tarif 2008 – une vision parfaitement sociale de la distribution de la restauration scolaire municipale. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

M. RAHOUI : Chers collègues, Monsieur JULLIEN, il est en effet intéressant de regarder ce qui se passe dans d'autres villes mais sachez que vos collègues UMP de la Ville de Compiègne ont également fait le comparatif et vous ont cité parmi les villes n'étant pas exemplaires en termes de tarifs lors de leur dernier conseil municipal. Il faut donc en effet toujours regarder ce que l'autre fait. Sur un autre registre, vous avez comparé l'évolution des tarifs depuis 2002, j'ai fait la même chose et en effet, sur le tarif avec le coefficient familial le plus bas, l'augmentation n'est que de 0,2 centimes, mais il faut savoir qu'elle est plus élevée pour le coefficient familial 620 qui fait passer le tarif de la cantine de 2,85 à 3,10 euros. Nous constatons donc tout de même une augmentation, légère par rapport à ce que vous faites d'un coup puisqu'en six ans, vous avez très peu augmenté ces tarifs de cantine mais vous les augmentez d'une manière disproportionnée d'un coup. Je comprends donc et partage l'inquiétude de ma collègue Anne ROUBI par rapport aux moyens qui seront employés par rapport aux familles qui seront confrontées à un problème dès la rentrée de septembre pour payer de nouvelles prestations. Ensuite, par rapport à ces nouvelles politiques tarifaires, dans un cadre un peu plus large, je regrette fortement le traitement fait aux jeunes. Par exemple, pour la question de la piscine, les tarifs d'entrée passent de 1 euro à 1,60 pour les moins de 25 ans. De grosses inquiétudes se posent donc pour nous par rapport aux usagers utilisant actuellement ces équipements municipaux, nous souhaitons qu'ils puissent continuer à le faire

dans l'intérêt collectif, aussi bien de la Municipalité que des habitants, et comme je vous l'ai dit en introduction d'intervention, il faut aussi cesser de regarder ce qui se passe dans les autres villes et commencer à regarder ce qui est fait à Beauvais pour comparer. Merci.

M. TABOUREUX : M. RAHOUI, vous dites qu'il faut cesser de regarder ce qui se passe dans les autres villes et vous prenez d'emblée l'exemple de Compiègne. Vous avez donc dû regarder ce dossier : Quel est le tarif le plus bas à Compiègne ? Vous contentez-vous de lire la presse ou vous intéressez-vous aux délibérations passées à Compiègne ? Je ne suis pas le professeur, vous n'êtes pas l'élève, nous connaissons la chanson, il s'agit de 0,80 euro. Nous considérons, et je crois que ceci est reconnu, que la restauration scolaire municipale est de bonne qualité, que la Ville et les agents font des efforts pour la qualité des matières premières et celle des plats servis, tout ce qui concerne la diététique. Vous rappelez tout à l'heure que Beauvais est Ville pilote pour le plan EPODE, nous souhaitons continuer à assurer cette qualité qui est nettement supérieure à la moyenne de ce qui se pratique dans la moyenne des villes de France et, effectivement, nous proposons cette augmentation qui est en fait un réajustement. Je suppose que vous auriez préféré que les prix ne bougent pas et que nous augmentions beaucoup plus sur les six dernières années les tarifs de restauration. J'ai du mal à comprendre. Vous voyez donc que Compiègne est à 0,80 et que nous n'avons absolument pas à rougir. Je pense que les tarifs de la restauration scolaire, même avec cette augmentation, se situent dans une excellente fourchette basse de ce qui se pratique en France.

M. AURY : Madame le Maire, je dirais que M. JULLIEN a comme toujours le sens de la formule puisque quand 160 tarifs augmentent de 10 %, que 84 tarifs augmentent de plus de 10 et que cela va pour des tarifs très fréquentés comme la restauration scolaire, les piscines, le plan d'eau, de 50 à 60 %, il parle d'un réajustement modéré. Nous, nous disons heureusement qu'il s'agit d'un réajustement modéré parce que je crois que nous avons échappé à quelque chose si cela n'avait pas été modéré. Plus sérieusement, comment Olivier TABOUREUX a terminé son intervention en disant que jusqu'ici les tarifs de la restauration scolaire de Beauvais étaient dans la fourchette basse des villes en France, je crois qu'il a raison, il s'agit d'ailleurs d'un acquis historique... Oui, Madame le Maire, vous n'étiez pas à Beauvais à l'époque. C'est en 1977 et 1978 qu'a été mis en place un service extrêmement important de restauration scolaire, très développé et avec une tarification au quotient familial, avec de premiers tarifs très faibles et des tarifs d'ensemble qui restaient très accessibles, avec la volonté que tous les enfants, quels que soient les revenus de leur famille, puissent accéder à une restauration scolaire de qualité. Nous vous demandons ce soir de ne pas remettre en cause cet acquis historique dont bénéficiaient les familles. Ce n'est pas pour nous, nous ne défendons pas un quelconque intérêt personnel ici, nous pensons d'abord aux familles dans cette ville. Et, puisque nous avons parlé, je ne sais pas si nous devons aller regarder ailleurs ou pas, mais vous l'avez fait, Monsieur JULLIEN, j'aurais aimé vous entendre parler du fait qu'aujourd'hui certaines municipalités ont mis en œuvre jusqu'à la gratuité du service de restauration scolaire, je crois même qu'il s'en trouve au moins une parmi vos amis, peut-être d'autres. C'est dire si la restauration scolaire n'est pas un service comme un autre, une marchandise comme une autre, qu'il s'agit bien d'un service faisant pour nous pleinement partie du service public de l'Éducation nationale. Nous vous demandons donc vraiment, et je demande surtout à tous mes collègues sans exception, de bien réfléchir. Evidemment, lorsque vous donnez les tarifs, peut-être que pour la plupart des personnes situées autour de cette table ce soir, savoir que le premier tarif passe de 0,33 à 0,50 n'est pas émouvant mais je crois tout de même que nous devons mesurer nous trouver aujourd'hui dans une situation où toute une série de familles connaissent d'incroyables difficultés. Pour elles, une augmen-

tation même de quelques dizaines de centimes au repas pèse lourd au bout du compte dans un budget déjà extrêmement étroit. N'oubliez pas que l'INSEE vient d'annoncer que pour la première fois depuis des décennies, le salaire moyen a diminué l'an passé. De la même manière, cela a déjà été dit mais je veux renforcer cette idée, il s'agit également d'accès à des services de base, comme ceux de la piscine et du plan d'eau. Alors que nous commençons cette période d'été, ce sont aussi souvent, pour tout un tas de jeunes de familles modestes et au-delà, qui n'ont pas beaucoup l'occasion de partir en vacances ou voire parfois pas du tout, l'occasion de loisirs, de moments de détente. Il n'est pas anodin de voir que soit augmenté de 60 % l'accès aux piscines. Nous avons déjà pointé le fait que les tarifs de l'Aquaspace paraissent relativement inabordable pour beaucoup de familles, mais il restait au moins les piscines de quartier et le plan d'eau. Ce soir, si nous votions les tarifs que vous nous donnez, là aussi, nous créerions des barrières supplémentaires pour l'accès à ces services, à ces équipements. Nous pouvons effectivement nous interroger sur le fait que vous n'avez pas informé les Beauvaisiens au moment de la campagne électorale qu'il fallait s'attendre dans quelques mois... Nous l'avions dit et vous aviez répondu que nous avions un peu déliré sur ce que vous alliez faire, et je vois là un début de mise en œuvre de choses sur lesquelles nous avons tenté d'alerter les Beauvaisiens au moment de la campagne électorale. Il s'agit d'un côté d'une belle opération de passe-passe, nous ne vous augmentons pas les impôts, mais c'est le coup de bambou de l'autre côté sur les tarifs municipaux. Je souhaite vraiment que soit complètement revue cette délibération et en particulier concernant le service de la restauration municipale et les équipements piscines et plans d'eau qui vont vraiment toucher de plein fouet de très nombreuses familles dans cette ville.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, je ne peux tout de même pas vous laisser dire que les jeunes vont payer, vous aviez l'air particulièrement ému, regardez les tarifs : titulaires de la carte Beauvais Jeunesse pour les piscines, gratuit ; baignade du plan d'eau du Canada pour la carte Beauvais Jeunesse, gratuit. Révisez donc un peu vos fondamentaux. Écoutez, je suis contente de vous voir lever la main à tour de rôle, ceci est très intéressant pour la démocratie, il me semble seulement que dans la règle du jeu du Conseil municipal, il y avait droit à trois interventions par groupe. J'ai cru comprendre que vous n'étiez qu'un seul groupe cette fois-ci, vous aurez donc droit à trois interventions. La troisième est donc celle de Monsieur VIGUIER et cela sera ensuite terminé sur le sujet.

M. VIGUIER : Madame le Maire, chers collègues, je vais ajouter quelques mots avant que l'on ne nous coupe le micro, ne vous en déplaise Madame le Maire. Je ne sais pas s'il est possible ou pas, s'il est juste ou pas de comparer avec d'autres collectivités, il existe 36 000 collectivités municipales dans notre beau pays, il est donc toujours compliqué et à la fois très facile d'opérer des comparaisons et de trouver des villes donnant l'occasion de faire des comparaisons heureuses ou malheureuses. Il est par contre certain que les Beauvaisiens pourront dans les prochains mois comparer leur facture de restauration municipale avec ce qu'ils payaient jusqu'à présent. Ils constateront douloureusement une hausse des tarifs qui, comme ma collègue Anne ROUBI l'a rappelé tout à l'heure, sera de plus 30 à plus 52 %, ce qui est tout sauf anodin. J'ajoute, Madame le Maire, que vous choisissez bien mal votre moment pour augmenter de manière aussi conséquente les tarifs municipaux de plus de 10 % en règle générale, plus 30 à 52 % pour la restauration municipale. Vous le faites alors même, et vous le savez bien comme nous toutes et nous tous, que bon nombre de nos concitoyens rencontrent de vraies difficultés financières, de vraies difficultés de pouvoir d'achat quotidien et ce n'est sans doute pas le moment – alors qu'ils peinent à se loger, à se chauffer, à mettre de l'essence dans leur véhicule pour se rendre à leur travail – d'augmenter les tarifs

municipaux et les tarifs de restauration municipale dans de telles proportions. Nous aurions compris que vous le fassiez au niveau de l'inflation, c'est-à-dire à peu près de 2 % mais pas de 10 % en moyenne et de 30 à 52 % pour la restauration municipale. J'ajoute enfin, Madame le Maire, pour appuyer les dires de mon collègue AURY que vous remettez par là même en cause un acquis des municipalités qui vous ont précédées, les municipalités de gauche conduites par Walter AMSALLEM. J'en veux pour preuve que l'une des premières mesures mises en place en 1977 par la première municipalité de Walter AMSALLEM avait consisté à mettre en œuvre cette tarification à bas prix, au quotient familial de la restauration qui avait valu à la Ville de Beauvais et à cette municipalité de se voir décerner par Madame Geneviève ANTHONIOZ-DE GAULLE, peu suspecte de sympathie socialiste, le prix de la fondation de France en 1980. Vous êtes friande, Madame le Maire, de prix pour notre Ville et pour la municipalité. Sachez qu'en 1980, car sans doute l'ignorez-vous, notre Ville et la municipalité s'étaient vues décerner le prix de la Fondation de France pour sa politique volontariste en matière de tarification de la restauration municipale – vous pourrez le vérifier – parce qu'elle avait permis qu'aucun petit Beauvaisien ne soit exclu de la restauration municipale. En augmentant comme vous le faites, comme vous voulez le faire, les tarifs de restauration municipale, vous savez que des familles entières vont s'en exclure car pour elles, 10, 15 ou 30 euros de plus par enfant est une charge supplémentaire insupportable. Cette mesure est donc très grave, et j'en appelle à l'ensemble de nos collègues pour qu'ils pensent à tout cela avant de se prononcer dans quelques instants sur ce rapport.

Mme LE MAIRE : Monsieur VIGUIER, je crois que vous ignorez tout du plan d'harmonie sociale mené par le CCAS et que notre municipalité a la fierté d'avoir mis en œuvre. Je le dis très solennellement Monsieur VIGUIER, il n'existe aucun petit beauvaisien qui n'ait pas les moyens d'aller à la cantine. Un fonds famille existe, vous pourrez aller vous renseigner, et nous octroyons très régulièrement et très fréquemment des fonds pour aider les familles à assumer leurs difficultés passagères. C'est ainsi, mais vous le ne connaissez sans doute pas. Je crois qu'Olivier TABOUREUX voulait ajouter quelque chose.

M. TABOUREUX : Je voulais simplement dire que tout le monde ici approuve le fait que soit reconnu en 1980 ce qui a été fait en 1977, mais nous avons hérité d'une situation où la restauration scolaire municipale n'était plus aux normes. Je suis désolé de vous le dire. Ce qui était reconnu par la Fondation de France en 1980 n'était plus aux normes 20 ans plus tard car les choses évoluent. Je crois que vous pouvez aussi nous reconnaître le fait que nous avons reconstruit cette unité de production culinaire dans des normes qui continueront à être appliquées au moins dans les 20 années à venir et que nous avons maintenu le service de restauration au sein de la Mairie et que nous avons amélioré la qualité des repas en conséquence. Je crois que cela peut également être reconnu, je ne vois pas l'intérêt d'opposer les choses de cette façon, il s'agit de l'évolution normale, les repas ont un coup et nous restons encore une fois dans une fourchette de tarifs modérée. Je suis désolé de l'affirmer et je trouve, Monsieur VIGUIER, que vous en avez fait un peu beaucoup.

M. AURY : Madame le Maire tout d'abord un rappel au règlement. Je veux vous rappeler en page 9 l'extrait de l'article 17 « À l'exception du rapporteur qui peut intervenir quand il le désire, nul ne peut prendre la parole plus de trois fois sur le même rapport ». C'est ce que vous avez constamment fait respecter depuis le début de votre mandat et je suis un peu étonné de cette nouvelle règle que vous sortez du chapeau et je pense que c'est une chose sur laquelle vous ne persisterez pas. J'interviens donc pour une seconde fois sur ce rapport, en réaction à la dernière intervention d'Olivier TABOUREUX. Nous n'avons absolument pas mis en cause ce que vous dites. Chacun sait effectivement qu'en 2002 la cuisine centrale était

à refaire, un projet avait d'ailleurs été posé de la refaire par la précédente équipe municipale, c'est parfaitement exact. Vous l'avez fait puisque vous avez été élus à ce moment-là, très bien et je crois que nous ne vous avons jamais, d'aucune manière et à aucun moment, mis en cause sur ce dossier cette reconstruction tout à fait nécessaire. Nous ne vous avons pas plus mis en cause jusqu'à ce soir sur le fait que vous n'aviez jusque-là pas remis en cause l'équilibre en terme de tarification qui était celui dont vous aviez hérité. Pas de fausses polémiques, nous sommes bien ici sur la délibération de ce soir qui marque selon nous, d'où nos interventions, une rupture avec ce qui était pratiqué jusque-là par les municipalités de gauche durant 24 ans et que vous aviez globalement poursuivi durant votre premier mandat. C'est bien cela que nous mettons en cause aujourd'hui, une rupture dans cette politique. Pas de fausse polémique, restons centrés sur l'objet de nos remarques ce soir.

M. JULLIEN : J'entends bien vos paroles, mon cher collègue, surtout votre satisfaction s'agissant de la politique tarifaire employée au cours des dernières années de notre mandat, donc en fait une certaine stabilité. Vous vous dites content de ce qui se passe aujourd'hui. Vous allez donc effectivement m'expliquer pourquoi lors des différents conseils municipaux, régulièrement depuis 2002, j'ai par exemple un procès-verbal entre les mains, vous avez systématiquement refusé de voter la stabilité des tarifs de la restauration scolaire municipale et l'ensemble des autres tarifs. Vous vous êtes systématiquement abstenus ou positionnés contre. Nous essayons effectivement d'évoluer, nous avons après tout peut-être également tenu compte de votre position à cette époque puisque vous estimiez que l'immobilisme ne vous plaisait pas, existaient également d'autres raisons que je vous ai exposées tout à l'heure. Vous devriez donc au contraire être contents puisque l'immobilisme ne vous plaisait pas en 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote : y a-t-il des votes contre ? Vous êtes 9, Pas d'abstention. Le rapport est adopté.

LANCLEMENT DE LA TROISIÈME TRANCHE DE L'OPÉRATION URBAINE 'BEAUVAIS CŒUR DE VILLE, CŒUR DE VIE' DANS LE CADRE DU FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE)

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Schéma de Développement Commercial de l'Agglomération du Beauvaisien a identifié cinq enjeux majeurs de développement du commerce beauvaisien pour la période 2004-2008. Il s'agit de renforcer et développer durablement l'appareil commercial, artisanal et de services de l'agglomération à travers de 5 objectifs prioritaires :

- Consolider et développer le rayonnement du commerce de Beauvais, notamment par rapport à l'offre concurrente des grands pôles d'attraction
- Renforcer le commerce du Centre Ville de Beauvais
- Développer l'aspect qualitatif de l'offre de périphérie de l'agglomération
- Renforcer l'offre commerciale dans les quartiers, pôles de proximité
- Assurer une dynamique globale ambitieuse par la mise en place de nouveaux moyens d'animation et de gestion des actions collectives.

En ce qui concerne le renforcement et la redynamisation du commerce de centre ville de Beauvais, la deuxième tranche a permis de réaliser pour le volet investissement :

- la rénovation de 13 vitrines commerciales
- la mise en accessibilité de 13 magasins

Pour le volet fonctionnement :

- conseil urbanistique et architectural du CAUE auprès de 30 commerçants
- diagnostics économiques réalisés par les chambres consulaires pour les 13 entreprises bénéficiaires de l'aide aux vitrines
- animations commerciales (féeries de Noël, Saint Valentin, Fête des Mères...)
- opérations de communication pour les animations commerciales

Vu l'article 4 de la loi n° 89-1008 du 31 décembre 1989 relative au développement des entreprises commerciales et artisanales et à l'amélioration de leur environnement économique, juridique et social modifiée dans sa rédaction résultant de l'article 35 de la loi de finances pour 2003, n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 ;

Vu le décret n° 2003-107 du 5 février 2003 relatif au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ;

Vu l'arrêté du 13 février 2003 pris pour l'application du décret susvisé du 5 février 2003 relatif au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ;

Vu la circulaire du 17 février 2003 relative au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Beauvaisis du 9 décembre 2003 relative à la mise en œuvre d'une opération urbaine au titre du FISAC ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Oise en date du 27/11/03 portant création de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au 1er janvier 2004 ;

Vu la délibération de la Ville de Beauvais en date du 14 mai 2004 portant sur la mise en œuvre de la première tranche du FISAC ;

Vu la délibération de la Ville de Beauvais en date du 22 décembre 2006 portant sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du FISAC ;

Considérant les propositions du Schéma de Développement Commercial de l'Agglomération du Beauvaisis pour les années 2004-2008 et notamment son axe 2 « Renforcer le centre ville » adopté par le Conseil Municipal du 19/12/03 ;

Considérant les objectifs généraux, les objectifs opérationnels et programme d'actions pour la troisième tranche du programme FISAC ;

Considérant l'intervention du CAUE de l'Oise ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le principe d'une participation de la Ville à la rénovation des vitrines dans le cadre de l'opération urbaine FISAC ;

- d'approuver les orientations générales et le programme d'actions relatifs à la phase 3 ;

- d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FISAC et à solliciter le concours financier des partenaires institutionnels pour la réalisation de ce programme selon le tableau détaillé joint à la présente délibération des actions retenues pour la troisième tranche et de leurs plans de financement prévisionnels respectifs ;

Le reliquat non couvert par les co-financeurs sera pris en charge sur le budget de la Ville ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces et les documents à intervenir en particulier les conventions avec l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, le CAUE et tous les partenaires, nécessaires à l'exécution du programme d'actions proposé.

La Commission « Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques », réunie le 02/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Madame le Maire, une seule remarque si je puis me permettre, le cœur de ville et le petit commerce de cette ville va effectivement avoir bien besoin des aides du FISAC avec la bombe que vous lui préparez dans le dossier N°25 sur la place du Jeu de Paume.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, ce n'est jamais que le troisième FISAC et je pense que ce sont des initiatives que vous n'aviez jamais prises pendant les 24 années de votre présence ici.

M. AURY : Madame le Maire, chacun sait que durant 24 ans, il n'y avait plus aucun commerce ni activité commerciale dans le centre-ville et vous êtes heureusement arrivée en 2002 pour permettre l'installation de commerces dans ce centre-ville qui était totalement désertifié. Ayez un peu le sens de la mesure, si je puis me permettre, Madame le Maire, dans vos interventions. Chacun sait qu'en 24 ans, il ne s'est strictement rien fait dans cette ville.

M. CHENU : Bravo aux nouveaux défenseurs du petit commerce, ceux-là même qui votaient contre les subventions aux associations de commerçants, qui lors de la précédente mandature parlaient des commerçants comme le lobby des commerçants, c'est-à-dire ne considérant pas les Beauvaisiens comme étant tous sur le même pied d'égalité. Vous faites aujourd'hui volte-face, bravo, je m'en réjouis et espère que nous pourrions compter sur votre appui lors des prochaines délibérations soutenant le commerce et l'animation de notre ville.

M. AURY : Je mets simplement Monsieur CHENU au défi de trouver une délibération où j'ai utilisé le mot de « lobby des commerçants ». Je parle pour moi. Je parle assez souvent, j'assume 100 % toutes mes paroles et je vous mets au défi de trouver cette formulation dans les interventions que j'ai faites, des attaques contre le petit commerce. J'ai toujours, au contraire, défendu l'idée que l'on avait besoin dans une ville du petit commerce, de l'artisanat, d'un tissu commercial et économique équilibré.

Mme LE MAIRE : Vous n'êtes pas très solidaire, Monsieur AURY, parce que dans le dernier Conseil, vous demandiez des comptes sur l'Union des Commerçants d'un air extrêmement sceptique.

M. VIGUIER : Nous demandions en effet un peu de transparence quant à une subvention qui nous semblait être assez importante, 54 000 euros, pour lesquels nous voulions avoir un petit peu plus de précisions sur l'usage qui avait pu être fait des deniers publics sur l'exercice budgétaire précédent. Je ne crois absolument pas que nous ayons opposé le moindre vote à cette subvention. Nous nous sommes abstenus en vous demandant quelques précisions et ce sont des précisions que vous nous aviez ensuite, et seulement ensuite, données grâce à l'intervention de notre collègue Anne ROUBI.

Mme LE MAIRE : Il est vrai que vous êtes très timorés sur les dossiers. Nous allons proposer celui-là au vote : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est un vote à l'unanimité et je m'en réjouis.

MARCHÉ DE TRAVAUX DE TIRAGE DE FIBRE OPTIQUE

APPELS D'OFFRES OUVERTS

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de la réalisation de la boucle numérique en fibre optique, des fourreaux ont été passés sur les quartiers Voisinlieu - Zac de Thère - Notre Dame du Thil et Saint Jean. L'objectif de cette opération est de raccorder, dans un premier temps, les dernières caméras de vidéo protection de l'appel d'offres en cours. Par la suite, les bâtiments municipaux pourront également être connectés à cette boucle.

Dans ce cadre, il convient de lancer une consultation pour la réalisation des travaux de tirage de fibre optique. Ces travaux sont estimés à 300 000 € TTC et seront réalisés en 2 tranches :

- une tranche ferme en 2008 concernant l'artère Voisinlieu - ZAC Allonne - Faubourg Saint Jacques - Gymnase de Voisinlieu estimée à 150 000 € TTC
- une tranche conditionnelle, pour le même montant concernant :

- Artère zone franche
- Bâtiments Notre Dame du Thil
- Gymnase Notre Dame du Thil - H2O
- Chapelle de Buzanval - Médiathèque centrale
- Médiathèque St Jean - Caserne Agel
- Quartier St Just des Marais
- Médiathèque St Jean - Groupe scolaire place Jamy Schmidt
- Bâtiments zone Voisinlieu et école Régnier
- H2O - Aquaspace Elispace
- Extension gymnase Voisinlieu - Maladrerie St Lazare

Les travaux seront traités par voie d'appels d'offres ouverts en vertu des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Dans le même temps, il convient de lancer une consultation pour la réalisation d'interventions sur le réseau de fibres et les travaux de génie civil.

Ces travaux seront traités en 2 lots séparés estimés comme suit :

Lot 1 : Interventions sur fibre optique

montant annuel compris entre 10 000 et 40 000 € HT

Lot 2 : Travaux de génie civil pour passage de fibre optique

montant annuel compris entre 15 000 et 60 000 € HT

Il s'agira de marchés à bons de commande passés pour une année et renouvelables par reconduction expresse pour un an pendant 3 années consécutives, par voie d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 33, 57 à 59 et 77 (marché à bons de commande) du Code des marchés publics.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les procédures de consultation des entreprises
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues et tout acte y afférant
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'article 35 du code des marchés publics en cas d'appel d'offres infructueux
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des arrêtés de subvention.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOUI : Vous décrivez une double utilité de cette fibre optique. Vous connaissez notre point de vue sur la première concernant la vidéo surveillance, par rapport à l'utilité de ce dispositif. Sur la seconde, c'est autre chose. C'est pour cette raison que j'aurais aimé pouvoir retrouver l'ensemble de ces informations sur la délibération qui est dans nos dossiers ce soir. Cela est-il possible ?

M. TABOUREUX : Oui, je pense que le fait que je les ai énoncées les fera figurer au procès-verbal. Ce sont effectivement des services allant dans le bon sens pour la gestion des bâtiments, pour les économies et je vous dis encore une fois que 90 % des services n'ont pas encore été inventés. Il y a de quoi faire passer du monde dans une fibre optique.

M. RAHOUI : La délibération précise qu'il s'agit d'une tranche conditionnelle et quelles sont donc les conditions pour que ce dispositif puisse servir à autre chose qu'à la vidéo surveillance ? Parce que nous restons toujours sceptiques par rapport à cette question. Nous avons pu voir certaines choses dans la presse ces derniers temps et je vais en profiter pour poser la question des libertés individuelles par rapport à cela parce que je tiens également à vous rappeler que ces caméras doivent être signalées par une affiche - le décret du 28 juillet 2006 le demande - avec le numéro, le responsable, le téléphone où un éventuel responsable peut être joint. J'ai fait un petit tour et je crois que vous n'êtes malheureusement pas dans la légalité partout sur ce point. J'aurais donc aimé avoir des indications avant de continuer d'utiliser et de continuer à développer la vidéo surveillance dans notre ville. Commençons par nous mettre dans la légalité.

M. TABOUREUX : Pour vous rassurer sur la légalité, d'un point de vue purement technique, nous avons besoin du back-bone de la tranche principale pour pouvoir raccorder les bâtiments. C'est un peu comme une colonne vertébrale et les côtes. La tranche conditionnelle est en fait une tranche postérieure qui sera déclenchée dès que les crédits seront ouverts. Il ne s'agit pas d'une tranche hypothétique.

M. AURY : Si tel est le cas, d'un simple point de vue de rédaction, il aurait été utile d'indiquer qu'il y avait une première tranche et une deuxième, ce qui induit effectivement que les deux sont bien inscrites et sans condition. De plus, dans la phrase se trouvant un peu plus haut, il aurait suffi d'écrire « Les bâtiments municipaux seront également connectés à cette boucle » et non pas « Pourront également être ». C'est ce que fait remarquer Medhi RAHOUI, ce n'est effectivement pas ce qui est écrit. Nous voulons bien prendre acte, mais il aurait encore été plus simple de l'écrire d'une manière affirmative si tel est le cas.

M. VIGUIER : J'avais une remarque de forme à vous faire parce que je pense que c'est également important. Vous indiquez qu'un groupe scolaire dans le quartier Saint-Jean est situé place « Jamy Smith » alors qu'il s'agit de la place « Jamy Schmidt » qui a été président du conseil général de l'Oise, député radical socialiste de Beauvais et du Beauvaisis et membre du Gouvernement du Front Populaire. Certes, Madame le Maire, c'était avant votre élection à la Mairie mais cela méritait malgré tout d'être précisé et que puisse être rectifiée l'orthographe exacte de ce patronyme dans la délibération.

Mme LE MAIRE : Nous prenons acte, ceci est rectifié. Nous passons au vote : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 9 abstentions. Le rapport est adopté.

ACQUISITION VÊTEMENTS DE TRAVAIL

APPEL D'OFFRES OUVERT

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Les marchés de vêtements de travail destinés aux agents municipaux sont arrivés à échéance. Il convient donc de relancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert européen pour l'acquisition des vêtements de travail, en vertu des articles 77 (marchés à bons de commande) et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les marchés seront passés pour une année à compter de la date de notification et renouvelables par reconduction expresse pour un an pendant 3 années consécutives, en lots séparés comme suit :

Lot 1 : Vêtements de protection

Montant annuel compris entre 10 000 et 40 000 € TTC.

Lot 2 : Vêtements de travail

Montant annuel compris entre 12 000 et 36 000 € TTC.

Lot 3 : Blouses et tenues de cuisine

Montant annuel compris entre 5 000 et 20 000 € TTC.

Lot 4 : Gants de manutention

Montant annuel compris entre 5 000 et 20 000 € TTC.

Lot 5 : Vêtements de sport

Montant annuel compris entre 4 000 et 20 000 € TTC.

Lot 6 : Articles chaussants

Montant annuel compris entre 12 000 et 36 000 € TTC.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la procédure de consultation des Entreprises ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les Entreprises qui seront retenues et tout acte y afférant ;
- d'autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'Article 35 du code des marchés publics, en cas d'appel d'offres infructueux.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. VIGUIER : Juste une précision, Madame le Maire, au sujet de la Commission Administration Générale, Travaux et Vie Associative. Elle a en effet probablement émis un avis favorable mais comme il y avait une concomitance de réunions de commissions, j'ai pu constater à regret qu'elle n'avait duré qu'une quinzaine de minutes et que je n'avais pu

y participer personnellement, étant avec mon collègue BOURGEOIS à la Commission d'Urbanisme qui se tenait à peu près au même moment.

M. JULLIEN : Mon cher collègue, puisque vous faites cette critique, il s'agit de choisir les commissions auxquelles vous assistez. Vous êtes effectivement allé à la Commission Administration Générale, vous l'avez quittée en cours de séance, j'ai pris acte de votre départ. Vous êtes effectivement allé ailleurs, mais il est bien évident qu'il n'est pas de responsabilité que pour vous la Commission Administration Générale n'a duré que 15 minutes alors qu'elle s'est tenue pour les autres membres sur la durée normale pour l'examen de l'ensemble des dossiers.

M. VIGUIER : Absolument pas, il s'agit totalement d'une contrevérité. La Commission d'Urbanisme se tenait à 17 heures, la Commission Administration Générale à 18 heures, et le fait est que je suis membre de ces deux commissions. Je suis venu vous informer à 18 heures que je pourrais sans doute me libérer dans une vingtaine de minutes pour rejoindre les travaux de la Commission Administration Générale lorsque Monsieur BOURGEOIS en aurait fini avec l'ordre du jour copieux qui y était inscrit. Avant que je ne puisse vous rejoindre, vous êtes venu me signifier que la Commission était terminée, vous avez d'ailleurs à cet instant rejoint la Commission Urbanisme et Environnement, et il s'était passé à peine plus de 15 minutes, il était 18 heures 15. Il est donc faux de dire que je suis parti avant la fin, je n'ai pas eu le loisir de vous rejoindre puisque la Commission Administration Générale n'a duré que 15 minutes.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

TRAVAUX SITE AGEL II

MONSIEUR DJENADI, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre de sa politique de rénovation urbaine du quartier Saint Jean (dispositif ANRU) la Ville de Beauvais lance la 2^{ème} tranche du lotissement AGEL sur une surface de 20 900 m² cernée par les rues de la Procession et Binet.

Les travaux consistent en la création de nouvelles voiries permettant le désenclavement du quartier accompagné de nouvelles constructions et la réalisation d'un cheminement paysager permettant à moyen terme le franchissement vers le centre ville.

L'ensemble des travaux est estimé à 1 790 000 € TTC.

Ils seront traités par voie d'appel d'offres ouvert en vertu des articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics en 6 lots séparés comme suit :

- Lot n° 1 : VRD – Signalisation verticale et horizontale
- Lot n° 2 : Eau potable – Défense incendie
- Lot n° 3 : Eclairage public – Basse tension
- Lot n° 4 : Chauffage urbain
- Lot n° 5 : Espaces verts
- Lot n° 6 : Démolition de bâtiments

Le délai prévisionnel des travaux est prévu à 8 mois. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la procédure de consultation des entreprises,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues et tout acte y afférant,
- autoriser Madame le Maire à relancer la consultation sous forme de marchés négociés sur la base des dispositions de l'article 35 du Code des Marchés Publics en cas d'appel d'offres infructueux,
- autoriser Madame le Maire à solliciter toute participation financière auprès des partenaires institutionnels,
- autoriser Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels la possibilité de commencer les travaux avant l'octroi des arrêtés de subventions.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Madame le Maire, pourriez-vous nous préciser, pour le lot n°6, de la démolition de quel bâtiment il s'agit ? Quel logement, s'il vous plaît ?

M. PIA : Il s'agit des pavillons, notamment un occupé par le Directeur Général des Services, comme vous le savez, qui doit être démoli dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

Mme LE MAIRE : C'est l'OPAC qui construit un lotissement à cet endroit et qui n'a pas souhaité tirer parti des deux pavillons en place. Nous nous étions efforcés de faire que le projet prenne en compte ces deux pavillons, il paraît malheureusement que c'était impossible à gérer et nous sommes tout à fait désolés de cet état de fait.

M. AURY : J'entends donc votre précision, puisque pour être cohérent avec l'intervention que j'avais pu faire dans le précédent mandat lorsqu'était venue cette question, j'avais aussi souhaité le maintien de ces pavillons de bonne qualité et qui pouvaient tout à fait être intégrés dans le cadre d'un projet d'ensemble. Tout en entendant vos précisions, je m'absentierais pour marquer ma désapprobation de cet aspect de la démolition de pavillons de bonne qualité.

M. PIA : Monsieur AURY, je suis un peu étonné de votre réaction parce que vous êtes le premier à dire, avec Madame HOUSSIN, que nous ne construisons pas assez de logements sociaux sur Beauvais. Nous allons a priori pour une fois dans votre sens et vous nous désapprouvez sur des pavillons qui certes présentaient un intérêt mais qui, je vous le ferai remarquer, faisaient partie des négociations que nous avons eues avec l'OPAC. Je ne vois donc vraiment pas la raison de votre insatisfaction par rapport à un tel dossier. Cela démontre encore une fois que de toute façon, dès que nous touchons à Saint-Jean et dès que nous y avons des projets, dès que nous voulons y faire évoluer les choses, cela ne plaît pas, Saint-Jean doit rester en l'état, on ne bouge rien, on ne fait rien. Continuez comme cela, je ne suis pas convaincu que les Beauvaisiens vous approuveront, le résultat des dernières élections l'a d'ailleurs prouvé.

M. AURY : Il s'agit effectivement d'un argument massue que vous allez certainement utiliser, dont vous allez user et abuser encore durant un certain temps. Nous dirons que c'est de bonne guerre. Honnêtement, je vous inciterai tout de même à être un tout petit peu plus prudent, je suis moins sûr que la majorité des habitants de cette Ville vous aient donné un chèque en blanc dans le moindre détail de tout ce que vous allez proposer tout au long de ce mandat. Vous avez cepen-

tant le droit de le penser et j'ai le droit d'avoir une autre opinion là-dessus. Rappelez-vous aussi que le premier parti dans ces élections municipales fut l'abstention et assez largement.

Mme LE MAIRE : Il faut croire que vous ne les enthousiasmez pas tellement.

M. AURY : Nous ne remettons absolument pas en cause le résultat du vote, vous êtes tout à fait légitimes du point de vue du suffrage universel, mais nous vous avons dit dès la première séance qu'il ne fallait peut-être pas tirer d'éléments du vote qui était intervenu. Le premier parti reste celui des abstentionnistes. Revenons au dossier, Madame le Maire, comme vous nous appelez à le faire souvent. Je n'ai pas bien compris la remarque de Franck PIA. En quoi un pavillon de bonne facture ne pourrait-il pas être du logement social ? C'est ce que vous avez implicitement laissé penser. Logement social, je l'ai déjà dit de très nombreuses fois, n'a jamais signifié cages à lapins pour pauvres. Logement social veut simplement dire loyers accessibles, y compris à des personnes modestes, point. Cela ne signifie rien en termes de type de logements, pavillons, collectifs, tours, cela n'a aucune incidence, aucune signification de ce point de vue. Je m'étonne donc un petit peu de la réponse de Franck PIA. Je me suis simplement borné à appuyer ce qu'a dit Madame le Maire, vous avez apparemment vous-même regretté cela et je continue personnellement de le regretter, je reste cohérent avec ce que j'ai défendu. Je rappelle tout de même que vous êtes le pilote de l'opération ANRU et le seul pilote à bord des opérations ANRU est le Maire.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, si j'étais la seule personne, il y a longtemps que des constructions auraient été faites sur le plateau Saint-Jean, vous pouvez me faire confiance ! Nous attendons les premières pierres depuis deux ans.

M. PIA : Je voulais vous préciser, Monsieur AURY, que nous n'allons pas, comme vous le disiez, construire des cages à lapins puisque l'objectif en l'occurrence sur ce secteur est de construire des pavillons individuels pour les familles et pas des logements cages à lapins comme vous semblez le dire. Je vous inviterai également à visiter les logements en cours de construction par le bailleur social parce que je vous signale que c'est bien un bailleur social qui va construire sur ce secteur, je vous le rappelle, et je peux vous dire qu'il s'agit de logements de bonne qualité.

Mme PERNIER : J'ai une remarque à faire quant aux résultats des élections. Nous serions passés au premier tour si Madame PETIT ne s'était pas présentée.

M. DJENADI : Je voulais juste inviter Monsieur AURY à aller voir sur le plateau Saint-Jean, les dates auxquelles ont été signés les permis de construire pour le commencement des travaux.

M. RAHOU : Je n'aime pas trop la polémique stérile, mais je vais tout de même répondre sur ce registre : n'oubliez pas qu'en termes d'élection, Georges BECQUERELLE et Stéphanie PRIOU ont été élus conseillers généraux d'un canton dans Beauvais à cette même période. Vous n'avez pas gagné toutes les élections.

Mme MOUALEK : Je voulais juste revenir sur le logement social, puisque j'apprends qu'il s'agira bien de logement social, cela figurera dans le procès-verbal. Je suis tout à fait d'accord pour aller les visiter, j'en serai même enchantée.

Mme LE MAIRE : Madame MOUALEK, nous appré-

cions votre positivisme et votre intérêt dans les conseils d'administration du CCAS. Mais lorsque l'on est transparent, on travaille ensemble en bonne intelligence.

Mme MOUALEK : Il faut tout de même se méfier, je suis positive, mais...

Mme LE MAIRE : Vous êtes une eau dormante, alors ?

Mme MOUALEK : Je ne sais pas mais je dis toujours ce que je pense et cela ne tombe pas toujours sur ce que l'on veut que je pense.

M. BOURGEOIS : Vous allez avoir un emploi du temps chargé pour les visites, cela va pousser comme des champignons, vu tous les permis de construire que nous signons en ce moment.

Mme LE MAIRE : Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Monsieur AURY s'abstient pour le logement social, je note.

M. AURY : Inscrivez-le, Madame le Maire, je crois que tous les Beauvaisiens le croiront. Faites une campagne de presse, cela vaut effectivement le coup, vous avez raison.

Mme LE MAIRE : Il est intéressant de le souligner. Ceci étant, je vous remercie, le rapport est adopté.

CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT JEUNESSE ET ASSOCIATIONS DE QUARTIER

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibération en date du 2 février 2007, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'agence Jean-Michel Bévière Architecture pour la construction d'un équipement destiné à accueillir les activités Jeunesse et les associations de quartier. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint Jean.

Le montant des honoraires était de 69.000 euros HT pour une estimation prévisionnelle des travaux de 1 000 000 euros HT, soit un taux de rémunération de 6.9 %.

Au stade des études d'avant projet définitif, des modifications ont été apportées au programme, notamment :

- la mise en œuvre d'une toiture végétalisée dans le cadre des actions menées pour le développement durable
- l'augmentation des surfaces pour répondre à l'évolution du projet (+ 15 %).

Le montant prévisionnel des travaux est porté à 1 200 000 euros HT et le montant définitif des honoraires à 82 800.00 HT euros après application du même taux de rémunération.

Il convient de passer un avenant pour modifier le marché en cours.

L'avenant a recueilli l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1er juillet 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec JM Bévière

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant et toute pièce nécessaire à cette affaire.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOUI : En parlant de publicité, je regrette que nous soyons très peu informés de ce que nous allons trouver au sein de cet équipement jeunesse. Je profite donc de l'occasion pour vous interroger à ce sujet, savoir plus précisément ce que nous pourrions y trouver et quels seront les dispositifs mis en place à destination des jeunes.

M. CHENU : Jeunesse et associations. J'ai ici un certain nombre d'associations rencontrées avec qui nous avons travaillé et retravaillé sur le projet. Je vous l'ai livré. Elles sont actuellement hébergées à la MEF, et ce local va être détruit. Ces associations vont être logées et pouvoir exercer leurs activités dans ce nouveau local. Il y a le CIDF Oise, la Mission Locale, le Roseau, l'APCE, Destin de femmes, je pourrai vous en donner la liste exhaustive et les activités jeunesse qui seront exercées. C'est mixte, associations de quartier et jeunesse, il y a les deux. Juste pour le clin d'œil, puisque je crois me souvenir que votre groupe avait soutenu ce projet d'équipement en son temps, février 2007, mais je parle sous le contrôle de Monsieur AURY, il va être reconstruit en place et lieu d'un local qui hébergeait la Police municipale. Vous voyez donc qu'il y a une charge symbolique assez forte et qui devrait vous satisfaire.

Mme CORILLION : Vous précisez également que sur ce site, il y aura le site Ados qui se trouve actuellement à côté du Collège Fauqueux. Il sera transféré dans ces locaux.

M. RAHOUI : Je préfère que les choses aillent dans ce sens, c'est-à-dire que vous substituiez des lieux destinés à la culture par des commissariats, cela n'a pas duré longtemps mais cela avait été un projet intense. Par contre, sur le fond du dossier, il est intéressant de tenir au courant les habitants du quartier, les jeunes en l'occurrence, de la Ville également, de ce qui va se passer dans ce genre de dispositif. Cela peut être très intéressant mais nous manquons tout de même d'informations sur le sujet. Il est très intéressant de savoir ce qui s'y passe, et je ne conteste pas ce que vous allez y implanter, au contraire, mais il est intéressant de faire de la publicité et vous pouvez remercier les Beauvaisiens de vous avoir accordé leur confiance une nouvelle fois, mais n'hésitez pas à communiquer sur des choses qui vont servir directement aux habitants. Merci.

Mme LE MAIRE : Depuis combien de temps n'êtes-vous pas allé sur le quartier, Monsieur RAHOUI ?

M. RAHOUI : J'habite à Beauvais depuis que je suis né, Madame le Maire, et je vis aussi sur ce quartier, je ne suis pas arrivé à Beauvais en 2001, merci.

Mme LE MAIRE : Je me permets d'abord de vous préciser que je suis arrivée en 2001 et que j'y suis restée en 2008. Cela a apparemment l'air de rassurer une certaine majorité. Maintenant, je voudrais vous dire que ça fait plus d'un an qu'il y a un partenariat sur la création de ce site qui a été monté avec les habitants du quartier. J'ai participé à titre personnel aux échanges avec les jeunes qui nous ont complètement guidés depuis un an de ce qu'ils attendaient de cet équipement jeunesse. Je pense que vous avez peut-être un métronome de retard, même s'il n'y en a pas à Beauvais, mais renseignez-vous auprès des jeunes car ils ont eux-mêmes participé à l'élaboration du projet. Je crois que Mamadou LY voulait ajouter quelque chose.

M. LY : Je voulais juste préciser que j'habite à Beauvais, je vis à Beauvais, je suis dans les quartiers et je peux vous dire que depuis que nous sommes en place, les jeunes ont constamment été consultés et si vous voulez, venez avec moi à la rencontre de jeunes que nous avons consultés. Ils nous ont donné leur avis et nous en tenons compte. Pour terminer par rapport à Monsieur AURY, je pense qu'il se pense défenseur des Beauvaisiens mais il ne pense en fait qu'à son culte personnel.

Mme ABLA : Madame CORILLION a précisé que le site Ados allait être transféré sur ce nouveau bâtiment. J'aimerais justement que les locaux qu'il occupe actuellement et qui était à l'époque appelés JSPOUR reviennent à leur fonction initiale, c'est-à-dire sport, éventuellement une salle de danse, dojo ou salle de danse parce que je sais qu'il y a une très forte demande au niveau de cette pratique sur le quartier.

M. PIA : Je ne peux effectivement qu'approuver les propos de Fatima ABLA puisque nous sommes bien conscients que cet équipement jeunesse va justement répondre aux attentes des jeunes. Vous parliez notamment d'une salle de danse, mais bien d'autres activités, et je pense que cela sera vraiment un lieu de rassemblement pour les jeunes et aussi un moyen pour eux d'envisager des actions innovantes pour le quartier Saint-Jean. Il est vrai, contrairement à ce que dit Monsieur RAHOUI, que nous n'arrêtons pas d'entendre et d'écouter les jeunes et les habitants...

Mme LE MAIRE : Respectez les orateurs, nous vous écoutons, écoutez les autres collègues, s'il vous plaît, Monsieur RAHOUI.

M. PIA : Nous n'arrêtons donc pas de rencontrer les habitants, en ce qui me concerne mais mes collègues autour de la table pourraient également dire la même chose, j'ai fait environ sept réunions avec les habitants du quartier depuis que nous avons été élus, je les rencontre très régulièrement et nous faisons le point sur l'avancement du projet de renouvellement urbain et en même temps du projet social du quartier Saint-Jean.

M. RAHOUI : Vous nous inviterez donc à la prochaine réunion, nous aurons un courrier comme tous les jeunes du quartier, puisque vous sensibilisez tout le monde, que vous rencontrez tous les jeunes de cette partie de la ville. Nous ferons partie de ces personnes, j'espère.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous. Nous invitons d'abord tout le monde et je crois que la démocratie a vraiment été une marque de fabrique de notre équipe, croyez-moi.

M. CHENU : C'est le grand soir des changements de posture parce qu'après avoir défendu le petit commerce, vous défendez maintenant le fait que nous devons communiquer davantage. Je me souviens cependant que vous nous faisiez le reproche de trop communiquer lors d'autres séances de Conseil municipal. Essayez donc de trouver une juste mesure dans les reproches que vous nous faites, nous sommes prêts à les entendre, mais il est toujours dommage de dire exactement l'inverse de ce que vous avez dit dans le mandat précédent. Je pense qu'un peu de cohérence ne fait de mal à personne.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote, qui vote contre ? Non, cela fait déjà trois fois, Monsieur RAHOUI, je suis désolée. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité. Tout ça pour ça.

M. AURY : Nous pouvons simplement éviter de mettre en discussion les délibérations. Là aussi, un peu de cohérence,

lorsque l'on vote contre, on a tort et si on vote pour, on a également tort. Nous avons effectivement simplement le tort d'être présents ici et que 8 000 Beauvaisiens l'aient souhaité. Je crois que c'est ce qui vous dérange.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS

AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
POUR LA CONDUITE DE DIVERSES OPERATIONS DE TRAVAUX

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a entrepris plusieurs nouvelles opérations de travaux, dont :

- l'aménagement du Parc d'Activités Économiques de Beauvais-Tillé
- la construction d'un équipement sportif à Allonne

Ne disposant pas des moyens humains nécessaires à l'élaboration des dossiers techniques et au suivi de ces travaux, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a sollicité la Ville afin que nos services assurent la conduite de ces différentes opérations.

Aussi conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1985 modifiée (dite loi MOP), il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées déterminant les conditions techniques et financières de ces délégations de conduite d'opérations ;
- d'approuver les conventions annexées ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE DES AGENTS DE LA VILLE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS "AMÉNAGEMENT DU PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE BEAUVAIS-TILLÉ"

ENTRE :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, son Maire, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du,

Et :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentée par

en da qualité de

dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire en date du

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis procède aux travaux d'aménagement du PAE de Beauvais-Tillé et a souhaité se faire assister par la Ville de Beauvais pour la conduite de l'ensemble des opérations relatives à cet aménagement ainsi que la maîtrise d'œuvre. Le coût de cette opération s'élève à 2,4 M€ TTC.

La Ville de Beauvais qui dispose au travers de ses Services Techniques des compétences adaptées à cette mission s'est proposée pour assister le maître d'ouvrage (la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) dans la réalisation de son projet.

CECI ÉTANT, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet

1) La mission de conduite d'opération

Cette mission consiste en une assistance générale à caractère administratif, financier et technique qui recouvre les prestations décrites ci-après.

La Ville de Beauvais agira comme conseil permanent de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour :

- Analyser des besoins et des objectifs de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- Assister la CAB pour l'élaboration du programme initial et définitif et pour le cadrage de l'enveloppe financière prévisionnelle
- Établir le cahier des charges
- Formuler l'appel d'offre et suivre la procédure de marché public
- Assister la CAB pour la conclusion des contrats de travaux.

2) La mission de maîtrise d'œuvre

Cette mission porte sur les prestations suivantes :

- Étude d'avant-projets
- Étude de projets
- Assurer le contrôle et le suivi de l'exécution des travaux jusqu'à leur fin
- Assister la CAB dans la réception des travaux et pendant l'année de garantie de parfait achèvement.

Article 2 - Obligation du maître d'ouvrage (CAB)

La CAB devra communiquer aux Services Techniques de la Ville de Beauvais tous les documents et toutes les informations concernant le projet.

Il devra participer avec les services de la Ville à toutes les réunions, comités de pilotage ou de projet.

Article 3 - Obligation de la Ville

La Ville s'engage à mettre à disposition du maître d'ouvrage, pendant toute la durée du présent contrat, un personnel suffisant et qualifié, apte à remplir la mission d'assistance telle qu'elle est convenue.

Les services de la Ville informeront la CAB de l'avancement du projet et émettront son avis et ses remarques sur les solutions techniques retenues et sur toutes les difficultés rencontrées.

Ils fourniront tous les conseils et mises en garde utiles pour permettre le bon aboutissement du projet.

Article 4 - Ressources Humaines de la Ville de Beauvais

La Ville de Beauvais affectera le personnel nécessaire à la bonne exécution du présent contrat. Ce personnel restera sous la responsabilité de la Ville de Beauvais.

Article 5 - Remboursement des dépenses occasionnées par ces missions

La rémunération de la Ville est fixée à :

- 1,5% du coût de l'opération TTC pour la prestation de conduite d'opération
- 4% du coût de l'opération TTC pour les prestations de maîtrise d'œuvre.

Article 6 - Modalités de paiement

Le remboursement des dépenses de la Ville occasionnées pour l'exécution des missions définies à l'article 1 ci-dessus fera l'objet d'un acompte et d'un solde dans les conditions suivantes :

- versement au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux ;
- le solde à la réception des travaux.

Des titres de recette seront émis à l'encontre de la CAB à chacune des échéances.

Article 7 - Durée du contrat

Le présent contrat commencera à courir à compter du 1^{er} août 2007 pour se terminer à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement de l'opération.

Article 8 - Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation de la présente convention sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.

Article 9 - Litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, à défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais.

*Pour la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis*

Pour la Ville de Beauvais

Caroline CAYEUX

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
TEMPORAIRE
DES AGENTS DE LA VILLE AU PROFIT DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS
"CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF
COMMUNAUTAIRE À ALLONNE"**

ENTRE :

La Ville de Beauvais, représentée par Caroline CAYEUX, son Maire, dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du,

ET :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentée par _____ en sa qualité de _____ dûment habilitée à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire en date du

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis procède aux travaux de construction d'un équipement sportif communautaire à Allonne et a souhaité se faire assister par la Ville de Beauvais pour la conduite de l'ensemble des opérations relatives à cet aménagement. Le coût de cette opération s'élève à 4,6 M€ TTC.

La Ville de Beauvais qui dispose au travers de ses Services Techniques des compétences adaptées à cette mission s'est proposée pour assister le maître d'ouvrage (la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis) dans la réalisation de son projet.

CECI ÉTANT, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**Article 1 - Objet****1) La mission de conduite d'opération**

Cette mission consiste en une assistance générale à caractère administratif, financier et technique qui recouvre les prestations décrites ci-après.

La Ville de Beauvais agira comme conseil permanent de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis pour :

- Analyser des besoins et des objectifs de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis
- Assister la CAB pour l'élaboration du programme initial et définitif et pour le cadrage de l'enveloppe financière prévisionnelle
- Établir le cahier des charges
- Formuler l'appel d'offre et suivre la procédure de marché public
- Assister la CAB pour la conclusion des contrats de travaux.

Article 2 - Obligation du maître d'ouvrage (CAB)

La CAB devra communiquer aux Services Techniques de la Ville de Beauvais tous les documents et toutes les informations concernant le projet.

Il devra participer avec les services de la Ville à toutes les réunions, comités de pilotage ou de projet.

Article 3 - Obligation de la Ville

La Ville s'engage à mettre à disposition du maître d'ouvrage, pendant toute la durée du présent contrat, un personnel suffisant et qualifié, apte à remplir la mission d'assistance telle qu'elle est convenue.

Les services de la Ville informeront la CAB de l'avancement du projet et émettront son avis et ses remarques sur les solutions techniques retenues et sur toutes les difficultés rencontrées.

Ils fourniront tous les conseils et mises en garde utiles pour permettre le bon aboutissement du projet.

Article 4 - Ressources Humaines de la Ville de Beauvais

La Ville de Beauvais affectera la personnel nécessaire à la bonne exécution du présent contrat. Ce personnel restera sous la responsabilité de la Ville de Beauvais.

Article 5 - Remboursement des dépenses occasionnées par ces missions

La rémunération de la Ville est fixée à :

- 1,5% du coût de l'opération TTC pour la prestation de conduite d'opération

Article 6 - Modalités de paiement

Le remboursement des dépenses de la Ville occasionnées pour l'exécution des missions définies à l'article 1 ci-dessus fera l'objet d'acompte et d'un solde dans les conditions suivantes :

- versement au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux ;

- le solde à la réception des travaux.

Des titres de recette seront émis à l'encontre de la CAB à chacune des ces échéances.

Article 7 - Durée du contrat

Le présent contrat commencera à courir à compter du 1^{er} août 2007 pour se terminer à l'issue de la période de garantie de parfait achèvement de l'opération.

Article 8 - Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes non réparé dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant les manquements en cause, l'autre partie pourra faire valoir la résiliation de la présente convention sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'une ou l'autre des parties.

Article 9 - Litiges

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, à défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Fait à Beauvais.

*Pour la Communauté
d'Agglomération du Beauvaisis*

Pour la Ville de Beauvais

Caroline CAYEUX

M. JULLIEN : Je pense que nous devrions reprendre l'ordre du jour et arrêter de nous envoyer des injectives comme vous le faites. Nous allons donc mettre en œuvre une procédure de coopération avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis qui a deux opérations importantes à réaliser, l'aménagement du Parc d'Activités Economiques de Beauvais-Tillé et la construction d'un équipement sportif à Allonne.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

PROGRAMMATION ELISPACE

SECOND SEMESTRE 2008

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Conformément à l'article 11 des statuts de la Régie d'Exploitation de l'Elispace, votés par le Conseil Municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant pour le second semestre 2008 :

- Accueil du BOUC Volley pour le déroulement de ses matchs et entraînements de la saison 2007/2008
- Organisation de spectacles vivants
- Programmes complémentaires : mise à disposition de l'équipement pour la tenue de congrès, rencontres sportives, assemblées générales d'associations ou fédérations, etc..., dans la limite des possibilités accordées par le calendrier du Volley Ball.

Matches de Volley Ball :

(les dates des matchs du Bouc Volley seront confirmées après le tirage au sort de la Ligue, le 7 juillet 2008, une nouvelle délibération sera déposée sur table le 11 juillet 2008 pour en tenir compte)

- du 19 au 21 Septembre : Tournoi du Bouc Volley Ball
- Samedi 4 Octobre : BOUC – Saint Quentin
- Samedi 18 Octobre : BOUC - Tours
- Vendredi 31 Octobre : BOUC – Montpellier
- 4,5 ou 6 Novembre : Ligue des Champions : BOUC – Trentino (Italie)
- du 11 au 13 Novembre : Ligue des Champions
- Samedi 15 Novembre : BOUC – Toulouse
- vendredi 28 Novembre : BOUC – Paris
- Samedi 13 Décembre : BOUC - Narbonne
- du 16 au 18 Décembre, Ligue des Champions : BOUC – Bled (Slovénie)

Spectacles :

- Vendredi 3 Octobre : M POKORA
- Dimanche 12 Octobre : LORIE
- du 24 au 26 Octobre : Festival Picardie Mouv
- Vendredi 7 Novembre : Événement Celtic
- Vendredi 14 Novembre : Georges MOUSTAKI
- Dimanche 16 Novembre : Liane FOLY
- Jeudi 20 Novembre : François-Xavier Demaison
- Mercredi 3 Décembre : Cirque de Moscou

Programmes complémentaires

- Dimanche 31 août : Salon de la Carte Postale
- Jeudi 18 Septembre : Défi Inter Entreprises
- Vendredi 17 Octobre : Pré Mix Up
- Lundi 17 Novembre : Réunion Enseignement Catholique
- du 21 au 23 Novembre : Salon du Mariage
- Dimanche 30 Novembre : Noël du COS

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le Conseil d'Exploitation de la Régie Elispace le 25 Juin 2008.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 3 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOUI : Vous avez malheureusement décidé de nous exclure de ce Conseil d'Exploitation dans le précédent Conseil municipal dans lequel vous n'avez pas accepté la présence de l'opposition. Cela peut se comprendre, une nouvelle contradiction, je la pointe en tout cas cette fois-ci puisque le 27 septembre 2002, vous estimiez que la présence de l'opposition dans ce Conseil d'Exploitation était nécessaire et qu'il s'agissait d'une question de transparence. C'est le terme, vous disiez que l'opposition dans un Conseil d'Exploitation dans Elispace était de la transparence. Je m'inquiète et je m'interroge, je me dis donc que les travaux de ce Conseil ne se font peut-être plus dans la transparence. Je m'abstiendrai dans ce cas sur cette délibération.

M. DORIDAM : J'étais membre de la Commission, je n'étais pas membre de la précédente municipalité, mais je serai totalement solidaire de ce qui s'est passé. Je crois, Monsieur RAHOUI, qu'il faudrait peut-être questionner Sylvie HOUSIN et son groupe de l'époque qui avaient refusé de siéger dans la Commission et Conseil d'Exploitation de l'Elispace pour ne pas cautionner la saison. Thibaud VIGUIER qui était à la Commission a eu la réponse qui a été faite par les services

à la question « Pourquoi l'opposition n'était pas représentée au sein de ce Conseil d'Exploitation ». Les services ont répondu qu'il s'agissait de reconduire ce qui avait été fait au mandat précédent, à savoir que vous aviez refusé, en tant que groupe d'opposition, de cautionner la saison de l'Elispace. Voilà la raison pour laquelle aucune place ne vous a été proposée.

M. RAHOUI : Je crois que vous n'êtes pas très précis parce que si vous vous engagez à reconduire ce qui s'est fait la fois précédente, vous auriez dû suivre toutes les étapes, c'est-à-dire demander si l'opposition souhaitait siéger. Je crois que vous avez grillé une étape et vous êtes donc en train de vous tromper, Monsieur DORIDAM.

M. DORIDAM : Je crois, en fonction de ce que nous venons d'entendre, qu'il y a eu par contre un jugement des électeurs qui nous ont effectivement reconduits dans notre politique et notamment s'agissant de la sanction qui a été faite au travers de votre absence de présence au niveau du précédent Conseil d'Elispace. Nous avons été amenés, tout à fait naturellement, à reconduire une position qui ne faisait que concrétiser un état de fait existant lié à la décision que vous aviez prise à l'époque. Il est bien évident que dans ce genre de situation, il est hors de question que nous recommandions à vous proposer des places que vous n'auriez pas occupées parce que vous auriez refusé de cautionner la politique menée en matière de programmation d'Elispace.

M. RAHOUI : Oui, peut-être, je suis attentif à ce que vous dites, mais je me souviens tout de même de ce que Madame le Maire a dit, c'est-à-dire qu'intégrer l'opposition dans ce Conseil d'Exploitation, c'est de la transparence et c'est normal. J'en déduis donc que vous ne souhaitez plus aujourd'hui être dans la transparence et dans ce qui est normal. Merci.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Le rapport est adopté.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2008

ASSOCIATION I.F.E.P.

MONSIEUR GAIRIN, MAIRE ADJOINT

Depuis 2003, le Conseil Général de l'Oise et la ville de Beauvais ont choisi, par le biais d'une convention tripartite, l'association IFEP (Insertion Formation Éducation Prévention) afin de mettre en place sur le territoire de la ville, une équipe de prévention spécialisée.

Les éducateurs de rue interviennent principalement auprès du public 11 – 15 ans au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs en lien avec les familles et en complémentarité avec les services sociaux.

Au titre du budget de fonctionnement pour l'année 2008, le Conseil Général a fixé la dotation financière de la structure IFEP à 567 885,00 euros dont :

- 516 822,00 euros en dotation nouvelle ;
- et 51 063,00 euros en reprise de résultats excédentaires du compte administratif 2006.

Conformément à la clé de répartition des financements prévue par la convention du 10 juin 2003, la dotation nouvelle se répartit comme suit :

- 361 775,00 euros à la charge du Conseil Général (70%) ;
- 155 047,00 euros à la charge de la ville de Beauvais (30%).

La fiche action relative à l'équipe de prévention spécialisée (E11), présentée dans la programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et validée lors du Conseil Municipal du 25 janvier 2008, est modifiée en ce qui concerne le plan de financement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport et le plan de financement établi dans la fiche action E11 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2008 ;
- d'attribuer une subvention de 155 047,00 euros à l'association IFEP ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation 2008.

3436

SÉANCE DU 11 JUILLET 2008

AVENANT N°1 À LA CONVENTION VILLE DE BEAUVAIS / BOUC VOLLEY

Mme CORILLION, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du déroulement de la saison sportive 2008/2009 du B.O.U.C. VOLLEY, le Conseil Municipal a approuvé en sa séance du 20 juin 2008 les termes de la convention à intervenir avec ce club.

Cette convention stipule en son article 2 les échéances des acomptes à verser durant la saison, à savoir :

JUILLET 2008 : 56 000 Euros
OCTOBRE 2008 : 56 000 Euros
JANVIER 2009 : 194 000 Euros
MARS 2009 : 194 000 Euros

Compte tenu de la participation de ce club au championnat de la Ligue des Champions et des impératifs financiers qui en découlent pour lui, il est apparu nécessaire de modifier notre échéancier initial des acomptes à verser et ce en portant au mois de septembre 2008 l'acompte prévu en octobre 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal :

– d'approuver les termes de l'avenant N°1 à la convention, annexé à la présente et modifiant de la façon suivante l'échéancier initial :

JUILLET 2008 : 56 000 Euros
SEPTEMBRE 2008 : 56 000 Euros
JANVIER 2009 : 194 000 Euros
MARS 2009 : 194 000 Euros

– de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
– d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Administration Générale, Travaux et Vie Associative », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION D'ORGANISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2008-2009 DU BOUC VOLLEY

ENTRE :

La Ville de Beauvais, représentée par son Maire, Madame Caroline CAYEUX, dûment habilitée à cet effet par une délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2008 ;
ci-après désignée « la Ville »

d'une part,

ET

Le BOUC VOLLEY, représenté par Monsieur Joël THIEBAUT, Président en exercice, dûment autorisé ;
ci-après désignée l'Association

d'autre part,

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELÉ CI-DESSOUS QUE :

Le Conseil Municipal en sa séance du 20 juin 2008 a

autorisé la signature d'une convention entre la Ville et l'Association. Cette convention portant sur les modalités de l'organisation de la saison sportive 2008/2009 stipule notamment en son article numéro 2 que la Ville de Beauvais alloue une subvention de 500 000 Euros versés selon l'échéancier suivant :

JUILLET 2008 : 56 000 Euros
OCTOBRE 2008 : 56 000 Euros
JANVIER 2009 : 194 000 Euros
MARS 2009 : 194 000 Euros

Il est exposé ce qui suit :

Le Club doit cette année sportive répondre aux exigences financières que sa participation au championnat de la Ligue des Champions impose et ce dans des délais impérativement fixés.

Par conséquent, la Ville de Beauvais, par le présent avenant, est amenée à modifier l'article 2 de la convention initiale quant à l'échéancier des acomptes à verser au titre de la saison sportive 2008/2009.

Ceci étant dit, il est fait et convenu ce qui suit :

L'article N°2 de la convention initiale est modifié au niveau de l'échéancier comme suit :

JUILLET 2008 : 56 000 Euros
SEPTEMBRE 2008 : 56 000 Euros
JANVIER 2009 : 194 000 Euros
MARS 2009 : 194 000 Euros

Fait à Beauvais le
En trois exemplaires

Pour la Ville de Beauvais
Le Maire
Caroline CAYEUX

Pour le BOUC VOLLEY,
Le Président
Joël THIEBAUT

Mme LE MAIRE : Je voudrais préciser, mes chers collègues, que pour permettre au club de participer à cette Champions League, la Ville de Beauvais est obligée d'apporter un certain nombre de travaux (parquet, etc) dont le montant représente 40 000 euros de supplément, uniquement pour ces manifestations sportives dont nous nous réjouissons bien sûr, mais pour être particulièrement transparente, je voulais le dire à nos collègues.

M. RAHOUI : Nous avons pu débattre lors du précédent Conseil municipal sur le fond par rapport aux subventions accordées, notamment à ce club sportif. Nous sommes en train de confirmer ce que je disais, c'est-à-dire que de gros problèmes financiers existent, même un risque de faillite pour ces clubs qui avaient trois choix... Si, il existe un risque de faillite parce qu'ils vont devoir prendre des risques et certains clubs dans cette ville ont été conduits à clore leurs activités parce que la politique sportive de la Ville n'était pas suffisamment audacieuse. Le problème financier qui pourrait se poser n'a pas été prévu, vous le savez pourtant, je l'entends souvent également, gouverner c'est prévoir, et vous n'avez pas prévu et nous allons corriger avec vous ce soir.

Mme CORILLION : J'avais une question à poser à Monsieur RAHOUI : J'aimerais savoir sur quels indicateurs précis il pouvait prétendre à une faillite éventuelle du club de Volley ?

M. RAHOUI : Le club vous a demandé une certaine somme, je pense qu'il s'agit de personnes raisonnables, soucieuses des deniers publics. Je ne pense donc pas qu'elles vous aient demandé 160 000 euros pour rien.

Mme CORILLION : Il s'agissait de 140 000 euros.

M. RAHOUI : 140 000 euros, merci de me corriger. Je me base donc sur ce que le club demande pour vous dire qu'il va devoir trouver de l'argent et je ne sais pas comment, vu que vous ne souhaitez pas avoir une politique sportive audacieuse.

M. CHENU : 362 400 euros, voilà ce que votre présence, cher Medhi RAHOUI, au Conseil municipal depuis trois séances aurait coûté aux Beauvaisiens si nous vous avions suivi. Vous nous avez en effet réclamé en trois séances 362 400 euros de plus au budget pour un certain nombre d'associations, pour un certain nombre de subventionnements. Je trouve qu'il est plutôt sympathique d'avoir le cœur en bandoulière et de souhaiter faire plaisir à tout le monde, je trouve cela parfaitement sympathique mais aussi assez irresponsable. Vous parlez de bonne gestion et, j'ai bien entendu le détail, vous souhaitiez que nous accordions 140 000 euros de plus au Volley, 200 000 euros de plus au Foot puisque nous leur avons accordé 340 000 alors qu'ils nous en avaient demandé 540 000, 22 000 euros de plus au Hand et 400 euros de plus à l'association Alpha. 362 400, c'est ce que vous avez souhaité pouvoir dépenser en plus sur le budget et l'argent public des Beauvaisiens. Je trouve cela assez irresponsable en trois séances. Ne venez pas tout le temps, c'est tout ce que nous pouvons vous demander.

M. TABOUREUX : Je me demandais tout d'abord à quoi vous faisiez allusion lorsque vous disiez que certains clubs avaient fait faillite parce qu'ils n'avaient pas été soutenus, s'agit-il de l'ASBM en 1989 ? Nous savions très bien que le maire de l'époque n'aimait pas le football. Je suis d'autre part très inquiet, Monsieur RAHOUI, et je souhaite pour l'ensemble des Beauvaisiens que si vous exercez des responsabilités, ce que je vous souhaite un jour, ce ne soit pas dans une association subventionnée.

M. JULLIEN : Je reste un peu atterré de votre propos. D'un côté, lors des débats budgétaires, vous vous plaignez des déséquilibres persistants, de la menace de faillite des finances municipales et d'un autre côté, allons-y, comme le disait notre collègue CHENU, à votre bon cœur Messieurs dames, le cœur en bandoulière, j'ai effectivement retenu ce propos, distribuons, distribuons, distribuons. Nous avons parlé de cohérence tout à l'heure au travers de nos échanges, vous faites preuve d'une incohérence particulière. Je vous attends au tournant, je suis obligé de le dire, et j'insiste lourdement, cela sera inscrit au procès-verbal, lorsque nous ferons le débat d'orientation budgétaire, j'entendrai vos propos, je retiendrai ce que vous entendez distribuer, creusez le déficit et nous aurons ensemble une vision très claire de la politique que vous entendriez mener si vous étiez aux manettes pour pouvoir créer le budget. Deuxième question complétant celle-ci, à votre avis, êtes-vous informé ? Qu'a fait le Conseil Général comme effort supplémentaire s'agissant du BOUC Volley ? A-t-il augmenté en proportion de ce que vous avez demandé ?

Mme LE MAIRE : Là, c'est silence radio.

M. RAHOUI : Non, je veux juste vous dire que j'assume mes choix parce que si j'avais été aux responsabilités, je n'aurais pas dépensé autant d'argent pour faire une affiche remerciant les Beauvaisiens de la confiance accordée. Cela a coûté une certaine somme, Madame le Maire. Si j'avais été aux affaires, je n'aurais pas renouvelé la voiture de fonction parce que vous avez une très belle nouvelle voiture, Madame le Maire, et je tiens à le signaler. Je tiens à remercier les Beauvaisiens qui ont, grâce à leurs impôts, payé une nouvelle Laguna à Madame le Maire. La précédente n'était en effet pas en bon état.

Mme LE MAIRE : Ceci est vraiment lamentable ! J'ai la même voiture que Monsieur AMSALLEM !

M. RAHOUI : Si j'avais été aux affaires, je n'aurais pas envoyé à tous les Beauvaisiens le point qui fait la politique de la Police municipale. Si j'avais été aux affaires, j'aurais fait des économies ailleurs. J'aurais donné l'argent pour des actions

utiles, comme par exemple, le sport, mais je n'aurais pas fait des dépenses inutiles de communication et de publicité comme vous le faites. Nous aurions fait différemment.

Mme LE MAIRE : C'est vraiment le niveau zéro de la politique, Monsieur RAHOUI. C'est franchement honteux, j'ai la même voiture que mon prédécesseur, la même huit ans après ! Je ne roule pas en Vel Satis et je paie mon téléphone, Monsieur RAHOUI ! Je vous croyais franchement à un autre niveau, nous sommes édifiés !

M. RAHOUI : J'aurais effectivement dépensé différemment, je vous l'explique.

Mme LE MAIRE : C'est franchement lamentable. Passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous votons à l'unanimité, je vous remercie.

IMPLANTATION D'UN TERRAIN DE FUTSAL SUR LE QUARTIER SAINT-JEAN : CONVENTION PARTENARIALE

MONSIEUR DJENADI, MAIRE ADJOINT

En 2007, la Ville de Beauvais a soutenu une action portée par l'ASBO et financée par différents partenaires, intitulée « un but pour l'emploi, un but pour la vie ».

Celle-ci consistait à former et à remettre à l'emploi des jeunes en utilisant le football comme un vecteur de socialisation.

Il est envisagé une suite à cette action, visant l'installation d'un terrain de futsal sur le secteur des PSR (quartier Saint-Jean).

L'implantation de cet équipement venant compléter l'intervention prévue dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, permettra :

- de valoriser les espaces publics de ce secteur situé en entrée de ville,
- d'offrir un nouveau support de jeu pour les jeunes du quartier.

Sur cette base, il est convenu que l'ASBO soit maître d'ouvrage de l'équipement et assume, de ce fait, la responsabilité et la gestion du chantier. Après réalisation, l'ASBO cédera gracieusement l'équipement à la Ville de Beauvais qui en assurera l'entretien et la gestion.

D'un montant de 70.000 euros, le terrain de futsal prévu sera cofinancé par la Ville de Beauvais, à hauteur de 40.000 euros et par le Groupe Védiorfrance à hauteur de 30.000 euros.

Sur cette base, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention d'équipement à l'ASBO d'un montant de 40.000 euros,
- de valider la convention partenariale jointe à la présente délibération et d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Emploi, Commerce, PRU, Politique de la Ville », réunie le 10/06/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la Convention relative à la construction et à la gestion d'un terrain de futsal à Beauvais.

M. AURY : Madame le Maire, j'avoue que je n'ai pas tout à fait compris pourquoi il y avait six pages de délibération, avec une convention. Je m'explique, je commence par un préalable, je voterai pour ce dossier puisque cela permettra de réaliser un terrain de futsal sur le quartier Saint-Jean pour 70 000 euros, très bien, c'est un équipement qui sera certainement bien accueilli par les jeunes du secteur. Je suis cependant un peu étonné de la proportion que prend l'installation de ce terrain de futsal de 70 000 euros. Quel est l'objet réel de tout ce qui est développé, de la convention ? J'essaie de voir les choses concrètement, il s'agit d'un terrain de futsal, c'est clair, 70 000 euros mais je n'ai pas bien compris pourquoi il fallait demander à l'ASBO de le faire pour qu'elle nous le restitue et que nous lui donnions 40 000 euros de subvention. Je pense que nous pouvions le réaliser tout seuls à moins que vous ne soyez maintenant totalement incertaine sur votre capacité à tenir même un petit chantier de 70 000 euros. Je ne le pense tout de même pas. Il y a certes dedans quelques lignes d'engagement, un peu floues, de l'ASBO, mais je dirai que cela va plutôt dans le bon sens : « S'engage à mettre en œuvre des animations sur le terrain impliquant la population du quartier Saint-Jean », bien, mais je crois que l'on n'en dit pas beaucoup plus que ce qui se trouve déjà dans la convention générale avec l'ASBO. Troisièmement, un panneau électrique Decaux, pourquoi pas, et surtout, mon questionnement est là : j'ai tout de même surtout l'impression d'une belle opération de publicité pour pas cher du Groupe Vedior France qui est un des leaders de l'intérim, qui fait 3 milliards de chiffre d'affaires et qui pour 30 000 euros, ce qui ne représente pas grand-chose pour lui, se fait mousser avec certainement une belle signature en grande pompe, avec Monsieur Abdel AISSOU qui était sous-préfet de Senlis pantouflant maintenant dans le privé. Vous avez vraiment du mal à accepter le débat et à écouter ! Il s'agit d'une singulière technique lorsque l'on n'a pas envie d'entendre quelque chose que de faire du brouhaha. Lorsque je parle d'une super opération de publicité du Groupe Vedior France, leader de l'intérim, il y a certes quelques phrases fumeuses sur des objectifs d'insertion que personne ne renierait évidemment, mais nous ne voyons vraiment aucune action concrète, ni engagement de moyens, ni encore moins engagement de résultats à travers cette convention. Voilà, je voulais simplement dégonfler ce qui me semble être une très grosse baudruche à l'emblème de Vedior France.

M. PIA : Ah, Monsieur AURY, Vedior France, une entreprise privée, il est vrai que vous n'aimez pas les entreprises privées. Je n'ai effectivement pas à juger de ce que va nous apporter Vedior France, je vois en tout cas aujourd'hui qu'ils vont nous apporter une subvention de 30 000 euros, ce c'est un groupe éminemment respectable parce que je pense qu'il y a du résultat en termes d'insertion. Dans cette opération, nous essayons de monter un partenariat. Il est vrai que ceci est un peu innovant puisque dans cette opération, l'ASBO va en effet être maître d'ouvrage pour créer ce terrain de futsal dédié aux jeunes. Cela sera l'occasion d'organiser sur place des animations pour les jeunes et en même temps aussi de capter des publics jeunes que nous n'arrivons pas forcément à capter directement dans les structures d'insertion. L'objectif est donc d'arriver à ce que ces jeunes puissent, par l'intermédiaire du sport, enfin aller vers des structures d'insertion et que nous puissions les réinsérer professionnellement. Il est vrai que le pari est ambitieux mais nous y croyons, le projet est tout à fait nouveau, dans un partenariat public/privé, nous pouvons nous féliciter d'une entreprise privée qui nous aide sur ce dossier. Ce sera pour les jeunes une animation nouvelle pour le secteur du PSR. Là encore, ceci est cohérent avec ce que vous avez dit tout à l'heure sur le commerce, les logements que nous construisons. Systématiquement, dès que nous essayons d'amener des opérations un peu innovantes dans ce quartier mais aussi dans cette ville, qui visent vraiment les jeunes, nous avons beaucoup d'ambition d'organiser des actions vers les jeunes de ce quartier, vous mettez le doute dans les esprits. Vous me direz qu'il s'agit de votre rôle en tant qu'opposant, mais là, je trouve votre intervention tout particulièrement mal choisie.

M. DJENADI : Je voulais juste apporter une petite précision à Monsieur AURY. Le panneau publicitaire ne servira pas à passer des annonces publicitaires traditionnelles, il s'agira uniquement de faire paraître des offres d'emploi pour les jeunes, pour les toucher directement. Nous servirons justement de ce tremplin, qui attirera je pense quelques jeunes, et leur permettra de voir toutes les annonces d'offres d'emploi sur Beauvais.

Mme ABLA : Je voulais dire que Monsieur Abdel AISSOU est dans la continuité d'actions qu'il avait menées lorsqu'il était sous-préfet, en partenariat avec Marc Lavoine et Lilian Thuram sur Creil et Nogent-sur-Oise.

M. AURY : J'ai bien entendu la réponse de Franck PIA, j'ai surtout noté qu'elle n'apportait aucun élément concret sur l'action elle-même. J'ai juste entendu ce qu'a dit Monsieur DJENADI qui a donné un élément, le panneau Decaux va mettre des offres d'emploi. Très bien, mais l'essentiel de la convention n'est pas là. Quelles sont les actions, quels sont les engagements concrets auxquels vous faites allusion, Monsieur PIA ? En outre, s'agissant de ce que vous dites sur l'action en direction de personnes exclues, que l'on ne retrouve pas dans les dispositifs d'accès à l'emploi, il n'y a pas que dans ce lieu-là précis du PSR qu'il y en a. Les organismes et associations cités, la Maison de l'emploi et de la formation, la Mission locale, doivent aussi développer ce genre d'actions ailleurs que sur le terrain de futsal du PSR, cela fait normalement partie de leur action d'ensemble sur les quartiers de cette ville. Il n'y a en l'occurrence rien de précis, cela aurait un sens si des moyens complémentaires, des actions concrètes, des engagements étaient précisés. Il n'y a là rien de nouveau, c'est comme pour l'ASBO, il n'y a ni plus ni moins que ce qui est dit dans sa convention générale. Encore une fois, je voterai pour puisque sur le concret précis, un terrain de futsal sera installé, très bien, mais toute la convention autour me paraît être beaucoup de crème ajoutée pour pas grand-chose au final.

Mme LE MAIRE : Je vais passer la parole à Corinne CORILLION, mais savez-vous que la Ville de Creil postule pour avoir le même ?

Mme CORILLION : Il s'agit tout de même d'un équipement de sport de proximité pour des jeunes de quartiers. Il m'apparaît tout de même intéressant d'avoir ce type d'équipement. Concernant l'ASBO, cette association s'engage à mener des animations telles qu'elles sont d'ailleurs définies dans les termes de la convention signée avec la Ville. Là aussi, il s'agit d'un partenariat fort qu'il est important de souligner et me semble-t-il de développer avec les clubs phares de la ville.

M. JULLIEN : Je crois que vous êtes particulièrement incompréhensible, mon cher collègue. À entendre les critiques que vous formulez en disant « Qu'est-ce que cette convention ? Il aurait peut-être fallu qu'elle n'existe pas » et ensuite venir nous dire « Oui, mais ce n'est pas suffisamment précis » alors que nous vous apportons en fait les précisions nécessaires, toute la transparence, je me demande in fine si vous n'êtes pas contre l'équipement. Si vous êtes contre cet équipement, dites-le clairement, il s'agira à ce moment-là d'un véritable choix et la convention ne vise qu'à préciser les modalités dans lesquelles nous allons financer cet équipement et je me félicite de ce partenariat public/privé. Quant à nous, groupe majoritaire, nous sommes parfaitement pour la création d'équipements publics sur ce quartier Saint-Jean, les habitants l'ont parfaitement saisi. Il y a également une forte demande au niveau des jeunes sur cet équipement qui sera de qualité. Nous ne pouvons que nous féliciter du partenariat privé qui vient apporter son concours financier et technique à la réalisation de cet équipement public. J'ajoute par ailleurs que grâce à ce système de maîtrise d'œuvre par l'intermédiaire de l'ASBO, c'est en définitive la Ville de Beauvais qui est publique, qui récupérera l'intégralité de l'équipement et qui le gèrera avec en

plus, bien sûr, l'avantage exprimé par notre ami Ali DJENADI sur le panneau Decaux qui présentera des offres d'emploi. Que voulez-vous de plus comme offre sociale ? Ou alors dites clairement que vous êtes contre l'équipement et votez contre. Les Beauvaisiens du quartier Saint-Jean apprécieront.

Mme LE MAIRE : Nous nous arrêtons là.

M. DJENADI : Si Monsieur AURY est contre cet équipement sportif, qu'il aille le dire aux jeunes plutôt qu'à nous. Nous avons en effet fait un sondage auprès des jeunes du PSR et ils sont tous favorables à ce projet.

M. AURY : Tout ce que je raconte est effectivement totalement incompréhensible pour la plupart des personnes ici présentes, comme vient de le dire Monsieur JULLIEN, ce serait évidemment plus simple si cela ne se faisait pas dans un brouhaha général et si nous nous écoutions. J'ai dit dix fois que j'allais voter pour parce que le terrain de futsal est très bien. La seule chose que j'ai constatée, que pour bien d'autres petits équipements de quartier qui ont pu être faits, d'un montant de 70 000 euros, ce qui n'est tout de même pas un investissement considérable, on ne fait pas six pages de convention. Mon interrogation est là. Depuis que vous répondez, aucun d'entre vous n'a pu encore me dire quel était l'élément concret apporté par cette convention en termes d'action concrète, de moyens concrets, d'engagement de résultats. Aucun d'entre vous pour la bonne raison qu'il n'y a rien de tel dans cette convention. Elle n'apporte rien de plus, sinon qu'elle va permettre une belle signature de convention avec le responsable de Vedior France. C'est le seul intérêt que je vois à cette convention et, encore une fois, le terrain de futsal, très bien, mais ce n'est pas ce que je pointe depuis le début. Il n'est évidemment pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote : Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est donc adopté à l'unanimité.

- d'attribuer une subvention d'un montant de 40.000 euros prélevée sur les crédits inscrits au Budget primitif 2008 ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention ci-annexée.

La Commission « Culture, Francophonie, Patrimoine, Label Ville d'Art et d'Histoire », réunie le 01/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

ASSOCIATION LES AMIS DU CINÉMA *RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION*

Mme THIEBLIN, MAIRE ADJOINT

Le décret du 6 Juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose à toute collectivité l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23.000 euros.

En vertu d'un principe de précaution, la Ville a décidé d'abaisser ce seuil de conventionnement à 15.000 euros.

Dans le domaine culturel, l'association « Les amis du cinéma » est concernée par ces dispositions au titre de l'intérêt général de ses missions et du soutien financier apporté par la Ville pour la mise en œuvre du Festival du Film de Beauvais.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui lie la Ville aux « Amis du Cinéma » ayant expiré le 30 avril 2008, une nouvelle convention pluriannuelle précisant les conditions dans lesquelles la Ville apporte son soutien à l'association doit être passée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport,

CESSION DE TERRAIN
QUARTIER SAINT-JEAN
 LIEUDIT 'LES LONGUES RAYES'

Mme JEDDI, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal du 25 Janvier 2008 avait décidé de lancer la procédure visant à l'aménagement du secteur sud ouest du quartier Saint-Jean, lieudit « Les Longues Rayes » en vue notamment de la réalisation de logements en accession.

Aujourd'hui ce projet s'articule autour d'un programme d'accession qui favoriserait les primo-accédants avec le dispositif du PASS FONCIER qui permet aux ménages ne dépassant pas certains plafonds de ressources (plafonds PLSA) d'acquiescer, dans un premier temps, le logement puis dans un second temps le terrain.

Ainsi, la Ville vendrait le terrain à la Société AUBARNE qui construirait les logements sous conditions de les vendre majoritairement par la suite selon le processus du PASS FONCIER.

Ce terrain sera ensuite viabilisé et équipé par la Ville par voie de convention. Il est prévu la réalisation de 65 logements du T3 au T5 sur des parcelles de 300 m² environ, réparties en deux tranches (première livraison prévue fin 2010).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le dépôt du permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section CB 32, CB 8, CB 4, CB 7, CA 31, CA 9 en vue du projet cité ci-dessus,
- d'autoriser la Société AUBARNE à effectuer les sondages de sol,
- d'autoriser la vente des terrains par la Ville d'environ 34 000 m², à la Société AUBARNE (représentée par M. MAUBON) au prix estimé de 1.500.000,00 euros HT maximum (après avis à obtenir des domaines et résultat des appels d'offre),
- d'autoriser la signature d'une convention relative à la viabilisation puis à la rétrocession des voies et espaces communs du programme dans le domaine public communal,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme LE MAIRE : Je vais vous passer la parole, Madame MOUALEK, mais je voudrais tout de même insister sur le dispositif du Pass Foncier que nous mettons en œuvre et qui a été votée par la Communauté d'Agglomération, la procédure a été votée par l'octroi d'une aide de 3 à 4 000 euros par ménage selon sa taille, ce qui avait été fait lors du Conseil communautaire du 19 juin 2007. Ainsi, la Ville va vendre le terrain à la Société AUBARNE qui construira les logements sous condition de les vendre par la suite dans le dispositif du Pass Foncier. Il y aura donc 65 logements du T3 au T5, dont la première livraison est prévue fin 2010.

Mme MOUALEK : Je me réjouis de ce choix, forcément, par contre, je voulais savoir, puisqu'il est écrit « majoritairement », si vous aviez tout de même une idée du nombre de logements concernés.

Mme LE MAIRE : La majorité est forcément au moins 33 ou 36 logements. Mais je vous propose, Madame, de vous confirmer par écrit le nombre de logements qui seront accordés dans le cadre du Pass Foncier.

Mme MOUALEK : Merci.

Mme LE MAIRE : Unanimité sur ce dossier. Je vous remercie.

CESSION EL AMRANI RUE DES PRIMEVÈRES

Mme DE NATTES, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Monsieur Ahmed EL AMRANI, gérant de la SCI YANIS, 21 rue de Tillé est propriétaire d'un bien immobilier sis 2 rue des Primevères à Beauvais qu'il veut aménager en deux logements.

Il a sollicité l'acquisition d'une parcelle Ville cadastrée section BO n° 884p d'une emprise de 105 m² environ afin d'améliorer l'environnement du quartier et les espaces verts situés aux abords immédiats faisant actuellement l'objet de nuisances diverses.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de céder à Monsieur EL AMRANI, la parcelle cadastrée section BO n° 884p au prix de 2.500,00 euros, compte tenu d'une servitude non aedificandi qui grèvera la parcelle,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

CESSION PARCELLE À LA SCI PARIS PICARDIE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La SCI Paris Picardie, propriétaire du garage du Franc Marché, situé rue Pierre et Marie Curie à Beauvais (parcelle ZH n° 416) a sollicité la Ville en vue de l'acquisition de la parcelle ZH n° 266 de 224 m² jouxtant son terrain et qui améliorerait l'aire de circulation autour du bâtiment.

Considérant que cette parcelle n'a aucune utilité pour la Ville compte tenu de sa configuration, il est proposé au Conseil Municipal :

- de céder à la SCI Paris Picardie, ou à toute personne s'y substituant dans le cadre du projet, la parcelle cadastrée section ZH n° 266 de 224 m² au prix de 5.600,00 euros au vu de l'avis des domaines,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 1 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Madame le Maire, compte tenu de la configuration de cette parcelle qui relie deux rues, la rue Pierre-et-Marie-Curie et de l'autre côté la rue Ambroise-Paré qui termine en cul-de-sac et complètement enclavée, alors même qu'il y a un certain nombre d'équipements publics, parapu-

blics ou d'entreprises privées qui se trouvent là, je me demandais si la configuration de cette parcelle n'aurait pas permis la réalisation d'une liaison vélos, piétons entre la rue Pierre-et-Marie-Curie et la rue Ambroise-Paré qui, je le répète, est complètement enclavée.

M. BOURGEOIS : Nous y avons bien sûr réfléchi, mais c'est totalement isolé, cela n'a jamais été emprunté et c'est pour cela que nous préférons faciliter le travail de cette entreprise. Rien n'est marqué sur le terrain et il n'y avait donc aucun intérêt à le garder dans le domaine communal. Peut-être cela avait-il été une réflexion au départ lorsque la zone n'avait pas été aménagée, mais jamais personne n'emprunte cette parcelle.

M. JULLIEN : Je passe donc régulièrement rue Ambroise-Paré et le garage se trouvant juste à côté, la limite ZH ne permet absolument pas la création d'une voirie, d'une part en raison de sa configuration, car il y a d'un côté un parking permettant la commercialisation des véhicules de ce garage BMW et de l'autre un parking réservé à des entreprises. D'autre part, le débouché sur la rue Pierre-et-Marie-Curie serait manifestement impossible en raison du flot de circulation. Ceci entraînerait, si nous voulions réaliser cette voie, la réalisation d'un nouveau rond-point avec évidemment un coût extrêmement élevé. Le garage BMW est actuellement en train de s'étendre avec un hangar pour le garage de ses véhicules, ce qui permettrait matériellement parlant d'éviter qu'un certain nombre de véhicules restent dehors et mécaniquement parlant sur le niveau de la configuration du terrain, il n'est absolument pas possible de pouvoir créer une voie, notamment eu égard à la largeur de la parcelle vendue qui est plutôt une largeur de piste cyclable que d'une véritable voirie.

M. AURY : Décidément, Monsieur JULLIEN, j'ai parfois l'impression que vous n'êtes pas très attentif. Ma proposition n'est évidemment pas de réaliser une route, bien sûr. Ma proposition, et vous semblez reconnaître que cela serait possible, serait de créer une piste cyclable, c'est-à-dire une voie de circulation douce comme l'on dit aujourd'hui, vélos-piétons, qui permettrait de relier la rue Pierre-et-Marie-Curie à la rue Ambroise-Paré, uniquement pour les vélos. Il ne serait dans ce cas pas question de recréer un rond-point rue Pierre-et-Marie-Curie et cela pourrait au contraire s'intégrer dans le développement que j'imagine de pistes cyclables, y compris pour desservir la zone d'activité commerciale industrielle. Je répète que cela permettrait d'accéder, pour ceux qui ont les choses en tête, à la rue Ambroise-Paré qui est elle-même complètement enclavée. Cette proposition a-t-elle effectivement été étudiée, sinon pourrait-elle l'être lors d'une prochaine commission. Cela ne créerait pas un problème insurmontable et je suis prêt par la suite à me rallier à une conclusion qui serait effectivement que ce n'est manifestement pas possible. J'entends cependant finalement, dans la réponse de Monsieur JULLIEN, qu'une piste cyclable serait possible et c'est justement ce que je propose.

M. BOURGEOIS : Je crois que vous ne voyez pas bien la problématique des circulations douces avec une telle réponse. Ce n'est pas parce que l'on voit un petit bout qui fait 60 mètres de long que nous devons sauter dessus et le réserver pour faire une piste cyclable. Lorsque l'on conçoit un véritable plan cyclable, c'est une trame d'ensemble, une vision d'ensemble qui faut avoir sur la ZAC de Ther. Nous avons bien entendu eu cette réflexion et ce petit bout ne peut évidemment pas s'intégrer dans une trame d'ensemble. Cela a donc toujours été notre réflexion. Je pense qu'il y a effectivement eu un malentendu au départ, il ne s'agissait pas d'une voie, qui puisse être une liaison voiture, j'ai bien compris votre question, mais cela ne peut s'intégrer dans un plan global. Rassurez-vous il existe bien d'autres endroits où il sera possible de le faire parce qu'aujourd'hui, à chaque fois que l'on crée de nouvelles zones, les circulations douces accompagnent cette

création. Une réflexion a effectivement eu lieu dans cette zone, mais la situation est délicate car la circulation voitures prédomine. Nous réfléchissons donc à d'autres possibilités mais ce n'est pas du tout une opportunité s'agissant de cette ZAC de Ther.

M. AURY : Je partage complètement, Monsieur BOURGEOIS, votre point de vue sur le fait qu'une proposition doit s'intégrer dans un plan global du point de vue des déplacements, mais y a-t-il un plan global concernant ce secteur de la ZAC de Ther ? Si oui, très bien et cela n'a pas été retenu, sinon, n'est-ce pas quelque chose mis de côté et possiblement intégré dans une réflexion globale. Excluez-vous définitivement qu'il y ait un jour une piste cyclable sur la rue Pierre-et-Marie-Curie ? Que ce soit sur les abords de cette rue, que ce soit pris sur la voirie, est-ce quelque chose de totalement exclu ? Si non, ce que je propose pourrait tout à fait s'intégrer dans un plan de déplacement.

M. BOURGEOIS : J'entends bien. Nous réfléchissons avec les membres de la Commission Urbanisme, Circulation qui est le cadre légitime de cette réflexion. Certains plans sont régulièrement communiqués, les associations sont également réunies, nous travaillons avec des associations que vous connaissez bien et que je connais parfaitement comme VELOVAQUES. Nous recevons, pas plus tard que cet après-midi, notre ami ALLUCHON pour un plan de déplacement de jeunes pour irriguer les lycées. Croyez-moi, nous réfléchissons à tous ces problèmes.

Mme LE MAIRE : Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? 1 abstention, le dossier est donc adopté à l'unanimité moins une voix. Avant de passer au dossier N°17, je voudrais donner à Madame MOUALEK l'information que je n'aurai pas besoin de vous écrire. La totalité des constructions sera attribuée avec le Pass Foncier.

RÉTROCESSION PARCELLE AM 477 CENTRE COMMERCIAL CAMARD

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre des acquisitions liées au centre commercial Camard, la parcelle cadastrée section AM n° 477 correspondant à l'extrémité Nord Ouest du centre et à l'emplacement d'un local EDF est à acquérir.

Le groupe CILOVA propriétaire de cette parcelle nous a fait parvenir son accord pour cette rétrocession à l'euro symbolique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AM n° 477 de 16 m² à l'euro symbolique,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÉTROCESSION VRD

ESPACES VERTS

RUES GASTON JOUANNET - CHARLES BONFILS - LEON BLOT

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La SA HLM SAPI HABITAT a sollicité la reprise dans le domaine public communal des voies dénommées rues Gaston JOUANNET, Charles BONFILS et Léon BLOT ainsi que le square (antérieurement appelés cité des Cheminots).

Les Services Techniques ont étudié la conformité des réseaux. Des travaux de voirie et d'éclairage public s'avèrent indispensables. La Ville les a chiffrés à 37.100,32 euros TTC.

La SA HLM SAPI HABITAT s'est engagée à verser cette somme à la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la rétrocession gracieuse des voies et espaces verts cités ci-dessus (parcelles cadastrées section AE n°s 699, 700 et 701) d'une surface totale de 4 370 m² en vue de les classer dans le domaine public communal,
- de solliciter la participation financière de la SA HLM SAPI HABITAT à la réfection des VRD à hauteur de 37.100,32 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AMÉNAGEMENT BOIS QUEQUET

ACQUISITION MAISON - CESSION TERRAIN

M. MARDYLA, CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur et Madame DEROUET sont propriétaires d'une maison située dans le bois QUEQUET sur une parcelle de 2.900 m². On y accède par un chemin depuis l'avenue Jean Rostand. Ils souhaitent vendre leur maison actuelle et reconstruire sur le surplus une nouvelle maison avec, si possible, un accès par la rue du Caurroy, ce qui serait plus sécurisant, laquelle rue serait donc prolongée comme cela était prévu initialement.

La Ville a saisi cette opportunité qui lui permet de réaménager le secteur en disposant d'une unité foncière cohérente, avec la possibilité d'acheter la maison de M. et Mme DEROUET avec 1.550 m² de terrain environ qui fait enclaver au sein du bois et qui pourrait accueillir un gardien des équipements sportifs de la Ville.

Afin de retrouver une surface équivalente, la Ville peut également leur céder un terrain le long des parcelles déjà construites.

Cette opération pourrait donc se réaliser sous les conditions financières suivantes :

- achat par la Ville de la maison et du terrain nécessaire à l'extension de la rue du Caurroy (parcelle CD n° 139p) pour 215.000,00 euros (estimation des domaines),
- cession d'un terrain d'environ 854 m² (parcelle AH n° 489p) à M. et Mme DEROUET pour 15.000,00 euros sur lequel les intéressés s'engagent à ne pas construire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. RAHOUI : Je sais que votre attention a été attirée par un certain nombre d'habitants du quartier aux alentours du bois Quéquet par rapport à des détritiques, des épaves qui stationnaient depuis un certain temps. J'aimerais savoir si des travaux ont été menés pour nettoyer le site.

Mme LE MAIRE : Monsieur RAHOUI, j'ai été sollicitée il y a trois mois et nous n'avons pas attendu tout ce temps pour nettoyer le site. Les nouvelles ne sont pas récentes.

M. RAHOUI : Je venais juste aux renseignements parce que des épaves ont stationné plus de trois mois.

Mme LE MAIRE : Oui, oui. Nous passons au vote. Qui vote contre, qui s'abstient ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

PAIEMENT DES INDEMNITÉS CULTURALES À L'EARL DEWULF

MONSIEUR DORIDAM, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre des travaux et aménagements liés au parc Marcel Dassault (bassin de rétention, parkings, aires de jeux ...), la Ville va être amenée à prendre possession sur deux ans de la totalité des terres actuellement exploitées autour de la ferme de l'Hôtel Dieu, ce qui représente quelques 11 hectares 42 (parcelles BO n°s 905, 908, 910, 801, 860, 858, 890p, 885).

Ces terres ont été acquises par la Ville à l'amiable mais elles étaient occupées, à titre agricole, par l'EARL DEWULF. Il est donc dû à l'EARL une indemnité d'éviction agricole calculée conformément au protocole d'accord signé entre les représentants agricoles et le centre fiscal.

Aussi, conformément à ce protocole, il est proposé au Conseil Municipal de verser la somme de 90.000,00 euros à l'EARL DEWULF calculée comme annexé à la délibération ci-jointe.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 04/06/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ABANDON SERVITUDE DE COUR COMMUNE RUE DU PRÉ MARTINET

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Aux termes d'un acte reçu par Maître LECLERC, notaire à Beauvais, le 21 Mai 1966 Monsieur et Madame CHAUFFERT ont consenti à la Société Fonderie de Beauvais une servitude de cour commune non aedificandi grevant la totalité de la parcelle O n° 272 au profit de certaines parcelles dont les parcelles O n°s 552, 270, 273 et 274.

Ces dernières parcelles ont depuis été rachetées par la Ville pour la construction du collège Pellerin et sont actuellement cadastrées section n°s 870, 866, 979 et 992.

À l'époque, cette servitude non aedificandi avait dû être consentie à cette Société pour des raisons d'exploitation de leur activité et il apparaît qu'aujourd'hui cette servitude ne soit plus fondée.

Monsieur et Madame BAUMONT, actuels propriétaires de la parcelle O n° 272, souhaitent vendre leur maison et sollicitent la Ville de Beauvais afin de pouvoir lever cette servitude qui rend impossible toute construction ou reconstruction.

Cette servitude de cour commune n'ayant aucune utilité pour la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

- de lever la servitude de cour commune grevant la parcelle O n° 272 en tant qu'elle profitait aux parcelles communales O n°s 870, 866, 979 et 992,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES 2008 FONDS DE CONCOURS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération du 30 mai 2008, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a approuvé son programme d'investissement pluvial pour l'année 2008. Les études et travaux liés à ce programme sont financés pour 50 % du montant net des dépenses HT par les communes respectives.

La Ville de Beauvais est concernée par les travaux d'assainissement pluvial – rue du Fouloir, rue du Maréchal Leclerc et rue Derain (extension de réseau EP) et allée de Vlaminck (amélioration de la collecte et création d'un puits d'infiltration) ; qui ont été retenus par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dans son programme d'investissement 2008. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le coût estimatif global de ces travaux d'assainissement pluvial s'élève à 65.276,28 € TTC.

La Ville de Beauvais devra donc s'acquitter auprès de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis des sommes suivantes au titre du fonds de concours 2008 :

- 27.289,42 € pour les travaux, dont 25 % du coût global, soit 13.644 ? sont à verser avant le démarrage des travaux.

Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du Décompte Général et Définitif (DGD) de l'opération, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement et le lancement des travaux d'assainissement pluvial de la Rue du Fouloir, rue du Maréchal Leclerc, rue Derain et Allée de Vlaminck,
- de verser la somme de 27.289,42 € HT, soit 32.638,15 € TTC, prévue au Budget Primitif 2008, au titre du fond de concours d'investissement pluvial de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis,
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SERVICE DE L'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2007

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires doivent communiquer à leur Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Pour mémoire, l'assainissement étant désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Ville de Beauvais n'est concernée que par la délégation du service public de l'eau potable.

Le précédent contrat de délégation passé en 1992 auprès de la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (SEAO) (Groupe VEOLIA) avait pour échéance le 31 décembre 2007.

La délégation du service de l'eau a donc fait l'objet d'une remise en concurrence au travers d'une procédure de consultation entre 2006 et 2007. Cette procédure s'est conclue par la signature du contrat de délégation avec la Société SEAO, pour une durée de 12 ans, à partir du 1er janvier 2008.

Le rapport ci-joint a été établi à partir du rapport d'activité 2007 fourni par le délégataire, et suivant les indications données par les annexes du décret susvisé.

Il comprend d'une part les indicateurs techniques sur la consistance et la qualité du service et, d'autre part, les indicateurs financiers avec, en particulier, la tarification.

Ce rapport a été présenté en commission consultative des services publics du 23 juin 2008.

Concernant les tarifs 2008 :

Le prix global TTC du mètre cube d'eau ressortant de la facture-type (c'est à dire la facture annuelle théorique pour une consommation domestique classique de 120 m³/ an), a fait l'objet d'une diminution de 2,83% entre 2007 et 2008, passant de 2,7345 € TTC/ m³ à 2,6572 € TTC/m³.

L'évolution se détaille comme suit :

- Rémunération du fermier SEAO :

Diminution de 13,45%

Cette baisse résulte des négociations ayant eu lieu pendant la procédure de consultation et la demande d'un effort de réduction des prix pour les petites tranches de consommation (consommation domestique).

- Surtaxe eau (ou « part communale », prélevée par la Ville) :

Augmentation de 4,91%

Une augmentation progressive du volume des recettes communales est nécessaire pour réaliser le programme d'investissements structurels pour la période 2009-2013.

- Redevance assainissement (prélevée par la CAB) :

Augmentation de 9,72%

- Redevance de l'Agence de l'Eau pour le prélèvement sur la ressource en eau

Pas d'évolution

- Redevances de l'Agence de l'Eau liées à l'assainissement des eaux usées

L'ancienne redevance « pollution » a été scindée en deux parts : redevance « pollution » et redevance « modernisation des réseaux de collecte ».

Diminution globale de 7,81%

L'ensemble des différentes composantes du prix de l'eau, ainsi que l'évolution de la facture type (consommation domestique classique 120 m³/an), sont détaillés sur le tableau annexé.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 23 juin 2008 a émis un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité et le service de l'eau, et des informations concernant l'évolution de la tarification.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service de l'eau.

En annexe le rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

3446

SÉANCE DU 11 JUILLET 2008

M. BOURGEOIS : Je vais essayer d'être bref sur le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable pour l'année 2007 puisque nous en avons largement débattu en Commission consultative des Services publics locaux. Je vais donc vous confier un bref résumé et je suis prêt à répondre à vos questions. Le service concerne la production et la distribution de l'eau potable, la Ville garde les grands investissements et en 2007 le service a été étoffé par la création d'un poste d'ingénieur supplémentaire. Bilan perspectives d'exploitation technique, le volume produit a été de 5.3 millions de m³ soit un petit peu moins qu'en 2006. Il reste à ce jour 2 785 branchements en plomb mais le délégataire est tenu aux termes de la convention à leur suppression totale en 2013. Il faut surtout signaler l'amélioration de rendement qui avait été réclamée l'année précédente et qui est pour 2007 de 80,5 %, soit une augmentation de 5,6 %. S'agissant des travaux réalisés en 2007, les travaux sur réseau, 4 kilomètres de création de réservoirs et 1,6 kilomètre de renforcement et de nettoyage des réservoirs. Les orientations pour l'avenir sont essentiellement l'amélioration du réseau et la lutte contre les fuites, par des systèmes de radio-relève qui se mettent en place sur les bâtiments communaux - vous voyez que la Ville donne l'exemple - une sectorisation plus fine du réseau pour détecter les fuites, une amélioration des infrastructures par une sécurité anti-intrusion de quatre forages et aussi rendre autonomes les ouvrages de production. En effet, jusqu'à présent, s'il y avait une panne d'électricité sur un forage, cela se répercutait sur les autres. Il s'agit également bien sûr de prévenir les pollutions, un schéma directeur de modélisation hydraulique, un nouveau réservoir et aussi de nouveaux forages en concertation avec le syndicat des eaux de l'agglomération beauvaisienne. Au niveau de la qualité des eaux, les résultats sont tout à fait satisfaisants, nous avons un taux de conformité de 100 % aussi bien pour les paramètres bactériologiques que physicochimiques et la fourchette des nitrates que nous suivons toujours de très près reste tout à fait correcte. Ce taux est contenu entre 17 et 42 mg/l, le seuil étant comme vous le savez de 50 mg/l. Au niveau du prix de l'eau, je dirais que c'est tout à fait intéressant, il est toujours estimé pour la facture type de 120 m³ annexée à la délibération, une diminution globale du prix de moins 2,83 %. Nous sommes en réalité passés de 2,73 euros par m³ à 2,66 euros. Si nous faisons un peu le détail - je crois qu'il faut le faire - la part eau potable pour le fermier en résultat de négociation est tombée de 13,45 % à cause des calculs des nouveaux prix et aussi de la répartition des tranches, la surtaxe communale a augmenté de 4,91 %, cette surtaxe est là pour financer les gros travaux d'infrastructure. La part assainissement perçue par la Communauté d'Agglomération, nous ne pouvons pas y toucher, a eu une augmentation par lissage et par les travaux entrepris au niveau de l'Agglomération. Cette part a donc augmenté de 9,72 %. En revanche, la part agence de l'eau sur toutes les taxes a diminué de 7,23 %. Globalement, c'est ce qui intéresse finalement l'usager qui va payer sa facture, s'il avait une facture de 120 m³, puisqu'il y a un détail par tranche, il paie 2,83 % en moins sur sa facture, ce qui est tout de même une bonne nouvelle par les temps qui courent. D'autres indicateurs financiers, pour terminer, le volume perçu pour la surtaxe eau a légèrement augmenté, les frais de contrôle perçus également. Je ne détaillerai ensuite pas les chiffres s'agissant de la dette, capital restant dû et annuités, je ne détaille pas les chiffres, vous les avez sur le rapport. Voilà donc, mes chers collègues, très brièvement ce que nous pouvions dire sur ce rapport et qui avait déjà été largement débattu dans la Commission consultative des services publics.

Mme JEDDI : Je souhaite tout simplement faire une petite intervention quant à l'ordre du jour de notre Conseil municipal, surtout avec cette délibération sur l'eau potable. Nous pourrions légèrement sourire compte tenu d'une certaine actualité. Je veux donc profiter de ce rapport pour m'élever contre la banalisation de certains comportements et rappeler sans polémique et bien sûr avec respect pour les victimes des accidents de la route, les chiffres toujours dramatiques pour

l'année 2008, puisque le nombre de morts sur les routes de l'Oise a augmenté sur les premiers mois. En particulier, 33 % des tués sur ces routes avaient moins de 25 ans et surtout, 11 % de ces accidents sont dus à l'alcool au volant. Je suis forcée d'apporter une petite remarque quant au débat sur la sois-disant nouvelle voiture de Madame le Maire, en rejoignant pour le coup Monsieur RAHOUI, j'y tiens honnêtement, à ce niveau, il est vrai que si votre tête de liste avait été élue, elle aurait coûté moins cher en termes de frais de transports du fait qu'elle soit obligée de circuler à vélo.

Mme MOUALEK : Je trouve vraiment dommage d'en arriver là. C'est scandaleux. Je n'ai rien commencé du tout et je parle en vraie citoyenne. Je suis vraiment déçue parce que si nous démarrons de cette façon... Je ne sais pas si c'est de votre fait, je m'adresse à vous, je ne sais pas si c'est de votre propre initiative... Cela me rassure pour les autres.

Mme LE MAIRE : Madame MOUALEK et mes chers collègues, je regrette parfaitement cette intervention, je la conteste et ne l'admets absolument pas. Je souhaite que nous reprenions le cours de ces débats.

M. AURY : Concernant la délibération, la présentation du rapport sur l'eau, il est indiqué que la rémunération du fermier, c'est-à-dire de Veolia, a diminué ou diminuera en 2008 de 13,45 %. Ma question est la suivante : cette diminution de la rémunération du fermier est-elle le résultat d'une moindre prestation de celui-ci ? Je me demande également, puisque j'ai le rapport complet sur l'eau - je participe à la Commission consultative des services publics - où il est indiqué qu'entre 2006 et 2007 les charges de personnel ont diminué de 10,72 % pour le fermier ? D'ailleurs, lors de cette Commission consultative, la responsable du contrôle de gestion de la Ville a soulevé cette question et je n'ai pas entendu de réponse réellement claire du représentant de Veolia présent à cette commission. Nous pourrions donc nous interroger pour savoir si cette diminution recouvre une diminution de personnel. Nous pourrions aussi nous interroger sur le fait que Veolia ait pu comme cela baisser de 13,45 % sa rémunération et donc se dire que cela signifie que dans les années précédentes nous payions 13,45 % de trop chaque année à Veolia. Comme je n'ai par ailleurs pas du tout vu que le Groupe Veolia était en difficulté, loin de là, du point de vue de ces profits, cela signifie bien qu'une large marge, très large, est réalisée par Veolia sur la gestion de l'eau. Je pourrais donner quelques éléments, si nous prenons la ligne suivante indiquant qu'en 2008 la surtaxe de l'eau pour la Ville augmente de 4,91 pour financer un programme d'investissements structurels et le rapport détaille les besoins rencontrés, la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau, l'entretien ou la rénovation de parties du réseau, la construction de nouveaux réservoirs, il y a effectivement des investissements lourds à prévoir sur les années qui viennent, nous, nous disons que pour le coup, toute la rémunération qui va aux actionnaires de Veolia aurait été bien utile à notre collectivité si elle avait fait le choix de reprendre en régie directe la gestion de l'eau pour financer ces investissements lourds. J'ai effectivement posé plusieurs questions lors de la Commission consultative aux représentants de Veolia, questions restées sans réponse lors de la Commission. Il a indiqué qu'il fournirait des réponses écrites, je les attends avec beaucoup d'intérêt. Il est quand même intéressant de noter dans le compte annuel de résultat de l'exploitation que les produits ont augmenté de 11,29 %, les charges seulement de 7,87, ce qui fait un résultat global en très nette augmentation au bénéfice du fermier. Les questions restées sans réponse sont les suivantes : Quelle est la part de refacturation des charges globales du Groupe Veolia sur notre facture ? Cela reste quelque chose de complètement opaque. Il n'y a aucune précision là-dessus. On nous explique que c'est tout à fait intéressant pour la commune puisque nous bénéficions en fait des avantages de tous le groupe Veolia parce que c'est mutualisé. Il n'y a aucune précision sur ce point. J'ai également posé une question sur la rémunération du placement par Veolia de l'encaissement des factures d'assainissement de la Ville

puisque l'assainissement, qui est pourtant en régie publique, c'est Veolia qui encaisse cet argent, qui le place pendant plusieurs mois et qui le reverse à la Ville. Comme Veolia ne le place pas sous l'oreiller du PDG mais sur des placements rémunérateurs, il serait juste que cet argent public, le bénéfice retiré de ces placements, revienne ensuite à la collectivité. Ce n'est pas le cas, et l'on a même fait pire cette fois-ci puisque Veolia a demandé une contribution supplémentaire pour le fait qu'il encaisse cet argent avec lequel il va ensuite faire des petits. Je n'ai eu aucune réponse sur le bénéfice de ces placements pour Veolia, de l'argent des Beauvaisiens qui encore une fois serait bien utile pour financer tous les investissements que nous allons avoir à faire. Enfin, dernière question, j'ai vraiment regretté qu'il n'y ait dans le rapport aucune indication sur la question de la gestion des coupures d'eau. Il n'y a aucune indication sur le nombre de coupures, sur le fait de savoir si cela évolue et dans quel sens, sur la durée moyenne des coupures, sur les procédures mises en œuvre. Je pose tout cela parce que lorsque j'avais posé voici un an et demi ces mêmes questions, vous m'aviez assuré, Madame le Maire, qu'il n'y avait plus aucune coupure d'eau dans la Ville et que l'on maintenait au pire un filet d'eau. En fait, cette histoire n'a aucune réalité, il y a bien des coupures d'eau dans cette ville, aucun filet d'eau n'est maintenu et d'ailleurs le représentant de Veolia n'a absolument pas abondé dans ce sens. Nous aimerions donc avoir des éléments, dans un rapport comme celui de la gestion de l'eau, sur cette question qui touche aussi des familles. Le représentant de Veolia s'est simplement contenté de dire que c'était géré au mieux, il n'a pas contesté le fait qu'il y en avait, je répète encore une fois, j'ai déjà eu l'occasion de le dire les années précédentes, je trouve que cette procédure de la coupure d'eau ne devrait pas exister. On ne vit pas sans eau et le fait de couper l'eau est une procédure parfaitement inhumaine à notre époque. Voilà donc les quelques éléments que je souhaitais donner sur ce rapport.

M. BOURGEOIS : Je vais répondre succinctement. Il n'est premièrement pas question ce soir de remettre sur le tapis le débat sur la gestion de l'eau publique ou privée, je vous arrête tout de suite, ce débat a eu lieu et nous en restons là. Il s'agit du rapport du gestionnaire, nous savons que nos avis divergent, vous êtes partisan de la régie et nous, par pragmatisme, nous avons vu que la DSP appliquée à la Ville de Beauvais avait donné de bons résultats et nous l'avons conservée. Stop là-dessus. Deuxièmement, je n'ai pas l'impression dans tous vos propos que vous vous réjouissiez que la facture d'eau diminue pour les Beauvaisiens parce que la seule chose importante est tout de même celle-là. Ensuite, effectivement, le système global est assez compliqué parce qu'il y a une mutualisation, comme nous avons essayé de vous l'expliquer, etc., que vous trouvez bien entendu opaque, mais le résultat est finalement de faire baisser le prix de l'eau. D'une certaine manière, cela me satisfait tout de même correctement dans la mesure où le service offert aux Beauvaisiens est de qualité, c'est ce qui est important. Nous ne sommes pas là pour débattre du fait que la société Veolia a fait des profits en bourse ou pas car nous aurons chacun notre opinion là-dessus, ce n'est pas le but du débat. Le but est quel est le prix de l'eau ? Est-ce que le gestionnaire à qui ont été confiées ces délégations a travaillé correctement ou pas ? A-t-il appliqué son contrat ? Faut-il lui tirer les oreilles ou pas ? Vous n'avez pas posé une question, vous affirmez l'avoir fait mais nous avons un procès-verbal, peu importe. Il y a effectivement un certain nombre de choses qui n'étaient pas complètes, que nous n'allons pas ressortir en trois minutes, les questions étaient posées et cela émanait de nos services, du contrôle de gestion, ce qui prouve bien le souci que nous avons pour que la transparence soit donnée à tous ces dossiers. Nous attendons donc la réponse et vous en aurez communication immédiatement lorsque nous l'aurons. Je suis cependant un petit peu surpris, après avoir entendu le débat sur les tarifs municipaux, nous avons là un résultat municipal où le prix de l'eau baisse et on va tourner autour du pot, on va présenter d'autres choses. Je ne comprends plus.

M. AURY : Prenez un verre d'eau, Monsieur BOURGEOIS, mais je pense qu'il ne vaut pas le coup de s'énerver comme cela.

M. BOURGEOIS : Je ne m'énerve pas, je parle avec conviction comme vous le faites parfois. Ne me le reprochez donc pas, je n'ai rien dit contre vous, cher collègue.

M. AURY : Dont acte, Monsieur BOURGEOIS. J'ai simplement souligné, et vous l'avez souligné d'une certaine manière lors de la Commission, la question sur les années qui viennent, nous avons devant nous des investissements lourds qui devront être réalisés. Ils se traduisent d'ores et déjà dans la facture de l'eau par une augmentation qui va se poursuivre dans les années qui viennent de la surtaxe eau de la Ville. Je veux simplement souligner à cette occasion que pour le financement de ces investissements – il ne vous convient peut-être certes pas que je le redise – plutôt de nourrir les actionnaires de Veolia, j'aurais préféré que cet argent versé par les Beauvaisiens aille directement sur les investissements à réaliser, importants sur les années à venir pour le réseau d'eau de Beauvais, vous ne m'empêchez pas de penser cela.

M. BOURGEOIS : Vous ne m'empêchez pas non plus de vous répondre que ce qui compte c'est le différentiel, la part du fermier moins 13,45 %, surtaxe communale plus 4 %. Ce qui compte c'est la différence entre les deux. Globalement, la part eau potable a baissé de 9 % en tenant compte des investissements indispensables que vous mentionnez. Depuis toujours, ce n'est donc pas d'aujourd'hui, il y a eu une bonne politique à la fois sur l'eau et l'assainissement à la Ville de Beauvais, je ne me prive pas de le dire. Nous continuons très largement dans cette voie, il y a des enjeux, et notamment sur les forages parce que le véritable problème est celui de la ressource en eau. La Ville prend donc effectivement les choses en main avec des plans très importants, mentionnés hydrogéologiques, etc., en partenariat avec la société des eaux de l'agglomération Beauvaisienne, nous travaillons main dans la main avec cette société. En effet, comme le veut à l'heure actuelle le ministère de l'Agriculture, il faut que cette recherche soit globale, il ne faut pas que cela soit chaque commune, un regroupement de communes dans son petit coin qui aille vers la ressource mais que l'on globalise. C'est ce qui est fait et j'essaie d'apporter des précisions et de vous rassurer là-dessus, sur un combat qui n'est pas facile.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, c'est la troisième fois. Je vais demander à nos amis qui écoutent de bien vouloir respecter le Conseil municipal.

M. AURY : Il ne s'agissait que d'une simple question, une simple précision concernant, je crois qu'il y a deux ans de cela, des études de qualité qui ont été faites sur la nappe d'eau située en contrebas de l'aéroport. Y a-t-il eu des... Nous sommes sur la qualité de l'eau potable, Madame le Maire, j'ai l'impression que nous sommes en plein dans le sujet. Quel est le résultat de ces études ? La proximité de l'aéroport a-t-elle été confirmée comme étant une source de nuisance ou pas ? J'avoue que cela m'a peut-être échappé mais je n'ai jamais entendu de compte rendu de ces études qui à ma connaissance avaient été lancées.

M. BOURGEOIS : Je souhaite vous répondre parce qu'il est sûr que lorsque des questions intéressantes sont posées au Conseil municipal, je crois qu'il vaut la peine d'avoir un échange parce que nous avons tout de même eu quelques dérapages tout à fait regrettables tout à l'heure et qui montraient que l'on vidait des paniers remplis de je ne sais quoi. Je suis donc très heureux de répondre dans la mesure de mes connaissances, de mes possibilités, sur des questions importantes et qui nous soucient. Nous avons donc effectivement cherché un certain temps sur la Liovette, C'est ce que vous évoquez, le syndicat voisin fait la même chose et nous avons des déceptions. Evidemment, avec l'étude qui a lieu à l'heure actuelle, étude environnementale sur l'aéroport, cela porte des éléments que nous n'avions jamais eus par le passé, cela ne met évidemment pas du tout en cause une pollution apportée par l'aéroport, mais d'autres pollutions ont dû se produire dans le

secteur et des causes non identifiées. Ceci fait que nous n'avons aucune sûreté sur les gisements du côté du val de Liovette, nous cherchons donc ailleurs : sur le plateau sud, en continuité avec la commune d'Allonne qui a des puits intéressants, autrefois dédiés à la fabrique Bonduelle. Nous allons d'un commun accord chercher chacun de notre côté pour pouvoir éventuellement mutualiser par la suite. Vous en savez autant que moi, cher collègue.

M. AURY : Merci beaucoup.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas de vote sur ce dossier.

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'AGENDA 21

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Lors du Conseil Municipal du 15 Juillet 2003, l'élaboration d'un Agenda 21 local a été approuvée et le 2 Février 2007, le programme d'action était voté à l'unanimité.

Suite aux évolutions liées aux élections municipales de mars 2008, le comité de pilotage, dont les missions sont les suivantes, doit prendre en compte la composition du Conseil Municipal actuel.

- Choix dans la mise en œuvre des actions inscrites à l'Agenda 21
- Suivi et participation à l'évaluation des actions mises en œuvre.

Le fonctionnement de ce comité de pilotage est défini comme suit :

- Une réunion annuelle réunissant l'ensemble des membres du comité de pilotage et des partenaires de l'Agenda 21,
- Des réunions régulières (2 à 4 par an) lors d'ateliers de travail au cours desquelles des sujets précis seront abordés.

La composition du comité de pilotage est établie de la façon suivante :

- *Membres permanents élus du Conseil Municipal*, (dont la composition est au prorata du Conseil Municipal).

- *Partenaires*

Selon les thèmes abordés lors des diverses réunions, des partenaires tels que les services de l'Etat, des services d'autres collectivités locales, des entreprises, des associations, les différents conseils consultatifs ainsi que certains agents des services de la Ville, pourront être invités à titre consultatif.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le principe de la création de ce comité de pilotage de l'Agenda 21 Beauvaisien,
- de désigner les 7 membres permanents élus et leurs suppléants suivants :

7 membres titulaires

Monsieur Franck PIA
Monsieur Richard HAUDOIRE
Monsieur Pierre MICHELINO
Monsieur Charles LOCQUET
Monsieur Jean-Luc BOURGEOIS
Madame Jacqueline MENOUBE
Monsieur Thibaud VIGUIER

7 membres suppléants

Madame Corinne CORILLION
Madame Catherine THIEBLIN
Madame Lucienne BERTIN
Madame Martine PICARD
Monsieur François GAIRIN
Madame Anne ROUIBI-GEFFROY
Madame Brigitte MOUALEK

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. BOURGEOIS : Merci, Madame le Maire. Nous sommes au début du mandat et nous allons devoir en quelque sorte renouveler les membres de ce comité de pilotage. On vous en rappelle les missions, je ne vais pas tout développer, tout est inscrit sur la délibération. Il y a un certain nombre de réunions sur des thèmes précis lors d'ateliers de travail, beaucoup de personnes peuvent être partenaires et invitées, il s'agit finalement d'un comité où il y a beaucoup d'échanges sur les grandes questions de société. C'est pour cela qu'il faut aujourd'hui désigner des membres en début du mandat. Il faut 7 membres titulaires et 7 membres suppléants. Je laisse donc à Madame le Maire le soin de solliciter les candidatures.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, je vous propose cinq membres pour le groupe Beauvais pour tous et je propose deux candidatures au groupe Vivre ensemble Beauvais. En avez-vous ?

M. VIGUIER : Oui, au titre des deux places de titulaires, Jacqueline MENOUBE et moi-même et au titre des deux places de suppléants, Anne ROUIBI-GEFFROY et Brigitte MOUALEK.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie. Pour le groupe Beauvais pour tous, nous vous proposons les candidatures en titulaires de Messieurs PIA, HAUDOIRE, MICHELINO, LOCQUET et BOURGEOIS et en suppléants Mesdames CORILLION, THIEBLIN, BERTIN, PICARD et Monsieur GAIRIN. Je vous propose donc de voter à main levée, j'imagine que vous n'y voyez pas d'inconvénients. Pour les titulaires seront donc candidats : Messieurs PIA, HAUDOIRE, MICHELINO, LOCQUET, BOURGEOIS, VIGUIER et Madame MENOUBE. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Unanimité. Et pour les candidats suppléants, nous vous proposons donc Mesdames CORILLION, THIEBLIN, BERTIN, PICARD, ROUIBI-GEFFROY, MOUALEK et Monsieur GAIRIN. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Unanimité, je vous remercie donc.

PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIÉTÉ FORUMINVEST FRANCE

MADAME CAYEUX, MAIRE

Suite aux résultats des deux premières phases de l'étude préalable au Schéma de Développement Commercial sur l'Agglomération du Beauvaisis, la Ville de Beauvais, pour répondre aux attentes des consommateurs et réduire l'évasion

commerciale, a pris contact avec la société FORUMINVEST FRANCE afin d'envisager l'implantation d'un pôle commercial en centre ville.

La Société FORUMINVEST FRANCE est spécialisée dans l'investissement, la promotion et la gestion/animation de centres commerciaux en centre ville.

Cependant, afin de permettre à FORUMINVEST FRANCE de réaliser toutes les études nécessaires à l'implantation d'un pôle commercial dans le centre ville de Beauvais, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le protocole d'accord,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce protocole d'accord.

La Commission « Urbanisme, Circulation et Stationnement, Environnement », réunie le 03/07/08, a émis un avis favorable avec une abstention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe le protocole d'accord.

Mme LE MAIRE : Vous faites des mimiques, Monsieur VIGUIER.

M. VIGUIER : Je pensais que votre présentation du rapport serait un peu plus consistante au regard des enjeux, de l'ampleur des sommes mobilisées. En restez-vous là pour le moment ? Très bien, je prends donc la parole si vous m'y autorisez. Madame le Maire, mes chers collègues, nous voudrions, avec mes collègues du groupe Vivre ensemble Beauvais, vous faire part de premières remarques de forme et de fond sur ce dossier d'importance. Sur la forme tout d'abord, nous nous étonnons, pour ne pas dire plus, qu'un tel rapport puisse être présenté à l'assemblée communale sans aucune communication aux élus municipaux de l'étude préalable au schéma de développement commercial notamment effectué sur la base de travaux accomplis par le cabinet Mail & Market. Je précise que les préconisations de ce cabinet ont été présentées devant le conseil de la communauté d'agglomération dont vous avez choisi, je le rappelle, d'exclure l'opposition municipale et dans lequel un certain nombre de conseillers de votre majorité ne siègent pas. Comment pouvons-nous sérieusement délibérer sans que soit présenté auparavant aux membres de notre assemblée communale, les termes de cette enquête qui semble avoir pesé dans la conception du présent rapport 25 soumis ce soir à notre assemblée. Nous vous demandons donc, Madame le Maire, de bien vouloir convoquer dès que possible un prochain Conseil municipal sur cette question afin que soit présentée l'étude de Mail & Market et qu'ensuite, et seulement ensuite, nous puissions valablement et en toute connaissance de cause délibérer sur ce projet de protocole d'accord. Nous voulons aussi faire part de notre sidération devant la façon dont nous est présenté un projet urbain d'une si grande ampleur. Ce projet ne peut nous être présenté ce soir sans avoir donné lieu à un travail préparatoire depuis des mois, du moins l'espérons-nous, afin que notre collectivité ne s'évite de nouveaux désagréments sur une réalisation importante. À moins que vous n'ayez une fois encore confondu vitesse et précipitation. À aucun moment, vous n'avez fait part aux Beauvaisiens, ni aux professionnels du commerce de vos intentions dans ce domaine et sur ce secteur géographique de Beauvais. Alors même que la récente campagne électorale aurait pu vous en fournir l'occasion, décidément, vous semblez être depuis ces derniers temps de plus en plus fréquemment confrontée à des problèmes de communication et, finalement, nous allons bientôt regretter le temps où notre collègue Charles LOCQUET s'occupait davantage de votre communication municipale et d'agglomération et un peu moins de promotion de l'immobilier commercial. Sur le protocole d'accord lui-même, comment ne pas s'interroger sur toutes ces clauses qui stipulent pour la Ville des obligations d'exclusivité au profit de la société Foruminvest France ? Nous avons bien noté que cette société semblait être l'une des entreprises en pointe dans le secteur de la réalisation et de la commercialisation d'espaces commerciaux, mais elle n'est sans doute pas la seule. Nous comprenons mal que dans un modèle économique qui se targue d'encourager une concurrence libre et non faussée, vous fassiez le choix paradoxal et qui ne manque pas de nous interroger d'encourager un monopole de faits qui nous privera d'éléments de comparaison utile pour faire dans quelques mois les meilleurs choix en toute connaissance de cause, pour Beauvais et pour les Beauvaisiens. Pourquoi, une fois encore, Madame le Maire, tant d'opacité sur vos projets et sur les conditions de leur réalisation ? Opacité à l'encontre des élus de notre assemblée, à l'encontre des acteurs de la vie commerciale dans notre ville, opacité en direction des Beauvaisiens dans leur ensemble. Sur le fond du projet maintenant, tel qu'il résulte de vos déclarations à la presse, parce que vous êtes ce soir muette, et des termes contenus dans le protocole d'accord, il ressort de tout cela une impression qu'il faut bien qualifier de folie des grandeurs : 30 000 m² de surfaces commerciales, accueillant un hypermarché et une centaine de boutiques, rien de moins, mais aussi 2 500 m² de logements, mais aussi 1 700 places de parking en souterrain. J'ajoute que nos concitoyens sont chaque jour davantage confrontés à des

problèmes de pouvoir d'achat, nous en avons parlé en début de séance, que ressentent durement eux aussi les commerçants de notre ville. En quoi, Madame le Maire, une explosion de l'offre commerciale donnera-t-elle davantage de capacités à consommer aux Beauvaisiens et aux habitants du Beauvais ? Je crois qu'il s'agit là d'un leurre, ni plus, ni moins. Il est en revanche certain qu'une telle réalisation ne manquerait pas de précipiter la fermeture de bon nombre de commerces du centre-ville, déjà en difficulté, et accélérerait la désertification commerciale du centre historique de notre ville au profit des seules activités tertiaires, assurances ou agences d'intérim notamment, qui pullulent déjà et remplacent quasi systématiquement les commerces qui ferment. Sur les choix sous-tendus dans le protocole d'accord, et en l'état des très rares informations que vous avez consenti à nous fournir, nous contestons par ailleurs la décision autoritaire que vous avez fait d'imaginer ce centre commercial en lieu et place de l'actuelle place du Jeu de Paume. Pourquoi, Madame le Maire, autant d'irrespect pour les caractéristiques urbaines de ce secteur de Beauvais et aussi pour tous les riverains de cette place dont l'environnement quotidien serait ainsi radicalement bouleversé. Pourquoi, Madame le Maire, refuser d'imaginer que cette diversification commerciale ne se passe pas plutôt sur le site du Franc-Marché en lieu et place de l'actuel centre commercial devenu fantomatique au fil des ans ? Ceci aurait par ailleurs le grand avantage, convenons-en, de faire remonter l'attractivité des commerces de centre-ville jusqu'à l'Hôtel-Dieu et de résorber la coupure entre le centre-ville et les quartiers nord de Beauvais, Argentine et Notre-Dame-du-Thil principalement ? Comment aussi, Madame le Maire, pouvez-vous imaginer de bétonner la place du Jeu-de-Paume en négligeant totalement les contraintes architecturales du projet, notamment du parking souterrain sur trois niveaux, rien de moins, alors même que cette place est traversée en sous-sol par les vestiges du mur d'enceinte historique de Beauvais et que nul n'ignore la présence sous cette place de cours d'eau et de nappes phréatiques fort peu profondes ? Demandez donc à vos services techniques de vous fournir toutes les études géologiques effectuées par vos prédécesseurs à l'occasion de la réhabilitation de la place du Jeu-de-Paume au début des années 90. Enfin, Madame le Maire, avez-vous pensé aux étudiants de l'antenne universitaire de l'IUT de l'Oise qui, chaque jour stationnent gratuitement sur cette place ? Avez-vous également pensé aux activités temporaires – foires, expositions, fêtes foraines, cirque – pour qui cette place a notamment été aménagée car une ville comme Beauvais se doit de pouvoir accueillir de telles activités dans son centre. Madame le Maire, sur toutes ces questions, et il y en aurait bien d'autres, de forme et de fond, et avec nous les Beauvaisiens et l'ensemble des commerçants de Beauvais, des réponses claires et précises.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, permettez-moi de revenir quelques instants, puisque l'opposition pensait que nous serions muets à ce sujet, sur les origines qui nous amènent aujourd'hui à vous présenter cette délibération. Une étude a en effet été réalisée par la société Mail & Market, comme vous le disiez, et a été commandée par la Communauté d'Agglomération à la fin de l'année 2007 dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement commercial, et j'avoue qu'elle a fait apparaître un certain nombre d'éléments que nous ne soupçonnions pas d'ailleurs, mais que je souhaite porter à votre connaissance ce soir. Cette enquête a été réalisée auprès de 3 218 consommateurs sur les principaux pôles de consommation de Beauvais. Je vous donne maintenant, si vous le permettez, les chiffres les plus significatifs qui sont apparus : la zone de chalandise de notre ville s'étend sur un périmètre de 30 minutes de trajet en voiture et représente, il faut le savoir, plus de 248 000 habitants. Cela correspond d'ailleurs à peu près au pays du Grand Beauvais. La part de la consommation commerciale en centre-ville est de 11 % à Beauvais contre une moyenne nationale de 20 %. L'évasion commerciale qui a été évaluée correspond à une perte de chiffre d'affaires pour le commerce Beauvaisien de

110 millions. Par ailleurs, le Beauvaisis est encerclé par d'importants pôles commerciaux, vous les connaissez, Creil, Amiens et l'évasion commerciale beauvaisienne devrait encore être renforcée puisque l'on annonce pour demain deux projets importants de centres commerciaux à Clermont et celui de Méru est déjà en service. A la lumière de ces éléments, vous comprenez bien que des élus responsables ont envie de réagir et que nous sommes un peu ennuyés de voir que malgré nos efforts et toute la volonté que nous avons fait preuve depuis sept ans avec le FISAC, des aides financières, logistiques que nous apportons à nos commerçants, nous craignons nous aussi que l'avenir du commerce beauvaisien soit inquiétant et que le risque de paupérisation du commerce de proximité essentiel à la préservation du lien social au cœur de la cité puisse progressivement céder sa place à des structures de services tels que les banques ou l'assurance, je vous rejoins sur ce point. Ces services sont bien sûr importants mais chacun sait ici combien la présence des commerces de proximité est nécessaire à la dynamisation de la vie de la cité et combien leur présence est un atout à la vie quotidienne des habitants. Les Beauvaisiens doivent apprendre à consommer sur place, l'évasion commerciale ne doit pas être la règle, elle doit donc être maîtrisée avant que les habitudes de consommation ne s'écartent définitivement de notre territoire. Il en va de l'avenir du centre-ville et de la cité, centre-ville, j'insiste, sur lequel nous avons travaillé depuis sept ans, les délibérations précédentes en étaient la troisième étape, je le rappelle. Nous devons donc réagir et apporter une réponse concrète à la demande des consommateurs qui dénoncent le manque d'enseignes et des surfaces de ventes trop petites en centre-ville. Après la parution d'articles dans la presse faisant état de l'étude réalisée par Mail & Market, je peux vous dire que nous avons été contactés par de très nombreux investisseurs et par plusieurs grandes enseignes nationales. J'ai d'ailleurs rencontré le président de la Chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise ainsi que des commerçants pour solliciter leurs avis respectifs sur l'opportunité ou non de réaliser un centre commercial en cœur de ville. Il se trouve que les uns et les autres m'ont toujours répondu par l'affirmative. L'heure n'est pas à la précipitation, rassurez-vous, un projet d'implantation d'un pôle commercial devra s'intégrer dans une vraie stratégie de développement du centre-ville. Cette stratégie de développement est basée sur les principes fondamentaux de notre équipe municipale, la qualité de l'environnement, l'agenda 21 dont a parlé tout à l'heure Jean-Luc BOURGEOIS, et le projet devra nécessairement répondre à de nombreux critères environnementaux et prendre une place naturelle en cœur de ville. Rassurez-vous, nous ne ferons pas n'importe quoi, nous ne l'avons jamais fait depuis 7 ans. C'est après avoir étudié différentes propositions que la société Foruminvest France spécialisée dans l'investissement, la promotion, la gestion et l'animation de centres commerciaux en centre-ville, nous a semblé être la plus conforme à notre démarche d'intégration naturelle. Je dois vous dire qu'aujourd'hui cette société s'impose comme un des leaders européens dans ce domaine avec plus de 40 centres commerciaux à son actif. Oui, il s'agit d'un choix de modernité et j'ai personnellement beaucoup de mal à comprendre l'acharnement, votre acharnement, Mesdames et Messieurs de l'opposition, à lutter toujours contre les nouveaux projets. Il est vrai, nous pourrions rester les bras ballants, observer gentiment que le commerce Beauvaisien périclité ou se consume un petit peu, il est vrai que c'est une solution, mais nous, nous préférons nous battre pour le consommateur et aussi, je ne m'en cache pas, pour l'avenir de notre ville. Nous sommes en quelque sorte à la croisée des chemins. Nous pourrions prendre une position d'attente, mais nous avons choisi une position qui va conditionner invariablement l'avenir du centre-ville. Il y a des moments où les élus doivent se positionner sur des projets structurants, je dirais même des projets phares. Je ne reviendrai pas sur les conséquences préjudiciables de choix politiques opérés dans leur temps en matière ferroviaire ou routière. Je ne vise personne ici ce soir. Mais ces choix ont privé pendant de longues années et continuent encore de priver la Ville de Beauvais du bénéfice d'infrastructures

de transport dignes de son statut de ville préfecture. Aujourd'hui, c'est la même chose. Il est vrai qu'il s'agit d'un choix historique et décisif pour la cité et je crois par ailleurs pouvoir dire que ce choix s'inscrit dans une vision à long terme du développement de la Ville, il s'inscrit dans une politique générale de développement. Parlons de la localisation même du projet. Place du Jeu-de-Paume, c'est au centre du projet de requalification des boulevards, à proximité du futur quartier Saint-Quentin, du Parc Kennedy dont nous envisageons également la requalification. Ce projet vient donc tout naturellement compléter notre démarche de réaménagement du territoire. Je dirais aussi, et je parle sous le contrôle de Jacques DORIDAM, que ce projet est conforme aux préconisations du Conseil de l'avenir, qui dans le Livre Blanc dont il s'est occupé en son temps, a souligné la nécessité de renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville. Je vous rappelle aussi, même si vous considérez que cela n'a fait que quelques lignes dans notre projet municipal, que l'apport de nouvelles enseignes nationales figurait bien dans le projet 2008-2014. Enfin, ceci est conforme à notre ligne de conduite, nous avons toujours donné la priorité au commerce de proximité dans les quartiers. Ce n'est pas tout : l'implantation d'un centre commercial en centre-ville, Mesdames et Messieurs de l'opposition, permettra à notre ville de bénéficier d'un investissement de 150 millions d'euros, permettra au commerce beauvaisien de reconquérir ces 110 millions d'euros de chiffre d'affaires qu'il perd aujourd'hui, permettra aux commerces de bénéficier d'un fonds d'intervention dans le commerce local, permettra aussi, et je crois qu'il faut le dire solennellement ce soir, la création de près de 1 000 emplois en plein cœur de ville. Ce sera aussi une source non négligeable de ressources au travers de la taxe professionnelle, c'est enfin 1 700 places de parking prévisibles. Peut-être que l'opposition n'en a rien à faire car elle est contre le commerce, contre les clients, en un mot, elle est peut-être contre, je le crains, le développement commercial. L'opposition est la plupart du temps contre tous les projets véritablement porteurs d'avenir pour notre ville, comme elle a été contre, je le rappelle, l'opération de rénovation urbaine de Saint-Jean, le quartier Saint-Quentin. Donc, Mesdames et Messieurs, j'ai le regret de vous dire que vous évoluez éternellement dans une conception périmée de la cité, une conception où la modernité et le progrès n'ont pas leur place. Remettons ce soir les pendules à l'heure, que les choses soient claires, ce protocole d'accord n'engage à rien, si ce n'est à laisser la société Foruminvest à proposer un projet que nous serons libres d'accepter ou de refuser puisqu'il sera soumis à l'approbation du Conseil municipal. Il va de toute façon de soi qu'un tel projet fera l'objet d'une concertation renforcée avec les riverains, les commerçants, avec l'ensemble des Beauvaisiens et que bien évidemment, ce soir, je m'engage à présenter le projet en séance plénière à l'ensemble de ce Conseil municipal. Depuis sept ans, nous avons toujours dit, dans notre équipe, que l'équipe municipale ne sera jamais spectatrice du développement de la Ville mais que nous voulons au contraire tout mettre en œuvre pour l'encourager et veiller au respect des objectifs environnementaux que nous avons définis. Je suis d'ailleurs convaincue que l'opportunité qui nous est aujourd'hui présentée doit être saisie.

M. BOURGEOIS : Madame le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas que je veuille intervenir dans le débat tout de suite, il se nourrira ensuite des questions et des réponses des uns et des autres, mais j'aimerais aussi apporter quelques précisions. Je crois que nous sommes vraiment aujourd'hui à une croisée des chemins, où la Ville de Beauvais ne peut pas être frileuse. Si l'on connaît un peu son histoire, on sait ce que lui ont coûté ses frilosités d'antan. Il y a eu au XIXe siècle la bataille du chemin de fer, le chemin de fer est passé par Creil, laissant notre beau territoire à l'écart des grands échanges industriels qui se profilaient. S'agissant de l'assainissement, de l'eau potable, la Ville de Beauvais a été une des dernières villes de cette taille à faire un réseau convenable au mépris de l'hygiène. Il suffit de relire les historiens de l'époque pour avoir des indications un peu édifiantes à ce sujet. Je n'attaque per-

sonne en disant cela, c'est le problème de la rencontre de la ville de Beauvais avec les grandes mutations de société. Nous avons également eu au XXe siècle de grandes rencontres avec le milieu universitaire, je pense à ce fameux institut de Technologie – je cite tout cela parce que cela ne met personne de la salle en cause – qui était dans un premier temps dédié à Beauvais. Il a été trouvé à l'époque que les étudiants étaient un peu remuants et l'on se demandait ce que cela allait apporter. Quelqu'un d'un peu plus visionnaire à Compiègne a créé l'UTC, l'Université de Technologies de Compiègne. Il y a eu plus récemment le problème autour de l'école Charlia, une opportunité s'était également présentée, Charlia était trop petit à Paris et voulait s'agrandir. Il y a eu pendant un certain temps une réflexion sur Beauvais qui aurait été un site favorable, ne disons pas ce qui s'est passé, Beauvais n'a pas été choisi. Cette école s'appelle aujourd'hui sous un autre label, ESIG ELEC, et a une brillante carrière. Un peu plus récemment, rappelons-nous de l'épisode de l'ISAB, où il n'y a pas eu d'accord et de reconnaissance locale, où il y a eu cette mauvaise décision disons-le, que l'ISAB se coupe en deux et migre à Cergy. Nous pouvons être plus joyeux des décisions prises par tous les dirigeants, nous sommes devenus un pôle universitaire, l'ISAB est devenu l'Institut Lassalle et tout le monde a collaboré à cela. Notre pôle universitaire est aujourd'hui important, 1 000 étudiants et une visée sur 4 000. Il y a aussi la bataille de l'aéroport, si j'ose dire, bataille difficile, énormément de nuisances se profilaient à l'horizon. Des collectivités responsables ont dit « Le meilleur moyen est d'y aller, allons-y et maîtrisons ». Ce sont de bonnes décisions, des décisions actuelles que je mets volontairement en lumière. Ce n'est pas hors sujet, mes chers collègues, parce qu'évidemment, Foruminvest n'est pas arrivé par hasard. Il est arrivé sur un processus relativement original qui vous surprend, qui nous a surpris et je trouve parfaitement légitime les interrogations qui viennent d'être posées par les uns et les autres et nous sommes là pour y répondre ensemble. Nous ne laisserons pas faire, comme l'a dit Madame le Maire, n'importe quoi, nous maîtriserons les choses. Beauvais a été choisi parce qu'il y avait un certain nombre de labels, évidemment, localement, certains les reconnaissent et d'autres disent qu'il s'agit de foutaises. Ils ont peut-être raison, mais cela a une énorme importance vis-à-vis de l'extérieur. L'aéroport a aussi une énorme importance et c'est ce que nous a dit Foruminvest lorsqu'il est venu voir Madame le Maire la première fois, c'est-à-dire dans le courant du mois de mai : « Nous avons choisi votre ville pour proposer des choses ». Voilà, le message. La démarche est effectivement originale parce qu'elle ne coûtera pas un sou aux Beauvaisiens contrairement à tout autre projet, etc., les investissements sont entièrement faits dans le domaine privé, cela rapportera évidemment une taxe professionnelle très importante et des emplois. Je ne vais pas poursuivre mon propos trop longtemps, mais pour dire aujourd'hui, dans ce protocole, c'est simplement quelque chose pour prendre date, ils ont l'habitude de travailler comme cela. Sans ce protocole, demain, Foruminvest s'en va vers d'autres villes, si nous acceptons un bout de chemin ensemble, assez court, car les choses se décanteront assez rapidement, nous verrons des esquisses se profiler, ils ont déjà fait des études en amont avant de venir nous voir. Il y aura une concertation, pas seulement une information, avec tous les partenaires, que ce soit évidemment les commerçants, leurs associations, les riverains, tous les Beauvaisiens, pour justement faire du sur mesure. Vous pouvez dire que nous vous racontons des histoires, mais nous pouvons tout de même regarder l'exemple des autres villes dans lesquelles cela s'est fait. Il suffit d'aller voir. Qu'y a-t-il actuellement sur notre territoire ? Pas grand-chose encore. Le projet de Lille où le Maire a dit « Allons-y sur cette rue de Béthune ». Il y avait un vieux cinéma, « faisons quelque chose de nouveau et amenons les Galeries Lafayette et de nombreuses marques ». Cela a revitalisé la rue de Béthune. Le Maire de Lille n'est pas plus fou que celui de Beauvais ! Il a guidé pas à pas ce que devait être le projet et l'on est arrivé à ce qu'il est aujourd'hui, allez vous rendre compte sur place. Un autre projet en cours actuellement est celui de la Ville de Béthune. Il est question

de projet gigantesque, démesuré : Attendez, la Ville de Béthune à 27 000 habitants et la galerie commerciale projetée en fait 60 000. Nous pourrions donc dire que celui de Béthune est pharaonique. Ces chiffres doivent être pris pour ce qu'ils sont, ce sont simplement des indicateurs. Il est sûr qu'existe une certaine masse critique pour la rentabilité d'un projet, c'est-à-dire pour son efficacité. Je veux dire par là que ce genre de centre existe aux Pays-Bas depuis longtemps puisque les commerces n'existent pas à la périphérie mais uniquement dans les centres-villes. Le projet de Mons en Belgique, ville un peu comparable à Beauvais en taille, marche parfaitement bien. En France, le grand projet sur Marseille va se mettre en route. L'intérêt de ces personnes est de réussir puisqu'il ne faut en réalité pas oublier que c'est leur argent qui est en cause. Si cela ne marche pas, ils peuvent faire leurs valises. Cela doit donc marcher. Cette convention nous engage simplement à aller un petit peu loin, à discuter, à mettre en œuvre la concertation et aussi en sous-jacent, tout ce que cela peut apporter au commerce local car ce sont des personnes amenant un service au commerce, notamment vis-à-vis des jeunes, des rénovations de magasins, tout ce que l'on peut faire, etc., puisque évidemment tout est calibré. Ce ne seront pas n'importe quelles enseignes qui s'opposeront à des enseignes déjà existantes, le Maire de Lille y avait bien entendu pensé. Nous aurons donc notre mot à dire, nous l'exigerons, là-dessus pour savoir qui va venir et la notion de boucle commerciale n'est tout de même pas stupide en pontant la rue Gambetta, la rue Carnot, la rue du 27-juin et la rue Jeanne-d'Arc. Le problème du Franc Marché, je crois que mon collègue Franck PIA et Madame le Maire pourront en discuter également longuement, parce que c'est peut-être une des premières choses auxquelles nous avions pensé, mais nous vous dirons la raison pour laquelle nous n'avons pas pu aller très loin dans cette réflexion. Voilà donc un peu ce que je voulais vous apporter comme précision. C'est une méthode tout à fait originale, il faut être évidemment excessivement vigilant, ce n'est pas moi à qui on a confié la charge de l'urbanisme et de l'environnement qui vais dire amen à n'importe quoi, dussé-je me brouiller avec quelques-uns de mes collègues. Ces notions de perspectives monumentales, j'ai cela dans la peau depuis ma prime jeunesse. Il faut donc évidemment veiller à ce que la valorisation du lycée Félix-Faure soit maintenue mais nous aurons en réalité tout notre mot à dire sur le projet architectural, environnemental et sur le fait d'avoir un bâtiment HQE. Il s'agit évidemment d'un pari sur l'avenir, dérangeant, d'où vos propos de ce soir. À une époque ancienne, certaines municipalités à Beauvais avaient laissé de côté, et d'autres plus récentes, d'autres collectivités se sont dit « Il faut défier l'avenir », c'est ce que nous faisons, nous ne perdrons pas la bataille de l'évasion commerciale.

Mme MOUALEK : Je tiens à démarrer tout de même en précisant que je n'en ai pas rien à faire. Plus encore peut-être que le projet en lui-même, qui m'apparaît quand même disproportionné, 30 000 mètres carrés de commerces, alors que nous sommes frappés d'une baisse constante du pouvoir d'achat, et qu'une fois de plus cela va amener chez beaucoup de la frustration, c'est la localisation de cet ensemble qui me choque. Je vais sûrement faire sourire certains. La place du Jeu-de-Paume, lieu qui rappelle l'histoire liée au serment du Jeu-de-Paume, événement fondateur de la Révolution française, étape absolue dans la destruction de l'absolutisme. A trois jours de fêter le 14 juillet et la prise de la Bastille, première journée révolutionnaire à portée symbolique, je n'ai pu m'empêcher de faire le lien. Le Jeu-de-Paume est un jeu de balle pratiqué depuis près d'un millénaire. Il a laissé plusieurs expressions dans la langue française : « Prendre la balle au bond », « jeu de main, jeu de vilain », mais je note surtout « épater la galerie ». Cette expression se disait alors qu'un joueur réussissait un beau coup qui épatait les spectateurs regroupés dans la galerie couverte entourant la salle de jeu. Alors, ce projet voit-il le jour pour épater la galerie ? Ce n'est pas qu'une simple implantation commerciale, c'est tout un pan des luttes historiques des Beauvaisiens qui s'écroule. En effet, cette place est

le rassemblement et le point de départ de nombreuses manifestations auxquelles je participe régulièrement. Peut-être devons-nous aller à Creil. Vous avez évoqué l'implantation d'un service jeunesse à la place de la Police comme un symbole, je ne lutte pas contre un nouveau projet, mais un projet où les Beauvaisiens vont voir disparaître un endroit si riche d'histoire et de combat.

M. LOCQUET : Madame le Maire, je suis étonné parce que j'ai l'impression que c'est générationnel. Pour répondre à notre collègue VIGUIER, oui, je suis fier de m'occuper des commerçants, oui je suis fier d'en faire le tour, je suis fier d'aller les voir, comme j'y suis allé hier ou avant-hier, avant avant-hier. Vous savez que je suis issu d'une famille de commerçants et lorsque vous dites que vous voulez des réponses pour l'ensemble des commerçants, je peux déjà vous dire que j'en ai déjà d'une certaine partie. Certaines personnes m'ont dit lorsque je suis allé les voir en leur demandant « Que pensez-vous du projet ? », « C'est simple, Monsieur LOCQUET, si nous ne le faisons pas, nous sommes morts ». En effet, aujourd'hui, si vous n'offrez malheureusement pas au consommateur des choses qui leur correspondent, des choses qu'ils attendent, ils iront le chercher ailleurs et ils le font déjà pour 100 000 millions d'euros tous les ans. Nous avons certes des difficultés, certes c'est difficile aujourd'hui, mais cela existe, nous ne l'avons pas inventé. Monsieur RAHOUI était à l'Agglo il y a quinze jours lorsque nous avons présenté le projet. Je vous rappelle que l'Agglo est ouverte à tout le monde lorsque nous faisons des présentations, vous y étiez, vous y avez donc assisté, les conclusions ont duré une heure, les chiffres annoncés par Madame le Maire n'ont pas été inventés. Lorsque nous demandons aux Beauvaisiens « Où consommez-vous l'aménagement de la maison ou les choses personnelles ? », spontanément, alors que ce n'est pas dans la liste, ils vous disent à 20 % « Ailleurs ». Mais si nous ne faisons rien alors que nous faisons clairement 26 000 mètres carrés de centre commercial, ils iront à Clermont et à Amiens. Si nous n'avons pas Zara, H&M parce que nous n'avons pas les surfaces, nous savons aujourd'hui, qu'ils veulent s'implanter à Beauvais parce que nous avons cette zone de chalandise. Nous ne sommes pas les seuls à faire des études, lorsque Mail & Market décide de venir, c'est parce qu'ils ont fait des études, lorsque Zara décide de venir, c'est parce qu'ils ont fait des études. Ces personnes ont envie de gagner de l'argent, c'est évident. Il est évident qu'ils veulent venir s'implanter là où l'on peut consommer. Que l'on vienne nous dire que les Beauvaisiens ne peuvent pas acheter un tee-shirt chez H&M à 10 euros, je ne le crois pas puisqu'ils vont l'acheter ailleurs. C'est une réalité, si nous ne le faisons pas – je ne vais pas vous citer les commerçants qui me l'ont dit, mais je vous le dirai ensuite si vous le voulez personnellement dans le couloir parce que nous n'allons pas mettre les uns et les autres sur la place publique – on m'a dit « si l'on ne fait pas, on est mort ». Nous sommes dans une étape décisive pour notre ville. Vous allez me demander qui dit que l'étape est décisive, l'étude nous le dit. Nous avons été surpris, et oui, je suis une fois de plus fier que ces personnes et bien d'autres aient choisi la Ville de Beauvais pour venir s'implanter. Cela veut tout de même dire quelque chose, cela veut tout de même dire que nous avons un potentiel. Ils ne vont évidemment pas venir ici en disant « nous allons faire un centre commercial de 20 000 ou 30 000 mètres carrés et nous ne gagnerons pas d'argent », c'est évident. Nous allons aujourd'hui pouvoir, et je dis bien que c'est un protocole d'étude, répondre aux attentes des consommateurs qui sont de l'ordre de 250 000 potentiels, ce qui fait que ces marques-là veulent venir chez nous, nous allons répondre aux attentes des consommateurs parce que c'est ce qu'ils nous disent eux-mêmes. Nous ne l'avons pas inventé, le consommateur dit dans l'étude « Nous allons consommer ailleurs, nous allons à Cergy ». Cergy-Pontoise est un peu loin. « Nous allons dans la ZAC de Ther », 75 % des actes d'achat actuels sont faits dans la ZAC de Ther. Cela suffit, nous devons sauver nos commerçants du centre-ville. Je suis là pour ça ! Je n'ai pas envie de faire des projets juste pour faire des projets. Si nous nous

mettons tous ensemble et si nous y croyons, nous les sauverons. Nous serons évidemment présents pour dire aux personnes de Foruminvest si le projet nous convient : « Investissez dans le centre-ville » car il est hors de question que cela fasse du tort aux commerçants du centre-ville. C'est notre vie, c'est notre ville. Nous vivons ici, nous consommons ici et nous savons que cela fonctionne où cela a été fait. Je n'invente pas, j'ai la chance de voyager un peu de par mon métier et d'aller dans des villes comparables à celles de Beauvais, cela fonctionne, je ne vois donc pas pourquoi ce ne serait pas le cas chez nous et puis surtout le potentiel est là, nous devons résister à la concurrence des pôles commerciaux situés dans les 40 à 45 minutes à l'extérieur de Beauvais. J'ai deux filles teenagers aujourd'hui, elles me disent de temps en temps « Papa, ça serait bien si on pouvait aller à acheter chez H&M », je suis désolé, s'ils sont à Beauvais, je dépenserai mon argent à Beauvais. Qui ici peut me dire qu'il ne sort jamais de la zone du Beauvais pour aller faire ses courses ailleurs ? Ces personnes consommeront chez nous et c'est ce que je veux. Je veux sauver le commerce de centre-ville de Beauvais.

M. AURY : Nous avons entendu le plaidoyer de Monsieur LOCQUET, nous avons également entendu celui de Monsieur BOURGEOIS. On peut être tout à fait passionné et raison garder à un moment donné. Je crois qu'il ne s'agit pas simplement de dire « c'est moderne » qui fait que nécessairement c'est bien, des désastres ont déjà été faits au nom de la modernité. Ce qui est nouveau n'est pas nécessairement une réussite. En même temps, puisque Monsieur BOURGEOIS a parlé de tout un tas d'occasions manquées, à juste titre, en remontant jusqu'au XIXe siècle, je crois que l'on pourrait nous faire le procès de dire « Vous êtes contre toute innovation, toute transformation de la ville ». Sans vouloir remonter loin, je pense que les municipalités de gauche ont fait la preuve qu'elles avaient également su transformer cette ville et avoir réussi certaines choses reconnues et que vous intégrez bien volontiers dans votre appréciation de la ville, voire dans votre bilan de mandat, je pense au plan d'eau, à l'Elispace, à l'Espace culturel, à l'Université, à la manufacture de tapisserie réinstallée dans les anciens abattoirs. Nous pourrions allonger la liste, mais il s'agit des réalisations les plus emblématiques et reconnues de tous. La question n'est donc pas, en tant que telle, de présenter des élus de gauche qui seraient systématiquement frileux devant toute innovation, toute transformation de la ville. Je crois que nous avons vraiment prouvé exactement l'inverse. Ceci étant, nous avons tout de même le droit, j'ai d'ailleurs entendu Monsieur BOURGEOIS reconnaître que nous l'avons et je le remercie, de nous poser un certain nombre de questions. Elles sont effectivement de plusieurs ordres : Faut-il réellement un tel centre d'une telle ampleur pour notre ville ? Nous pouvons nous interroger. J'ai entendu une réponse catégorique de Monsieur LOCQUET, c'est son point de vue. Au passage, puisqu'il fait référence à une étude menée, nous avons certes le droit d'être dans le public de la communauté d'agglomération, mais vous avouerez tout de même que l'assemblée municipale que nous constituons a le droit d'avoir l'intégralité de l'étude qui a été menée et qui sous-tend la justification du projet. Vous avez cité quelques chiffres, vous avez le droit, allant dans le sens de ce projet, je suis intéressé de disposer de l'étude complète réalisée à ce propos. Je pense qu'il s'agit vraiment d'une demande ferme et je ne vois pas comment vous pourriez nous refuser l'accès à cette étude. Étude qui mériterait de faire elle-même l'objet d'un débat dans cette assemblée municipale. Je reviens sur la taille : 30 000 mètres carrés. Monsieur BOURGEOIS a bien fait, il a rappelé Lille, Marseille, excusez du peu, c'est vite classé, nous ne jouons tout de même pas dans la même cour. Je lisais un article ce matin disant que le centre réalisé par Foruminvest à Lille est de 22 000 mètres carrés, 587 places de parking et il a 500 000 clients par semaine. Même dans l'enthousiasme absolu de Monsieur LOCQUET, je crois qu'il ne nous trouvera pas 500 000 clients par semaine à Beauvais, ou il y a quelque chose qui m'échappe complètement, à moins que ce ne soit générationnel. En admettant, après un débat

réel, basé sur des études, nous en venons effectivement à l'idée qu'un tel centre est nécessaire. À ce moment-là vient une deuxième question : Où doit-il être localisé ? À nouveau, c'est en tant que tel un nouveau débat. Là, vous nous dites « Ce sera sur la place du Jeu-de-Paume » et c'est la seule hypothèse indiquée dans la délibération qui nous est soumise ce soir. J'avoue que nous pouvons tout de même nous demander s'il n'y a aucune autre localisation possible. Je m'étonne, tout de même de n'avoir absolument pas entendu parler de la question du Franc-Marché en dehors de l'intervention de Thibaud VIGUIER tout à l'heure. Quid du Franc-Marché ? Quid de cet espace qui mériterait singulièrement d'être complètement repensé, revitalisé, qui est effectivement devenu au fil des années pour une part une friche commerciale avec Match se débattant à l'intérieur et dont d'ailleurs le responsable dit dans la presse – je ne sais pas si Monsieur LOCQUET l'a rencontré, mais ce qu'il dit dans la presse est en tout cas assez net et ne souffre pas vraiment d'ambiguïté – cela lui dégringole sur le nez, il n'en avait absolument pas entendu parler et découvre en ouvrant le journal que cela va être installé à 300 mètres de chez lui. Avouez que l'on peut mieux faire du point de vue de la concertation. De fait, Quid du Franc-Marché ? Toujours sur la localisation, Brigitte MOUALEK l'a fait sur un ton humoriste et peut-être le ferais-je sur un ton un peu plus grave, mais j'ai très honnêtement envie de dire qu'il ne s'agit pas d'un espace anodin de la ville. Il existe dans les villes des espaces ne portant pas le même poids, la même place. C'est le cas de le dire, la place du Jeu-de-Paume est une des trois grandes places du centre-ville depuis 200 ans, depuis qu'a été détruit le rempart et remblayé l'immense fossé au pied de ce rempart, qu'a été démolie la porte de Bresles, cette grande esplanade a été créée, la place du Jeu-de-Paume qui fait partie du cadre de vie de notre patrimoine beauvaisien. Il me semble vraiment qu'il y a une banalisation complète de cet aspect. Quelque part, cette place ne nous appartient pas, ne vous appartient pas plus qu'à moi, Madame le Maire, ni même à l'assemblée communale de passage pendant six ans dans cette ville. Cette place appartient au patrimoine des Beauvaisiens, de Beauvais et il me semble que pour le moins, quand il s'agit d'un tel lieu, cela mérite vraiment d'avoir une consultation des Beauvaisiens. Une boutade, Madame le Maire, vous allez me dire que ceci n'est même pas imaginable, demain, Bertrand DELANOË sort de son chapeau au Conseil de Paris qu'il va lotir une immense surface commerciale sur le Champ de Mars, que dirait votre amie Françoise DE PANAFIEU ? Elle hurlerait, Madame le Maire, et elle aurait raison. Cela paraîtrait inimaginable et pourtant c'est ce que vous êtes, proportionnellement à Beauvais, en train de nous proposer. Il me semble qu'il y a plutôt, concernant un tel espace public, une aspiration des Beauvaisiens. Vous avez souvent porté le fer sur des lieux que nous aurions prétendument laissés à l'abandon, laissés se dégrader, je dois dire effectivement que je ne sais pas si cela était pensé de longue date, mais pour le coup, dans le dernier mandat, vous avez laissé se dégrader cet espace public qui avait pris une meilleure forme. Je trouve au contraire qu'il y aurait à reprendre cet embellissement, l'aménagement de cette grande place comme un lieu de promenade, de loisirs, de verdure, à quelques pas du centre-ville. C'est aussi une forme de modernité. J'en viens au dernier élément, je le mets au moins dans le débat, là aussi, je ne suis pas technicien et je souhaiterais voir des réponses d'experts et peut-être d'ailleurs de croisement de réponses d'experts. Sur ces trois étages de parking souterrain, sur une immense surface – je vous le dis parce que je me souviens pour le coup, lorsque la précédente municipalité a fait le parking souterrain derrière la Mairie, beaucoup d'interrogations se sont ensuite levées parce que nous sommes tombés, comme le rappelait Thibaud VIGUIER pour la place du Jeu-de-Paume sur une rivière souterraine, sur la nappe phréatique. Le site historique de Beauvais était marécageux avec de nombreuses rivières, de nombreux bras d'eau. Nous sommes à ma connaissance rigoureusement au même niveau, sommes-nous certains, je le rappelle tout simplement, tout en disant que je ne sais pas si cela a été réel ou pas, que cela a été dit, que la construction de ce parking avait pu avoir

des conséquences sur les fondations même de la cathédrale au travers des nappes phréatiques. Je ne sais pas si cela est réel, mais, pour le moins, tout cela devrait nous amener à être extrêmement prudents lorsque nous creusons sur une grande profondeur dans cette partie du centre-ville. Je rappelle, puisque je citais le Franc-Marché, que nous ne sommes pas dans le même cas de figure. Le Franc-Marché se trouve déjà sur le coteau, sur le début de la côte d'Amiens, nous sommes déjà en surplomb du centre-ville, dans une autre configuration. Tout cela me semble en tout cas mériter une analyse sérieuse, mériter peut-être différentes expertises, différentes propositions et un réel débat de manière à ne pas s'engager d'une manière inconsidérée et précipitée, sur quelque chose pour lequel nous aurions à nous mordre les doigts collectivement dans quelques années. Il me semble donc que ce soir la décision la plus sage serait de reporter ce dossier à un prochain Conseil municipal. Nous ne sommes pas sur un projet d'une telle ampleur, qui va modifier tellement les choses sur la Ville, y compris à vous entendre, nous ne sommes pas à quelques semaines ni quelques mois près. Je pense que vous avez, en tant que porteurs d'un tel projet, tout intérêt à ce que davantage de temps, de recul, de débats contradictoires puissent avoir lieu sur ce projet. Je souhaite donc, et je vous demande que cela soit soumis au vote de cette assemblée, que le vote de cette délibération soit reporté à un prochain Conseil municipal où, comme l'a demandé Thibaud VIGUIER, nous serait donnée l'étude. Il conviendrait également qu'un débat soit engagé publiquement parce que ce n'est pas que l'affaire du Conseil municipal avec les Beauvaisiens. Il est vrai qu'il a eu raison, et je terminerai là-dessus, de regretter le fait que nous sortions d'une campagne électorale où nous sommes censés présenter les uns et les autres nos projets futurs aux Beauvaisiens. Que n'avez-vous pas évoqué ce projet, qui est semble-t-il un projet considérable auquel vous tenez, devant les Beauvaisiens. Ne nous faites pas accepter comme réponse que le simple fait d'avoir mis « Venue de nouvelles enseignes », devait faire comprendre aux Beauvaisiens que l'on allait faire disparaître la place du Jeu-de-Paume sous une méga cité commerciale. Ne jouons pas sur les mots, soyons sérieux.

Mme CORILLION : Vous avez commencé votre propos, Monsieur AURY, en disant « Il faut raison garder ». Je vous pose la question suivante : Faut-il raison garder en créant 1000 emplois ? Cet argument a été cité par Madame le Maire, auquel vous n'avez absolument pas fait référence dans vos propos. Permettez-moi de m'en étonner.

M. CHENU : J'espère ne pas effrayer mes collègues de l'opposition en citant Jean-Paul II : « N'ayez pas peur ! ». Il fallait bien que je réponde à Brigitte MOUALEK. N'ayez pas peur d'ouvrir notre centre-ville aujourd'hui, il faut bien le voir, complètement cadennassé. Voulez-vous un centre-ville fait de banques, un centre-ville où l'on ne peut plus se garer ? Ce n'est pas exactement l'attente des Beauvaisiens. Charles LOCQUET parlait avec beaucoup de talent et beaucoup de passion de ce sujet, et cela me rappelait un débat que j'ai entendu lorsque j'étais un très jeune beauvaisien, puisque je suis aussi fils de commerçants, où les commerçants beauvaisiens avaient peur de la piétonisation du centre-ville. Je le sais, on en avait peur chez moi puisqu'il allait faire fermer les commerces. Or, il faut bien le voir avec quelques années de recul, la piétonisation du centre-ville a été une bonne chose, et là encore, j'ai envie de vous dire « N'ayez pas peur ». Thierry AURY, n'ayez pas peur, vous parliez tout à l'heure d'une dynamique engagée depuis si longtemps à Beauvais à travers la création d'un certain nombre d'équipements, culturels, éducatifs ou autres, je crois qu'une ville est une dynamique, nous n'avons pas envie de faire de Beauvais une ville musée où plus rien ne se passe, où le centre-ville meurt, où le centre-ville ne vit plus à partir de 18 heures. Nous essayons de l'ouvrir, de le rendre attractif, d'attirer des enseignes et si cette société se tourne vers Beauvais, c'est qu'il y a bien un potentiel, évidemment. Jean-Luc BOURGEOIS a cité tout à l'heure un certain nombre de batailles perdues par le passé, je ne sais pas si ce

sera la lutte finale, chère Brigitte MOUALEK, mais essayons de réussir ce pari de Beauvais, ville attractive entre Amiens et Paris, Beauvais qui reçoit et mobilise un certain nombre d'enseignes de qualité, des restaurants de qualité, Beauvais qui ouvre son centre-ville et qui fait vivre la nuit. N'ayez pas peur.

Mme NYABEN : Je n'ai pas trop l'habitude d'intervenir, mais il faut faire des efforts parce que c'est très important. Je voulais dire que je suis une Beauvaisienne d'adoption, mais j'aime Beauvais autant que les Beauvaisiens d'origine. Pour ce projet, je suis très flattée que Beauvais soit choisie pour ce protocole. Quoi que devienne ce projet, je suis flattée car cela montre que Beauvais devient une ville dynamique, une ville attractive grâce à l'équipe de Madame Caroline CAYEUX qui a réussi à attirer l'attention de grands groupes. Le fait que ce groupe s'intéresse à Beauvais montre qu'ils font confiance à la ville. Sommes-nous prêts à donner une chance à notre ville ? Beauvais peut prendre une autre dimension, grâce à ce protocole, à ce projet. Je n'ai aucune royauté, je crois que nous devons donner une chance à notre ville désormais car elle le mérite. L'équipe sortante qui a largement été réélue est une équipe lucide, capable d'adapter ce projet à notre ville. Faisons donc confiance à Beauvais. Pourquoi les autres font-ils confiance à notre ville alors que nous n'en sommes pas capables nous-mêmes ? Beauvais ressemble à une très belle femme qu'il faut mettre en valeur. La question qui se pose est « Pourquoi pas Beauvais ? ». Si nous laissons passer cette chance, l'équipe ira s'occuper d'une autre ville. Merci.

Mme LE MAIRE : Franck PIA va répondre sur le Franc-Marché.

M. PIA : Après des propos aussi émouvants, ma chère Priscille, il est vrai que je vois effectivement cette nouvelle aventure pour Beauvais de façon très positive parce que, cela a été dit par plusieurs, nous sommes face à un projet qui va révolutionner le commerce Beauvaisien et qui est à la hauteur des ambitions que nous avons pour notre ville. Lorsque vous dites, Monsieur AURY, qu'il faudrait reporter ce dossier, je ne suis pas d'accord sur votre proposition, vous devez vous en douter, parce que je pense qu'il y a urgence. J'ai également travaillé sur le dossier commercial il y a quelque temps, et il est vrai que tout ce qui nous a animés depuis 2001 sur le commerce beauvaisien était justement de redynamiser le centre-ville et qu'un pôle commercial établi en centre-ville à Beauvais contribuera véritablement à moderniser, à renforcer notre centre-ville et par la même occasion bien évidemment, notre ville. Il s'agit tout de même du chef-lieu du département et je crois que nous devons être à la hauteur de ce statut. Vous avez, Monsieur AURY, parlé du problème de localisation. Figurez-vous que la localisation d'un tel pôle comporte des contraintes : il faut de l'espace et en l'occurrence, lorsque vous nous parlez du Franc-Marché, figurez-vous que je suis ce dossier tout particulièrement depuis 2001 et que nous avons amené avec Madame le Maire plusieurs investisseurs, plusieurs promoteurs immobiliers, je ne pourrais compter le nombre de projets que nous avons eus sur ce centre du Franc-Marché et les promoteurs nous disaient systématiquement « Votre centre commercial n'est pas viable, nous n'investirons pas sur le Franc-Marché ». Il existe un problème lié à l'éloignement du Franc-Marché par rapport au centre-ville par cette coupure que constituent ces boulevards, qui fait qu'un investisseur privé ne mettra pas les moyens pour faire un centre commercial, un pôle d'activités commerciales d'envergure. Vous êtes toujours en train de nous dire qu'il faut faire plus confiance à l'initiative publique, que les entreprises privées sont de toute façon des personnes qui font de l'argent. Oui, bien sûr, ils font de l'argent et il faut, en l'occurrence sur un tel projet, faire confiance à un promoteur privé qui saura en effet faire un centre commercial moteur pour le centre-ville. Sachez que toutes les situations ont été examinées par rapport à la localisation et qu'aujourd'hui, et c'est d'ailleurs bien pour cela que nous prenons la décision de vous proposer la place du Jeu-de-Paume parce qu'il n'y a actuellement à Beauvais pas d'autres

espaces possibles. Bien sûr, on peut toujours parler d'histoire, il est vrai que cette place du Jeu-de-Paume a une histoire et nous essaierons dans le cadre de ce projet commercial de rendre aussi hommage à l'histoire toute symbolique de cette place. Nous sommes cependant également inscrits dans l'histoire et je dirais que nous la faisons aussi. Nous ne pouvons pas toujours fixer les choses, nous devons vivre avec notre temps et à un moment donné, sur cette place où il ne se passe finalement pas grand-chose, à part la très sympathique fête foraine dont nous imaginerons bien évidemment une autre localisation proche du centre-ville. Nous devons aujourd'hui faire avec notre temps et il doit se passer quelque chose sur cette place. Nous vous proposons en l'occurrence d'avoir une extension de notre centre-ville sur la place du Jeu-de-Paume.

Mme LE MAIRE : Je voudrais dire juste une chose pour compléter ce qu'a dit Franck PIA. Il ne faut pas oublier que depuis 1979, Bail Investissement avait eu un bail à construction et que ce site est plombé par ce bail à construction jusqu'en 2024. Faut-il attendre 2024 pour agir sur le Franc-Marché ? Il s'agit vraiment d'un problème qui nous pèse lourdement dans l'activité commerciale de notre ville, je tenais à le rappeler.

Mme ROUBI-GEFFROY : Une question très rapide : pourquoi n'avons-nous pas les annexes 1 et 2, le plan du site et la zone de chalandise du projet qui sont normalement annexés au protocole comme l'indique l'article 12 ? Deuxième question, les commerçants actuels du centre-ville, les petits commerçants non franchisés, auront-ils éventuellement la possibilité de s'installer dans ce centre commercial, les prix leur permettront-ils de le faire ? Ce sont en effet ces commerçants qui ont les plus grandes difficultés dans le centre-ville de Beauvais. Je m'interroge parce que s'ils quittent leur boutique actuelle, cela veut dire que le centre se videra. Troisième question, lorsque je vais dans un centre commercial, si je peux y garer ma voiture, je fais mes courses et je repars. Y aura-t-il donc réellement un attrait pour les autres commerces du centre-ville avec ce centre commercial ? Voilà mes interrogations.

Mme LE MAIRE : Je voudrais m'excuser par rapport à nos collègues sur ces annexes, il doit s'agir d'une erreur administrative et je ne manquerai pas de vous les transmettre le plus vite possible.

M. LOCQUET : Puisque vous n'êtes pas revenus sur Béthune qui était tout de même emblématique. La ville de Béthune s'est vidée de ses commerçants tout simplement parce que les gens ont décidé d'aller consommer ailleurs. Béthune est assez proche de Beauvais en termes de population, en termes de zone de chalandise et donc ils ont décidé de réagir pour pouvoir ramener leurs commerçants. Pour ce qui est de Lille, cette ville n'a évidemment pas besoin d'attirer le chaland, le choix d'un centre commercial à Lille, c'est de la dynamique et il n'est pas nécessaire de créer des mètres carrés supplémentaires car le commerce existe. Chez nous, il n'existe pas. Monsieur AURY a dit « Vous avez choisi une place du centre-ville » et je suis effectivement content qu'il s'agisse d'une place du centre-ville, c'est bien cela qui participera au dynamisme du centre-ville. S'agissant de la localisation, cette dernière ne s'est pas faite par hasard. Nous avons décidé de relancer un schéma de développement commercial, nous avons mis en place des études. Les études nous ont montré en deuxième phase, elles nous ont été remises en avril à cette fameuse Commission Commerce puis à l'Assemblée de l'agglomération, que naturellement les consommateurs de Beauvais voyaient à cet endroit un pôle commercial et que ce serait ici plus qu'ailleurs qu'ils le faisaient. Lorsque vous dites que nous n'avons pas imaginé d'autres sites, ce n'est pas vrai. Je comprends que vous ne puissiez pas le savoir et je vous réponds pour cette raison, mais il est dommage que vous n'ayez pas répété à vos collègues ce que vous avez entendu la dernière fois. L'étude nous disait effectivement que plusieurs

sites avaient été étudiés, qu'il y avait des possibilités à tel endroit, que ce n'était pas possible à d'autres. Le choix n'est pas anodin et je tiens tout de même à vous rappeler que c'est un protocole d'études et que c'est bien ce protocole qui permettra à la société Foruminvest de répondre aux questions que vous vous posez, quelles soient techniques, commerciales ou autres. Ils ne vont évidemment pas aller construire un parking en sous-sol s'il n'y a pas la possibilité de le faire et s'il n'est pas possible de le faire, nous ne choisirons évidemment pas de faire un pôle commercial à cet endroit puisque nous considérons tous dans cette assemblée que du parking est nécessaire. Pour ce qui est de l'animation du centre-ville, pour avoir un tout petit peu étudié le dossier, il s'avère que là où ils le font, et ce sera, logiquement, si nous sommes satisfaits de cette première étude la deuxième étape, ils devront, et ils le font aujourd'hui, investir massivement dans l'animation de centre-ville d'une manière à ce qu'il y ait un équilibre. Ils s'engageront évidemment à le faire parce que ce sera contractualisé si c'est le cas. Et s'il cela n'est pas contractualisé, vous verrez dans un prochain protocole, si nous sommes d'accord, si les études nous conviennent, qu'ils seront prêts à investir dans le centre-ville. Que leur disons-nous aujourd'hui ? : « Dites-nous ce qui est possible ? » juste cela. Nous ne leur disons pas « OK, c'est 30 000 mètres carrés, OK, 25 000, OK, c'est tant de parking, etc. Nous disons juste « Dites-nous si Beauvais est capable d'accueillir un centre correspondant à la zone de chalandise et aux attentes des consommateurs ». Nous leur demandons juste cela, nous ne leur demandons pas de construire les choses, juste de pouvoir répondre aux études. Le schéma de développement commercial sera remis à l'Agglomération en septembre-octobre, ce qui correspondra à la remise du dossier de Foruminvest, et à ce moment-là, nous pourrons répondre sereinement à vos questions et aller plus loin si nécessaire ou s'arrêter là. C'est tout.

MME ROUBI : Encore une petite remarque, le protocole prévoit une exclusivité dans l'article 6. Je me demande pourquoi il n'est pas possible de faire des études en même temps puisque c'est pour la durée prévue, 24 mois, et donc, pourquoi n'est-il pas prévu différents cabinets pour faire différentes propositions, peut-être même tout à fait différentes dans leur conception, mais pour redynamiser en effet le centre-ville, le commerce, je suis tout à fait d'accord.

M. DORIDAM : Parce qu'il ne s'agit pas d'une commande publique et qu'il faudrait à ce moment-là payer toutes ces études. Là, elles seront totalement financées par l'investisseur potentiel et avec des garanties. Ils garantissent un certain nombre de choses et agissent sur leurs fonds. Il se trouve que j'ai professionnellement enquêté sur les centres commerciaux, je suis allé à Mons tout à fait par hasard, sans savoir que je les retrouverai ici. En effet, il y avait des projets du côté de Gennevilliers, parce que je voulais également savoir ce qu'avait fait Luc Besson pour sa cité du Cinéma à Saint-Denis, savoir ce qui s'était également fait du côté de Marseille puisque j'ai lu que vous jugiez qu'il y avait des métrages moindres par rapport à la population. Il faut savoir aussi qu'à la cité du Cinéma de Luc Besson, qui vient en appui et en appoint de cette structure de pôle d'animation commerciale, et que ce n'est pas tout à fait le même projet et que s'ils avaient dû réaliser un ensemble uniquement commercial, il y aurait bien évidemment plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés supplémentaires. J'ai remarqué qu'ils financent les études et que des études complémentaires et des propositions fermes sont effectivement en application pour justement apporter de l'aide à l'intégration de la dynamisation totale de la zone. En effet, il n'y a pas un pôle isolé, fermé sur lui-même, où les gens rentrent effectivement dans le parking et s'en vont, c'était une crainte mais ils ne l'ont pas, ils ont aussi une conception à la néerlandaise, puisque c'est né là-bas, de l'animation d'une ville. Il ne s'agit pas d'un simple centre commercial fermé. Je sais que cela m'avait beaucoup interpellé parce qu'il existe du côté de Gennevilliers des projets se faisant un peu en autarcie. La Ville avait également essayé à un moment donné de voir

comment elle pouvait lancer des appels d'offres, cela n'a pas été possible et il est rare de voir des promoteurs prendre de tels risques sur une opération du style de Beauvais. Il faudra bien sûr prendre des garanties, bien sûr lorsque nous étions tous à dire dans le Conseil de l'Avenir qu'il fallait animer le centre-ville, nous n'avions pas forcément en tête, parce que l'idée ne nous était tout simplement pas venue, d'un pôle si animé. Nous n'avions pas non plus à notre disposition les nouvelles études de zones de chalandise sur le grand-Beauvaisis, elles n'étaient pas encore disponibles. Nous n'avons pas non plus cité l'évasion commerciale des Beauvaisiens vers Rouen, mais nous avions également en tête ces projets, dont on a dit qu'il s'agissait de rumeurs, mais il s'agissait à mon avis de plus que des rumeurs puisque nous avons tout de même rencontré des interlocuteurs qui, à défaut de nous montrer des plans et des esquisses, nous ont tout de même montré les terrains où cela devait se faire. Un centre LECLERC « nouvelle génération » derrière le stade Brisson, ou d'un Auchan « nouvelle génération » près de la rue Saint-Lazare, là, Beauvais aurait été mort.

Mme ABLA : Madame le Maire, mes collègues ont posé un certain nombre de questions auxquelles vous avez répondu. Par contre, la question relative à la typologie de la place du Jeu de Paume n'a pas été abordée et j'aimerais savoir si l'implantation de ce centre commercial a été abordé dans l'étude, les 3 018 personnes interrogées ont-elles été informées de la localisation de ce centre commercial ? Le logo de Beauvais, c'est « Beauvais, c'ur de l'Oise ». Je trouve que le centre-ville, la place Jeanne-Hachette, la place des Halles, le boulevard Gambetta et la rue Carnot sont pour moi le c'ur de Beauvais. Si le projet devait voir le jour, j'ai du mal à considérer qu'ayant une zone de chalandise assez importante, 50 commerces, une fois que les personnes auront garé leurs véhicules dans le parking souterrain, que va-t-il les attirer dans le centre-ville ? J'y vois la mort du centre-ville existant. Il me semble de plus que cette société Foruminvest a fait une étude de marché et effectivement Beauvais et son agglomération est une part de marché importante à prendre. J'ai l'impression qu'ils ont fait une fixation sur la place du Jeu-de-Paume et je vois une place à proximité, la place des Maréchaux, récente, qui n'a pas l'histoire de la place du Jeu-de-Paume. Nous pouvons déplacer les Maréchaux et les installer sur la place du Jeu-de-Paume. Nous avons également un problème avec le Franc-Marché, qui perdure, et je me dis qu'avec un centre commercial moyen, de moindre envergure que celui que l'on nous propose, la situation du Franc-Marché pourrait se décanter. Voilà mes réflexions.

Mme LE MAIRE : Je le dis à mes collègues ici présents ce soir, que nous ne signons qu'un protocole pour permettre la réalisation d'un projet. Nous n'en sommes pas plus loin. Il n'est donc pas question que nous ayons vu un projet, il n'est pas fait. Nous avons entre les mains des études dont nous avons fait état au Conseil communautaire, mais il n'y a pas de projet rédigé, pas de lieu définitif. Ces questions peuvent peut-être être posées demain et quand j'ai dit en introduction, mais peut-être personne n'y a fait attention, que je m'engageais au mois de septembre à réunir sous forme d'une séance plénière le Conseil municipal, je le ferai. Mais je pense qu'il faut attendre d'avoir les prémices de ce projet pour venir devant vous, inviter cette société à présenter son projet et à en débattre ensemble ensuite. Nous ne sommes là ce soir que pour leur donner l'autorisation de travailler et rien d'autre n'est ficelé aujourd'hui.

M. VIGUIER : Sur le site du Franc-Marché, j'ai bien entendu les remarques de notre collègue Jean-Luc BOURGEOIS sur la coupure dont est victime cet espace en raison du passage de la RN 31 qui a changé de nom depuis. Il me semble justement, et d'ailleurs le travail s'engage, qu'il faut maintenant totalement intégrer la déviation de cette route, anciennement route nationale, et la requalification qui va en suivre sur tout l'axe en partie urbain. A partir de là, nous pouvons tout à fait imaginer que concomitamment à la réflexion

sur le centre commercial qui pourrait se mettre en œuvre sur l'espace du Franc-Marché, qu'il y ait bien entendu une requalification des voiries et de l'espace alentour pour là aussi le joindre totalement au centre-ville, l'espace de l'Hôtel-Dieu au haut de l'axe Gambetta-Carnot. Je pense donc que tout est lié véritablement dans la réflexion. Deuxième chose, sur les 1 000 emplois en effet annoncés dans le document que vous nous demandez d'approuver ce soir.

Mme LE MAIRE : Pardon, Monsieur VIGUIER, ce n'est pas annoncé dans le document, c'est moi qui l'ai dit.

M. VIGUIER : Nous avons surtout lu la presse, Madame le Maire. Comme nous n'avons pas l'étude Mail & Market et que nous n'avons pas les annexes... De plus, ma collègue Anne ROUBI me précise que c'est écrit noir sur blanc dans le projet de protocole d'accord en page 2. Merci Anne.

Mme LE MAIRE : Pardonnez-moi de remettre tout de même les choses à leur place dans la chronologie. Vous avez eu le dossier du Conseil vendredi, j'ai fait le point presse lundi. Vous aviez les documents.

M. VIGUIER : Oui, mais cela fait déjà quinze jours ou trois semaines qu'une communication de votre part est faite à ce sujet.

Mme LE MAIRE : Je n'ai rien communiqué avant que vous n'ayez en main l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. VIGUIER : Madame le Maire, et même la Présidente de séance, pouvons-nous envisager aussi, au sujet des 1 000 emplois à créer qui sont indiqués noir sur blanc dans le protocole, de faire certaines choses avant de faire les soldes dans le futur du centre commercial. Vous savez bien que créer ce genre d'équipement va en effet gérer, souhaitons-le, des créations d'emplois, mais que cela en fera également disparaître mécaniquement sur d'autres espaces commerciaux qui ne pourront survivre à ce nouvel équipement. Il importera donc de faire le solde en matière d'emploi entre les emplois créés et les emplois supprimés en conséquence de la réalisation éventuelle de cet équipement. Troisième chose, il y a tout de même une vraie contradiction, qui donne une impression assez désagréable sur l'opacité qui entoure le démarrage de ce dossier, entre la façon dont ce protocole d'accord nous a été présenté en Commission Urbanisme voici à peine quelques jours, huit jours, par Messieurs BOURGEOIS et LOCQUET. Ces derniers nous expliquaient que Foruminvest était une super entreprise, sans doute, mais qu'il s'agissait du fruit d'un contact ancien, opéré dans un premier temps sur un salon professionnel, que cela avait donné lieu à une première rencontre avec vous, Madame le Maire, il y a quelque temps et que vous aviez souhaité en gros que les choses n'aillent pas trop vite, mais cela était il y a plusieurs mois, voire plusieurs années, et que c'est à l'issue de l'étude Mail & Market que vous les aviez recontactés ou qu'ils vous avaient recontacté pour avancer leur pion. Tout cela donne donc une impression un peu désagréable car entre ceux qui nous expliquent que tout a commencé en gros voici quinze jours à l'issue de la publicité donnée à l'étude présentée en Communauté d'Agglomération, et ce qui a été exposé voici huit jours en Commission d'Urbanisme où il semblait que de premiers contacts bien plus anciens aient été établis entre votre municipalité, Madame le Maire, et cette entreprise. Enfin, très simplement, il nous semble de bon sens de demander que nous puissions bénéficier de plusieurs analyses, de plusieurs expertises sur plusieurs lieux d'implantation. Nous avons parlé de la place du Jeu-de-Paume, de la place des Halles, nous vous avons parlé de l'espace du Franc-Marché, il serait tellement plus efficace d'avoir plusieurs analyses, plusieurs études, plusieurs expertises sur plusieurs lieux que nous ne comprenons pas bien pourquoi vous souhaitez vous priver de ces éléments. À cette étape, il nous est absolument impossible de nous prononcer sur le présent rapport. Nous n'avons pas les éléments

et une partie de cette assemblée communale, y compris un certain nombre d'élus de votre majorité, sont privés de l'étude de Mail & Market, nous n'avons pas les annexes. Nous contestons par ailleurs le caractère assez étroit de la façon dont vous entendez, Madame le Maire, conduire et faire conduire cette étude.

M. BOURGEOIS : Je voudrais répondre sur deux ou trois points. Vous mettez à nouveau en avant le site du Franc-Marché, je crois que Madame le Maire et Franck PIA ont bien cadré les choses. Nous avons un peu pour idée au départ de valoriser ce site qui a eu de nombreux déboires. Nous ne l'avons pas vidé, il l'a fait tout seul, Darty est parti, etc., et nous savons très bien que Match se trouve dans une situation un peu solitaire. Le contexte a fait qu'il n'y a pas eu possibilité, malgré toute notre volonté et les contacts, d'aller plus loin. Quant à l'implantation géographique, les deux sites n'ont rien à voir entre eux. Le site de Match est bordé par des voies à grande circulation et qui seront toujours des voies primaires, comme on les appelle, dans une cité, la rue d'Amiens, la rue de Calais, la rue du Docteur-Lamotte, le boulevard de l'Assaut. Le Jeu-de-Paume est bordé d'une voie à grande circulation sur le côté, ce qui est favorable à l'acheminement des personnes et éventuellement des camions, mais est rattaché par de toutes petites voies qui peuvent à la limite devenir piétonnes pour le rattacher au centre-ville. Voilà donc pourquoi ces deux situations ne sont pas du tout équivalentes. Vous voulez toujours revenir sur le problème du caractère obscur des choses, je croyais que nous avions traité ce point une fois pour toutes, le mystère, « Ils ont tramé des choses dans notre dos, etc. ». Cela fait de la mousse et fait plaisir à certains, mais qu'avons-nous simplement dit en commission ? Nous avons dit qu'un agent de la Ville de Beauvais, dont c'est la mission, fait les salons commerciaux, s'il n'y allait pas, nous pourrions nous poser des questions et qu'évidemment, Foruminvest s'était manifesté vis-à-vis de cet agent en donnant des cartes de visite. Tout cela a été mis en stand-by pendant la période électorale et ensuite, évidemment, Foruminvest a repris contact avec la Ville de Beauvais, c'est leur travail, nous recevons cent appels téléphoniques par jour de sociétés qui veulent nous rencontrer. Ils sont venus là, disant que dans l'intervalle, une étude avait été faite, qu'ils étaient intéressés par notre ville, etc. Ils voyaient que nous étions toujours aux manettes de la Ville et ils se mettaient à notre disposition pour aller plus loin dans leur réflexion. Je dirai encore un mot sur cette place du Jeu-de-Paume : est-ce vraiment une place faisant partie de l'histoire de Beauvais ? À quoi sert-elle aujourd'hui ? C'est une place où stationnent des véhicules et nous savons très bien qu'il s'agit de son rôle fonctionnel. Y voit-on beaucoup de jeunes mamans se promener avec leur poussette ? Vient-on y flâner le dimanche ? Elle est parfaitement déserte, elle est en plein courant d'air, peu importe, mais ce n'est pas un lieu de promenade. J'ai bien entendu la perspective monumentale du lycée Félix-Faure, mais a-t-on besoin de se mettre à 500 mètres pour voir la brillante architecture de ce lieu ? Ce n'est peut-être pas certain, il existe peut-être d'autres manières de l'aborder, la notion de perspective est relative, sachez bien qu'au moyen-âge les cathédrales n'avaient aucune perspective, elles étaient au contraire enchâssées dans le cœur des villes pour des raisons de développement durable. Si le hasard arrivait à faire une sorte de place d'armes, appelons-la ainsi, elle a tout simplement été une place d'armes, plus grande que la place Jeanne-Hachette qui était la première place d'armes de la Ville de Beauvais. Il s'agissait un peu pour moi d'un no man's land, très agréable, nous n'allons pas le contester, mais j'y vois la seule possibilité d'agrandir la Ville de Beauvais. Cette ville a une histoire très singulière qui fait que son hyper centre est toujours resté minuscule contrairement à d'autres villes. Si nous prenons la décision de faire quelque chose sur cette place, cela ne paraît pas incongru du tout du point de vue des urbanistes, c'est la seule possibilité dont nous disposons vraiment d'agrandir l'hyper centre, le cœur de ville. Les fonctionnalités que nous ferons disparaître peuvent être facilement substituées. Le programme des Berges du Thérain a donné

aux Beauvaisiens la possibilité d'une promenade champêtre, agréable, il me semble que cela ne tient pas la comparaison avec la promenade du Jeu-de-Paume. Le parc Kennedy est évidemment l'outil de substitution, il n'est pas situé loin, il suffit évidemment de faire des voies de circulation adaptées, ce qui n'a pas encore été pensé, où nous pourrions refaire un lieu festif où se dérouleront les manifestations ayant actuellement lieu sur la place du Jeu-de-Paume et c'est vraiment à deux pas. J'avoue qu'au départ, lorsque j'ai appris cette nouvelle, je me suis dit « Qu'est-ce que cette histoire, attention... ». Nous avons discuté, réfléchi un peu autrement, je ne pense pas du tout que ce soit un crime vis-à-vis de l'histoire de la Ville de Beauvais qui a beaucoup souffert, au contraire, d'être trop petite et de ne pas avoir été agrandie au moment où elle a été reconstruite. C'est donc peut-être là une occasion de compléter l'histoire de notre ville en étant tournés vers le modernisme et l'intérêt de tous les Beauvaisiens.

M. JULLIEN : Un petit mot en rebondissant sur l'intervention de Jean-Luc BOURGEOIS qui nous a dit qu'il faut faire grandir Beauvais. Je le rejoins totalement dans cette appréciation car, mes chers collègues de l'opposition, vous avez une position singulièrement étriquée, dans le sens étroit du terme. L'objet du protocole qui nous est soumis aujourd'hui est de démarrer une étude sur un projet qui sera ensuite soumis au Conseil municipal, et bien sûr auparavant à la concertation des uns et des autres que nous accepterons ou que nous rejeterons. Nous devons démarrer, et nous devons le faire maintenant car si nous ne le faisons pas, il est bien évident que les investisseurs ne viendront pas, que les parts de marchés partiront à Clermont, à Creil, à Amiens, à Rouen ou à Cergy-Pontoise. Il faut démarrer dès maintenant et ce n'est qu'un point de départ qui ne nous engage pas sur le parti pris architectural. La seule obligation pour la société Foruminvest est de financer des études sur fonds propres, ils ne sont tout de même pas fous à ce point, ensuite de nous communiquer les éléments de cette étude en contrepartie d'une exclusivité et enfin de nous permettre de nous déterminer tous ensemble autour de cette table, avec bien évidemment la participation de la population et des commerçants sur le projet tel qu'il nous sera présenté à la fin. Je ne comprends donc pas votre insistance à vouloir utiliser la méthode de la semelle de plomb, c'est-à-dire faire en sorte que cela n'avance jamais, ne démarre jamais, et qu'il ne se passe jamais rien. Dans ce sens, je reprends effectivement les observations judicieuses de notre collègue Charles LOCQUET qui nous a dit avec beaucoup de passion toute la force et toute l'envie qu'il avait de voir réaliser ce projet, qui n'en est qu'à son début. Justement, parce qu'il est à son début, il faut démarrer tout de suite, sinon le train partira et nous resterons sur le quai.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, cela doit bien être votre troisième intervention.

M. AURY : La deuxième, Madame le Maire. Quelques remarques tout de même, je ne reviens pas sur tout ce que j'ai développé tout à l'heure, mais je crois que d'autres ont ici largement développé leur point de vue, ceci est normal, je crois que ce dossier n'est pas mineur et sans incidence. Au fil du débat, nous en serions presque arrivés que ce sur quoi nous nous engageons ce soir n'était pas grand-chose. Vous avez basculé d'un extrême à l'autre et je crois que ce protocole nous engage tout de même très fermement dans cette hypothèse, dans celle de centre commercial localisé à cet endroit sur la place du Jeu-de-Paume avec cet investisseur. Vous ne voulez pas que je sois long, je parle pour le public, mais vous n'en avez pas écrit des pages et des pages pour quelque chose qui ne nous engagerait pas beaucoup. Nous nous engageons tout de même fortement à travers ce vote dans cette voie et nous redisons tout de même que nous regrettons réellement d'avoir été privés des éléments dont vous avez semble-t-il disposé pour débattre de l'opportunité de cet équipement et de cette localisation. J'ai entendu Monsieur BOURGEOIS nous dire « Finalement, nous ne savons pas bien à quoi sert cette place du Jeu-de-Paume, c'est un peu un no man's land. Elle sert certes

de parking mais n'enthousiasme pas grand monde ». Honnêtement, et je l'ai dit tout à l'heure, les choses ne se sont pas arrangées sous le mandat précédent. Des aménagements avaient précédemment été réalisés sur le cœur de cette place avec des jeux, un espace de loisirs, de promenade, qui méritait d'être largement développé. Vous avez le choix à un moment donné de supprimer tout cela, nous pourrions regarder les photos de ce qui existait avant et maintenant, pour en faire un parking goudronné qui n'est dans l'état actuel des choses effectivement pas très enthousiasmant. Nous pouvons tout à fait imaginer, comme nous le faisons, d'avoir un tout autre projet sur cette place, et vous nous reprochez toujours d'être sur le statu quo, d'en faire un tout autre lieu de loisirs de détente, de promenade à proximité du centre-ville, je l'ai dit tout à l'heure. Cela aussi est un aspect de la modernité dans une ville. Il ne s'agit effectivement pas d'une ville du moyen âge mais un aspect d'une ville moderne. Autre élément sur cette place, vous balayez cela, peut-être avez-vous d'autres réponses que vous ne nous apportez pas aujourd'hui, il y a quand même des fêtes, des événements, des foires, des cirques qui utilisent cette place. On peut considérer que tout cela n'est pas très important, mais je pense que cela fait également partie de la vie d'une ville. Certaines villes n'accueillent plus du tout de cirque aujourd'hui, plus de fête foraine, je crois que cela fait aussi partie de l'animation d'une ville et de ce qui amène des personnes à venir dans le centre-ville, à venir circuler, à faire vivre la ville. Cela fait partie de la ville, mais vous avez le droit de penser que tout cela n'est pas grave et je ne sais pas s'il est très sérieux de dire par exemple que l'on va rebasculer cela sur le parking de l'Elispace. Je ne sais pas si vous avez réellement utilisé cette hypothèse mais elle me paraît en tout cas très improbable. Dernière chose, sur le Franc-Marché, j'aimerais avoir davantage d'éléments sur les possibilités et les contraintes liées au site du Franc-Marché. Vous nous dites certaines choses mais j'estime pour le moment que nous ne disposons pas des éléments suffisants. Vous avez parlé de bail à construction, de la gêne avec les voies de circulations, le Jeu-de-Paume est également encadré de voies de circulation importantes. Personne ne l'a relevé, mais Thibaud VIGUIER a souligné que la déviation de la RN 31 permet normalement de repenser complètement ce qu'était la traversée de cette voie. J'imagine qu'il faut notamment avoir une vision ambitieuse de la requalification de tout ce qui est le carrefour de l'ex-Hôtel-Dieu et du lien possible avec le site du Franc-Marché. Voyez que nous sommes porteurs d'idées, de propositions, nous ne sommes pas pour le statu quo. Tout cela fait-il partie d'études, est-ce dans le débat ? Je ne l'ai entendu à aucun moment ce soir, on nous dit « Circulez, il n'y a rien à voir, Franc-Marché, nous avons acté que c'était définitivement exclu ». Nous n'avons ici aucun élément pour nous faire une opinion là-dessus. J'aimerais que cela soit réellement mis au débat et je soumetts à nouveau, et je souhайте qu'elle soit mise au vote, la proposition d'un report de ce dossier. Cela n'a pas besoin d'être reporté à des lustres, mais beaucoup d'éléments nous manquent ce soir. Vous avez d'ailleurs ajouté que nous n'avons même pas eu certains éléments que nous aurions dû avoir, je trouve que tout cela mérite mieux qu'un passage en plein été d'un tel dossier.

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, je crois avoir dit tout à l'heure qu'il ne s'agissait que du lancement d'une étude, je promets donc que nous reviendrons devant le Conseil avec un débat sur lequel nous pourrions échanger les uns avec les autres. Maintenant, je n'ai pas du tout l'intention de balayer d'un revers de la main les fêtes et autres cirques qui se passaient sur cette place. J'ai eu beaucoup de plaisir à inaugurer la fête foraine il n'y a pas très longtemps et il est hors de question qu'elle quitte Beauvais. Nous trouverons les arrangements qui conviennent aux uns et aux autres. Nous reviendrons devant le Conseil municipal au mois de septembre, une fois que le projet sera proposé et nous pourrions en débattre ».

M. LOCQUET : Je voudrais juste répondre à Madame ABLA qui parlait du cœur de Beauvais, du cœur de ville. Il ne s'agit évidemment pas d'opposer cette place Jeanne-Hachette, cette place des Halles, cette place du Jeu-de-Paume, ce centre

complètement excentré tout en haut. Le but de tout cela est de répondre à la demande, parce que nous savons qu'elle existe, et de soutenir les commerçants. Nous n'allons pas prendre d'un côté pour retirer de l'autre. Il est évidemment, et je tiens à le dire, que nous serons très vigilants sur ce qui se fera parce que nous reviendrons un jour devant les habitants de Beauvais, nous sommes tous les jours devant eux, je rencontre tous les jours les commerçants et la question posée est évidemment celle-là. Mais lorsque certains me disent, et c'est ce que je vous disais en début de propos « Si l'on ne fait rien, on va crever parce que l'on ne voit plus les gens », à ce moment-là, nous aurons effectivement opposé les choses. Je vous assure cependant, et je pense que nous voulons tous un équilibre et surtout être forts. Le cœur de ville est très important, c'est pour cela que je pense que ce site est intéressant et nous y pensions, comme le disait Monsieur AURY, parce qu'il est en centre-ville et qu'entre la place du Jeu-de-Paume et La Poste, il y a 2 minutes 30 à pieds. Nous allons donc renforcer notre centre-ville, nous devons renforcer les commerçants de Beauvais.

Mme LE MAIRE : Mes chers collègues, je crois que tout a été dit ce soir, en attendant la suite. Je vous propose de passer au vote. Non, Monsieur AURY, vous n'êtes pas très fair play.

M. AURY : Sur le vote, je souhaiterais que vous soumettiez ma proposition de report de ce dossier.

Mme LE MAIRE : Je vais être démocrate, je vais le proposer à mes collègues. Qui est pour repousser ce vote ? Vous êtes 9. Qui est contre ? Nous sommes 35. Mes chers collègues, nous allons maintenant voter la délibération.

M. VIGUIER : Explication de vote : en l'état actuel des informations dont nous ne disposons pas, et même si nous sommes tout à fait favorables, je le dis, à la diversification commerciale de notre ville, nous ne pourrions pas prendre part à ce vote.

Mme LE MAIRE : Je répète pour l'explication du vote du groupe Beauvais pour tous qu'il s'agit de voter pour une étude et un projet et que nous reviendrons devant vous. Vous ne prenez donc pas part au vote, le rapport est adopté. Je vous remercie mes chers collègues et nous reviendrons en parler après le projet.

SUBVENTIONS AUX RÉSEAUX AMBITION RÉUSSITE ACOMPTES

Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La Ville de Beauvais soutient les projets des 21 écoles des Réseaux « Ambition Réussite » des quartiers Saint-Jean et Argentine.

Conformément aux dispositions de la circulaire N°2006-058 du 30 mars 2006, ces projets contribueront « aux acquisitions en terme de connaissances et de compétences du socle commun ». Les écoles devront adresser leurs dossiers complets pour le 10 octobre 2008 au plus tard afin de procéder à l'étude des demandes et de leur financement en liaison avec les deux secrétaires des comités exécutifs et l'inspectrice de circonscription.

Pour permettre aux écoles d'initier leurs projets dès la rentrée scolaire et de pouvoir les développer sur l'ensemble de l'année scolaire, il est proposé au Conseil Municipal de recon-

duire le principe du versement d'un acompte aux écoles concernées (tableau joint en annexe) et validé par les deux secrétaires.

Cet acompte sera déduit de l'aide attribuée par la Ville aux projets retenus en octobre prochain.

Les deux réseaux s'engagent à reverser à la Ville de Beauvais, l'acompte ou l'intégralité de la subvention allouée en cas de non réalisation partielle ou complète des actions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer la somme de : - 8.950 euros au Réseau « Ambition Réussite » Saint-Jean
- 6.150 euros au Réseau « Ambition Réussite » Argentine
- d'imputer ces dépenses sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Péricolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 01/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme LE MAIRE : Je voudrais simplement ajouter qu'à partir de 2009 les réseaux Ambition Réussite seront généralisés, bien évidemment sur Beauvais comme dans les autres villes. Qui vote contre ? Monsieur AURY.

M. AURY : Je ne vote pas contre, mais je ne peux que regretter, alors que l'on met effectivement de l'argent au niveau de la collectivité locale sur ces réseaux Ambition Réussite, que dans le même temps l'Éducation Nationale, le Gouvernement, décident de supprimer des postes dans l'Éducation Nationale. Trois écoles de quartier de notre ville sont touchées à la rentrée, il est donc tout à fait dommageable que ces efforts faits d'un côté par les collectivités locales soient annulés d'un autre côté par les mesures de restriction budgétaire dans l'Éducation Nationale.

M. TABOUREUX : C'est tout vous, Monsieur AURY, vous ne voyez que les postes retirés et pas les implantations de nouveaux postes.

M. AURY : Cela fait au total un sacré paquet de suppressions.

M. TABOUREUX : Cela vous écorche de dire que certains sont créés.

M. AURY : Peut-être n'avez-vous pas suivi ce qu'a dit Monsieur FILLON qui se vante d'en supprimer encore 15 000 à la rentrée.

Mme LE MAIRE : Revenons au Conseil municipal. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Le dossier est adopté à l'unanimité.

OPÉRATION 'UN FRUIT POUR LA RÉCRÉ'

Mme CHAMORIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Toutes les institutions confirment aujourd'hui la nécessité de consommer des fruits et des légumes de manière journalière. Une expertise de l'Institut National de la Recherche Agro-

nomique (INRA) indique cependant que la consommation de fruits des enfants reste inférieure aux recommandations nutritionnelles, et qu'elle constitue un « marqueur social » lié au statut socio-économique.

Le Ministère de l'Agriculture lance le projet « un fruit pour la récré », distribution gratuite d'au moins un fruit par semaine, en plus des repas, aux enfants des écoles primaires et maternelles ou fréquentant les centres de loisirs.

La ville de Beauvais est volontaire pour s'engager dans cette opération pour la distribution de fruits dans l'ensemble des centres de loisirs. Ce dispositif permet aux communes candidates de bénéficier d'un cofinancement de l'État à hauteur de 50 % du coût de la distribution des fruits, pour les centres de loisirs situés en ZEP, dans la limite des crédits disponibles et de 5 euros par an et par enfant. Les menus de la restauration scolaire prévoient déjà des fruits frais deux à trois fois par semaine.

En mettant en œuvre sur son territoire l'opération de distribution de fruits, la ville de Beauvais s'engage dans tous les centres de loisirs :

- à distribuer une portion de fruit par semaine et par enfant en dehors du repas servi en restaurant scolaire ;
- à compléter cette distribution par des supports pédagogiques permettant la découverte des différents fruits (espèces et variétés), de leur histoire, des savoir-faire et des cultures qui les produisent.

La Commission « Éducation, NTIC, Affaires Périscolaires, Conseil Consultatif de la Jeunesse », réunie le 01/07/08, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. AURY : Ce sera toujours cela de pris pour ceux qui ne pourront plus manger à la cantine.

Mme LE MAIRE : C'est mesquin. Nous passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Dossier adopté à l'unanimité.

EXPOSITION 'LE PRINTEMPS DE L'INDUSTRIE'

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

La Ville de Beauvais a accueilli, du 12 au 23 mars 2008, dans les locaux de H2O, l'exposition « Voyage en Industrie » dans le cadre de l'opération « Le printemps de l'Industrie ».

En contrepartie de la mise à disposition des locaux, le pilotage et l'animation de l'exposition, l'association Picardie CSTI s'est engagée à verser à la Ville de Beauvais, la somme forfaitaire de 3000 euros.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un contrat avec l'Association Picardie C.S.T.I pour la prestation ci-dessus désignée ;
- de percevoir la somme de 3000 Euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. TABOUREUX : Merci, Madame le Maire. Il s'agit d'une exposition que la Ville de Beauvais a accueilli en mars dernier dans les locaux de H2O et qui s'intitulait voyage en industrie, dans le cadre du Printemps de l'Industrie. En fait, Picardie CSTI s'était engagé à verser à la Ville de Beauvais, en échange de cet accueil, du pilotage et de l'animation de l'exposition, une somme forfaitaire de 3 000 euros, nous avons eu un peu tardivement la convention et il est en fait proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer un contrat avec l'association Picardie CSTI pour la prestation désignée ci-dessus. Le but est de percevoir 3 000 euros, j'espère que personne n'y verra d'inconvénient.

Mme LE MAIRE : Pas de questions ? Nous passons au vote. Pas de vote contraire ? Pas d'abstention ? Unanimité.

Mme ROUBI-GEFFROY : Je souhaite avoir une précision sur les délégations données au Maire avant que le Conseil ne se termine : s'agissant du point N°33, j'aimerais savoir quelle est l'expertise pour laquelle a été passé un marché de 90 000 euros au cabinet d'expertise Patrice GHEWY.

Mme LE MAIRE : Monsieur GHEWY est le géomètre. Il s'agit d'un marché annuel pour les prestations de relevés topographiques parcellaires, d'arpentage et de bornage. Il s'agit d'un montant maximum annuel de 90 000 euros, mais il n'est pas sûr que nous les dépensions.

Mme ROUBI-GEFFROY : Merci, Madame le Maire. Une autre question, avons-nous déjà les dates de Conseils municipaux ?

Mme LE MAIRE : C'est justement ce que j'allais vous dire lorsque vous m'avez interrompue : ils vous ont été adressés paraît-il hier. Le prochain Conseil municipal aura exceptionnellement lieu jeudi 25 septembre. Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

M. VIGUIER : Juste un dernier mot, Madame le Maire, nous aurions été sensibles, mais peut-être sommes-nous trop sensibles, au fait que vous nous présentiez Monsieur le Directeur Général des Services.

Mme LE MAIRE : Autant pour moi, Monsieur VIGUIER, je croyais que cela avait déjà été fait. Monsieur DELORY est assis derrière moi, je m'excuse auprès de vous, Monsieur le Directeur, et des collègues ici présents.

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008.

3 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'association UTILE pour la mise à disposition, à titre gratuit, de deux locaux de stockage à la Maison de quartier St Lucien pour répondre aux besoins de l'association.

3 juin 2008 : Passation d'une convention avec le CCAS afin de disposer à titre gratuit des salles des CLSH BERLIOZ VOISINLIEU - PAULINE KERGOMARD - ARGENTINE - VICTOR DURUY pour lui permettre de réaliser ses missions.

3 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'association Amicale APE pour la mise à disposition, à titre gratuit de la salle des fêtes de l'Espace Argentin pour lui permettre de réaliser ses missions.

4 juin 2008 : Passation d'un contrat avec la Production Jack Noël pour assurer un bal dans le cadre de la Fête de la Musique Le montant de cette prestation s'élève à 972 Euros TTC.

4 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'Association « Les Amis des Fêtes Jeanne Hachette » pour la mise à disposition à son profit, à titre gratuit, de matériel technique.

4 juin 2008 : Passation d'une convention avec le Collège Jules Michelet pour la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre du Beauvaisis pour l'organisation du spectacle de fin d'année.

4 juin 2008 : Passation d'un contrat avec Nathalie KRAFFT pour la rédaction du programme 2008 de Pianoscope. Le montant de cette prestation s'élève à 1130 Euros TTC.

4 juin 2008 : Passation d'un marché entre la Ville de Beauvais et l'entreprise LABERINE afin de procéder à une installation provisoire d'éclairage pour le feu d'artifice du 13 juillet 2008. Les frais s'élèvent à 8528,60 Euros HT .

4 juin 2008 : Passation d'un marché avec l'Entreprise RADIOSPARES afin de procéder à l'acquisition d'une caméra thermique. Les dépenses s'élèvent à 12.228 Euros H.T.

6 juin 2008 : Passation d'un contrat avec l'association ROOMONFIRE afin d'assurer la représentation d'un concert dans le cadre des scènes d'été. Les dépenses s'élèvent à 100 Euros.

6 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'Association P.M.J.B pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un bureau de permanence à l'espace Argentin pour répondre à ses besoins.

6 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'Ecole Georges Régnier, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ASCA pour l'organisation d'un spectacle.

6 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'Association Migrations Santé France, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ASCA pour l'organisation d'un colloque.

6 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'école Maternelle Michelet, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ASCA pour l'organisation d'un spectacle de danse.

6 juin 2008 : Passation d'un contrat avec la SARL MP MUSIC afin d'assurer la représentation d'un concert « Trio Mario Canonge » le vendredi 10 octobre 2008 dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » en partenariat avec l'ASCA. Le montant de cette prestation s'élève 1946,25 Euros TTC.

6 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'école Maternelle Albert Camus, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ASCA pour l'organisation d'un bal pour les enfants.

9 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'association AFTAM, afin d'organiser le programme de formation dans le cadre des chantiers d'insertion de l'Ecospace de la Mie au Roy. La dépense correspondante s'élève à 2 667,50 Euros.

9 juin 2008 : Passation d'un contrat avec l'Association « La Balayette à Ciel » afin d'organiser un spectacle de contes et chansons lors de la manifestation « Festiv'ère 21 » à l'Ecospace

de la Mie au Roy. Le montant de la dépense s'élève à 4000 Euros TTC.

10 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'association REACTIF pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux de la M.E.F Saint Jean afin de lui permettre de réaliser ses missions.

10 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'association L.F.S.M pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux de l'Espace Argentin afin de répondre aux besoins de l'association.

10 juin 2008 : Passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle polyvalente de la Maison de quartier Saint Lucien au profit de l'Association L'Atelier Créatif afin de répondre à ses besoins.

10 juin 2008 : Passation d'un contrat avec ALLIANCE IMPRESSION pour l'impression du journal « La Salamandre ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.312,01 euros TTC.

10 juin 2008 : Passation d'une convention avec la Société 12G concernant la participation de 4 agents à la formation au logiciel MAPINFO. Les frais correspondants s'élèvent à 2.691 euros TTC.

10 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'UFCV PICARDIE concernant la participation d'un agent à la formation « BAFD BASE ». Les frais correspondants s'élèvent à 528 euros TTC.

10 juin 2008 : Passation d'une convention avec les CEMEA PICARDIE concernant la participation d'un agent à la formation « BAFA Perfectionnement ». Les frais correspondants s'élèvent à 470 euros TTC.

10 juin 2008 : Passation d'une convention avec le CFA des Métiers de l'Horticulture et du Cheval concernant la participation d'un agent à la formation au « BTS Aménagement de l'espace Option Aménagement Paysagers ». Les frais correspondants s'élèvent à 3.762,50 euros TTC.

10 juin 2008 : Passation d'une convention avec le CNFPT concernant la participation de 9 agents à une remise à niveau en français et/ou en mathématiques avant la préparation aux concours de catégorie C. Les frais correspondants s'élèvent à 1.705 euros TTC.

11 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'association NAFSEP pour la mise à disposition à titre gratuit d'une salle de réunion à l'Espace Argentin, afin de lui permettre de réaliser ses missions.

11 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'association CISD pour la mise à disposition de locaux sis 11 rue de la Préfecture afin de répondre aux besoins de l'association, moyennant un loyer annuel symbolique de 7,62 euros.

12 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'association CAISSE A OUTILS pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux à l'Espace Notre Dame du Thil pour lui permettre de réaliser ses missions.

12 juin 2008 : Passation d'un contrat avec l'Association afin d'assurer l'organisation d'une buvette temporaire au sein de l'espace Culturel François Mitterrand dans le cadre des Scènes d'été 2008.

12 juin 2008 : Passation d'une convention avec les Ecoles Élémentaires Jean Rostand et Jean Moulin pour la mise à disposition à titre gratuit de l'ASCA afin d'organiser un spectacle de danse.

13 juin 2008 : Passation d'un marché avec le cabinet d'expertises Patrice GHEWY afin de procéder à des travaux. Les dépenses s'élèvent à un montant annuel de 90.000 Euros HT.

13 juin 2008 : Passation d'un marché avec l'entreprise VEREECKE afin de procéder à des travaux d'engazonnement des abords du complexe aquatique. Les frais s'élèvent à 13 920 Euros HT.

13 juin 2008 : Passation d'une convention avec le Conservatoire Eustache du Caurroy pour la mise à disposition à titre gratuit du Théâtre du Beauvaisis afin d'organiser des spectacles et concerts.

13 juin 2008 : Passation d'un marché avec l'entreprise ASFB pour un montant de 74.350,54 euros TTC., pour le remplacement du réseau de distribution de chauffage à l'école maternelle Lanfranchi.

16 juin 2008 : Passation d'un contrat de prestation avec Monsieur Tony Atlaoui Directeur Artistique de l'Association «Scène-It » afin d'assurer la prestation animation à l'occasion des Assises de la Vie Associative. Le montant de cette prestation s'élève à 100 Euros TTC.

16 juin 2008 : Passation d'un contrat avec le groupe Corlet afin d'assurer l'impression de « l'Agenda de vos Sorties » de juillet 2008. Le montant de ces dépenses s'élèvent à 1917,19 Euros TTC.

16 juin 2008 : Passation d'un contrat avec la société SWEET OHM SONORISATION pour louer du matériel de sonorisation dans le cadre de l'organisation des Scènes d'été. Le montant de cette prestation s'élève à 850 Euros TTC.

16 juin 2008 : Passation d'un marché avec Madame Janine Schlimpert, graphiste, afin de réaliser des supports de communication concernant les « Journées du Patrimoine ». Les dépenses s'élèvent à 1380 Euros TTC.

16 juin 2008 : Passation d'un contrat avec la société Lherminier Location afin de louer un plancher de danse pour l'organisation de la Fête de la Musique. Le montant de cette dépense s'élève à 800 Euros TTC.

16 juin 2008 : Passation d'un contrat avec la société FASTE afin de louer du matériel d'éclairage pour l'organisation de la Fête de la Musique. Le montant de cette dépense s'élève à 2153 Euros TTC.

16 juin 2008 : Passation d'un contrat avec la société SWEET OHM SONORISATION pour la location de matériel de sonorisation pour l'organisation de la Fête de la Musique. Le montant de cette dépense s'élève à 4067 Euros TTC.

16 juin 2008 : Passation d'un marché avec Monsieur MORISSE Olivier, graphiste, pour la conception et la réalisation de « L'agenda de vos sorties » de juillet 2008. Le montant de cette dépense s'élève à 1213, 25 Euros TTC.

17 juin 2008 : Passation d'une convention avec l'Association Comptoir Magique pour la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, pour l'organisation du Festival du Blues autour du Zinc.

17 juin 2008 : Passation d'un contrat avec l'Office National des Forêts pour la conduite de l'opération « animation nature » dans le Bois Brûlet sur le thème « du milieu forestier » en direction du grand public. La dépense correspondante s'élève à 220 euros.

18 juin 2008 : Passation d'un marché avec l'entreprise DALKIA pour des travaux de réfection des installations de

chauffage à la maternelle Greber. Le montant du marché s'élève à 40.703,47 euros TTC.

18 juin 2008 : Passation d'un marché avec l'entreprise SCHEIDLER pour des travaux de remplacement de la chaudière murale et de radiateurs à l'annexe Desgroux. Le montant du marché s'élève à 10.479,35 euros TTC.

18 juin 2008 : Passation d'un avenant au marché passé avec l'entreprise OTIS pour la maintenance des ascenseurs et monte charge de l'école élémentaire Camus, du groupe scolaire Launay et de l'annexe Desgroux, pour un montant de 3.110 euros HT.

18 juin 2008 : Passation d'un marché avec EURODROP pour l'organisation d'un spectacle de type pyro-symphonique à thème synchronisé, sur le site du Plan d'Eau du Canada. La dépense correspondante s'élève à 40.000 euros TTC.

19 juin 2008 : Passation d'une convention avec le Comité de l'Oise de la Ligue Nationale contre le Cancer, pour la mise à disposition à titre gratuit de l'Auditorium Rostropovitch, afin de lui permettre d'y effectuer l'organisation de représentations théâtrales.

21 juin 2008 : Passation d'une convention avec la NONNA pour l'organisation de la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour la Fête de la Musique. Les frais correspondants s'élèvent à 1.645,80 euros TTC.

21 juin 2008 : Passation d'une convention avec la Société PGMC afin d'assurer la sécurité des concerts organisés dans le cadre de la Fête de la Musique. La dépense correspondante s'élève à 1.088,36 euros TTC.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 23 HEURES.